



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE ZELLENBERG

1 - RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME A
DIAGNOSTIC
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 3 SEPTEMBRE 2019

LE MAIRE

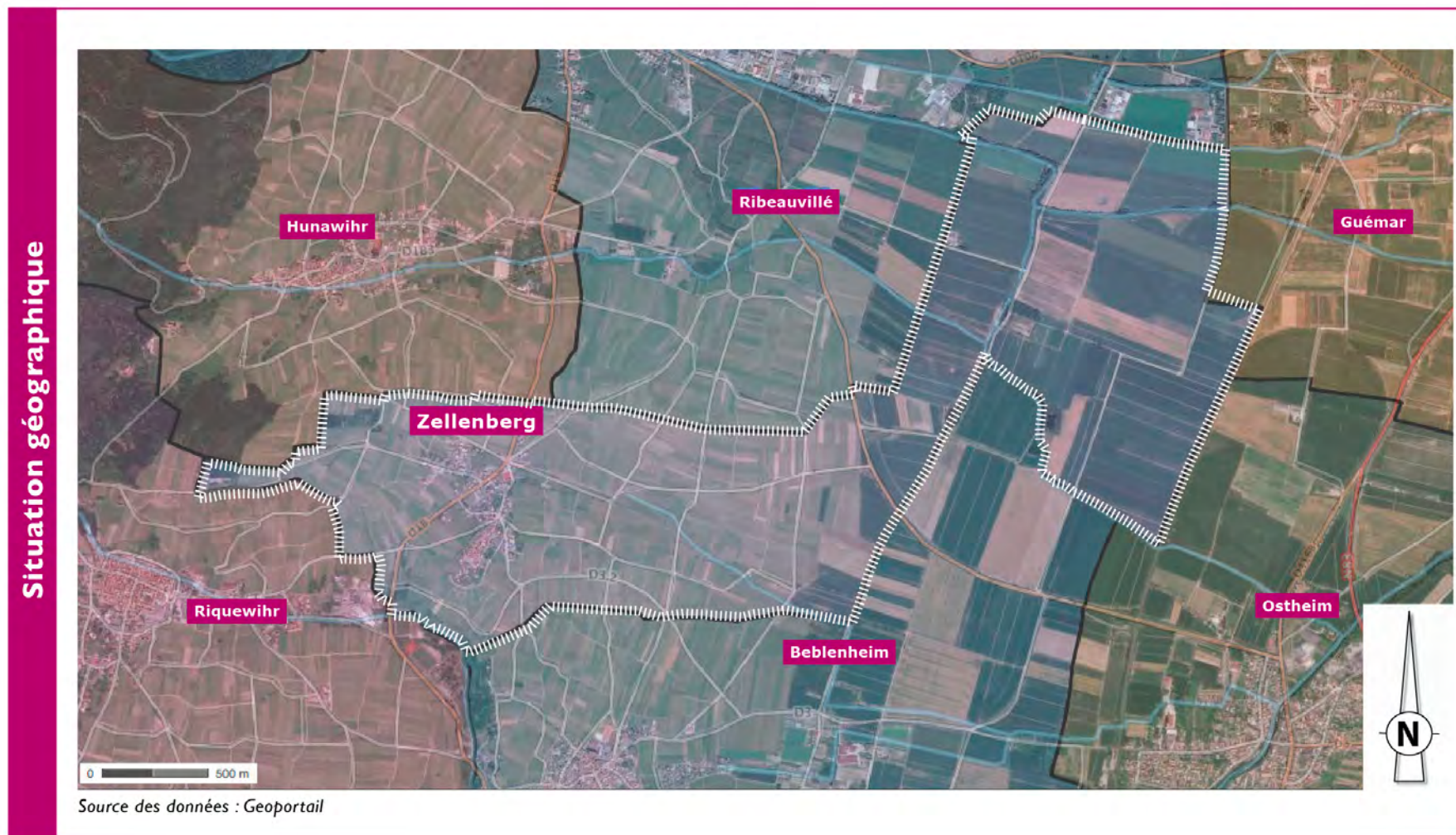
TABLE DES MATIERES

A- Diagnostic économique, social, urbain et paysager	5
<i>Chapitre 1 : Contexte communal</i>	<i>7</i>
1.1 Localisation de la commune	7
1.2 Situation administrative.....	8
1.3 – Dynamique territoriale	9
1.4 Contexte communal : les enjeux.....	9
<i>Chapitre 2 : Dynamique territoriale et contexte socio-economique</i>	<i>11</i>
2.1 Evolution démographique générale : un rythme à surveiller.....	11
2.2 Evolution démographique par âges : un équilibre fragile	12
2.3 Evolution de la population active : stabilité relative de l'activité	15
2.4 Evolution de la taille des ménages	16
2.5 Evolution du parc de logements : le logement individuel prédomine toujours	19
2.6 Typologie du parc de logements : des logements spacieux et en partie récents	21
2.7 Démographie et Habitat : les Enjeux	23
<i>Chapitre 3 : Activités et services</i>	<i>25</i>
3.1 Equipements et services aux habitants	25
3.2 Commerce, industrie et artisanat.....	26
3.3 Tourisme et loisirs	27
3.4 Equipements et services : les enjeux.....	30
3.5 Activités économiques : les enjeux.....	30
<i>Chapitre 4 : Accessibilité, transports et déplacements</i>	<i>31</i>
4.1 Les trafics routiers	31
4.2 Les transports en commun.....	33
4.3 Mobilité cyclable	35
4.4 Les itinéraires piétons	36
4.5 Les déplacements domicile-travail.....	37
4.6 Les stationnements.....	38
4.7 L'aménagement numérique du territoire	39
4.8 Accessibilité, transport et déplacement : les enjeux.....	40
<i>Chapitre 5 : Agriculture et sylviculture</i>	<i>41</i>
5.1 Agriculture.....	41
5.2 Sylviculture	47
5.3 La thématique agricole : les enjeux.....	47

<i>Chapitre 6 : Analyse urbaine et paysagère.....</i>	<i>49</i>
6.1 Repères historiques	49
6.2 Genèse de l'urbanisation.....	50
6.3 Structure urbaine, paysagère et patrimoine.....	57
6.4 Les éléments de patrimoine architectural et naturel remarquables.....	66
6.5 Analyse urbaine et paysagère : les enjeux	69
B- Etat initial de l'environnement.....	71
<i>Chapitre 7 : Contexte environnementale</i>	<i>72</i>
7.1 Contexte physique	72
7.2 Entités naturelles.....	75
7.3 Patrimoine naturel identifié	77
7.4 Trame verte et bleue (continuités écologiques)	79
7.5 Zonages réglementaires et inventaires	83
7.6 Contexte environnemental : hiérarchisation des enjeux	86
<i>Chapitre 8 : Risques, nuisances et contraintes</i>	<i>91</i>
8.1 Risques naturels.....	91
8.2 Autres risques.....	95
8.3 Nuisances.....	101
8.4 Contraintes et prescriptions	105
8.5 Risques, nuisances et contraintes : les enjeux	109
<i>Chapitre 9 : Bilan énergétique et Gaz à Effets de Serre</i>	<i>110</i>
9.1 Gaz à Effet de Serre.....	110
9.2 Ressources et potentiel en énergies renouvelables	112
9.3 Gaz à effets de serre : les enjeux	115
C- Le document d'urbanisme en vigueur	116
<i>Chapitre 10 : Bilan du Plan d'Occupation des Sols.....</i>	<i>117</i>
10.1 Une concrétisation satisfaisante des objectifs du POS	117
Annexes	120
Liste des figures	121
Liste des tableaux.....	122

A- DIAGNOSTIC ECONOMIQUE, SOCIAL, URBAIN ET PAYSAGER

Figure 1 : Zellenberg et les communes limitrophes



CHAPITRE 1 : CONTEXTE COMMUNAL

1.1 LOCALISATION DE LA COMMUNE

La Commune de Zellenberg est située dans les collines sous-vosgiennes, au sud immédiat de Ribeauvillé, à une douzaine de kilomètres au nord de Colmar, le long de la route des Vins, dans le département du Haut-Rhin.

La commune est entourée des villages à forte vocation viticole et touristique que sont Hunawihr et Riquewihr, de même que Beblenheim, ainsi que par Guémar et Ostheim, dont l'activité est plus diversifiée.

Son territoire occupe une superficie de 446 ha répartis entre vignoble (43,7 % de la superficie communale) et cultures (47% de la commune), espaces artificialisés (5,7 % de l'espace) et zones de bois, vergers, prés (3,6 %).

L'altitude communale varie entre 183 et 374 mètres.

Le village ancien, dense et bien circonscrit, est situé en hauteur, au coeur du vignoble, au sommet d'une colline (colline du Schlossberg), qui culmine à 301 mètres d'altitude. Sa forme rectangulaire, flanquée de tours et du clocher de son église, soulignée par une ceinture arborée, offre depuis la route une vue pittoresque. Des extensions plus récentes se sont développées au nord et à l'ouest de l'enceinte historique.

A ce jour, Zellenberg compte 372 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2015). La densité de population est de 70 habitants par km².



Zellenberg vu depuis l'ouest, entre Hunawihr et Riquewihr



Zellenberg vu depuis l'est, côté Beblenheim

1.2 SITUATION ADMINISTRATIVE

Zellenberg fait partie de l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé, du canton de Sainte-Marie-aux-Mines, et de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR), qui comprend 16 communes : Aubure, Beblenheim, Bennwihr, Bergheim, Guémar, Hunawihr, Illhaeusern, Ostheim, Mittelwihr, Ribeauvillé, Riquewihr, Rodern, Rorschwihr, Saint-Hippolyte, Thannenkirch, Zellenberg. La CCPR totalise environ 18 000 habitants.

La CCPR a été créée le 1^{er} juin 1996, elle intervient dans les domaines suivants :

- L'aménagement de l'espace : charte d'aménagement, GERPLAN, Gestion de la zone touristique du casino...
- Le développement économique au travers de l'action économique et du tourisme : gestion de l'Office de tourisme intercommunal, Opération Collective de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat...
- La protection et la mise en valeur de l'environnement : collecte et traitement des ordures ménagères, collecte sélective et valorisation des autres déchets ménagers...
- La politique du logement et du cadre de vie : bourse aux logements...
- La politique en faveur de l'Enfance et de la Jeunesse : accueil des enfants et jeunes de 0 à 18 ans hors temps scolaire...
- Les actions en faveur de la culture, du sport, des loisirs actifs et de la scolarité : gestion et animation de la Piscine des 3 châteaux, transport scolaire...

Figure 2 : Situation géographique de Zellenberg dans le Haut-Rhin



La CCPR appartient au Grand Pays de Colmar, créé en 2000. Celui-ci s'étend de la montagne vosgienne au Rhin sur un périmètre de 1118 km² et se compose de 97 communes. Sa population compte un peu plus de 200 000 habitants.

La commune de Zellenberg est comprise dans le périmètre du SCOT Montagne, Vignoble et Ried, actuellement en cours de révision, et fait partie intégrante du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

1.3 – DYNAMIQUE TERRITORIALE

Le territoire de la commune est fortement marqué par la présence du vignoble. La commune de Zellenberg est représentative de ces petits villages patrimoniaux, à forte vocation viticole et touristique, sur le chemin de la route des Vins.

Zellenberg subit l'influence de Ribeauvillé, ville voisine. Ce centre urbain offre les services essentiels.

Zellenberg est aussi située à proximité de l'agglomération de Colmar, pôle d'influence important en termes d'emplois et de services de ce territoire.

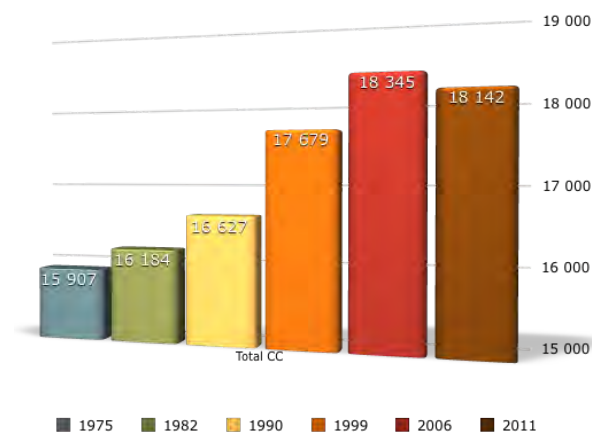
1.4 CONTEXTE COMMUNAL : LES ENJEUX

L'avenir de Zellenberg s'inscrit dans une dynamique supra-locale à intégrer pleinement dans la stratégie générale du PLU

1.4.1	Contribuer à l'attractivité résidentielle et touristique durable des communes du vignoble alsacien
1.4.2	Contribuer à la dynamique intercommunale de préservation / valorisation d'un cadre de vie attractif
1.4.3	Contribuer à la dynamique intercommunale de production d'une offre de service de qualité

Tableau 1 : Evolution de la population 1975-2011 - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Population (sans double compte)							Evolution de la population (en %)		
Communes	1975	1982	1990	1999	2006	2011	1975-1999	1975-2011	1999-2011
Aubure	312	293	372	400	407	376	22,0 %	17,0 %	-6,4 %
Beblenheim	805	883	918	943	954	978	14,6 %	17,7 %	3,6 %
Bennwihr	1 197	1 139	1 003	1 124	1 274	1 260	-6,5 %	5,0 %	10,8 %
Bergheim	1 703	1 774	1 802	1 830	1 837	1 897	6,9 %	10,2 %	3,5 %
Guémar	1 002	1 051	1 162	1 314	1 351	1 368	23,7 %	26,8 %	3,9 %
Hunawihr	521	537	503	511	591	590	-2,0 %	11,7 %	13,4 %
Illhaeusern	517	557	578	646	711	676	20,0 %	23,5 %	4,4 %
Mittelwihr	658	622	732	823	785	816	20,0 %	19,4 %	-0,9 %
Ostheim	1 265	1 335	1 335	1 371	1 540	1 578	7,7 %	19,8 %	13,1 %
Ribeauvillé	4 282	4 506	4 774	4 929	4 973	4 841	13,1 %	11,5 %	-1,8 %
Riquewihr	1 195	1 045	1 075	1 212	1 273	1 174	1,4 %	-1,8 %	-3,2 %
Rodern	264	264	266	313	325	332	15,7 %	20,5 %	5,7 %
Rorschwihr	272	303	350	366	386	396	25,7 %	31,3 %	7,6 %
Saint-Hippolyte	1 191	1 154	1 078	1 060	1 050	1 035	-12,4 %	-15,1 %	-2,4 %
Thannenkirch	396	367	336	446	494	460	11,2 %	13,9 %	3,0 %
Zellenberg	327	354	343	391	394	365	16,4 %	10,4 %	-7,1 %
Total CC	15 907	16 184	16 627	17 679	18 345	18 142	10,0 %	12,3 %	2,6 %
Colmar	64 771	62 483	63 498	65 136	65 713	67 409	0,6 %	3,9 %	3,4 %
Haut-Rhin	635 209	650 372	671 319	707 709	736 477	753 056	10,2 %	15,6 %	6,0 %

Evolution de la population de 1975 à 2011 - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

(Source des données : Insee, RP1975 à 1990 dénombrements - RP1999, RP2006 et RP2011 exploitations principales)

CHAPITE 2 : DYNAMIQUE TERRITORIALE ET CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

2.1 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE GENERALE : UN RYTHME A SURVEILLER

De 1975 à 2011, dates des dernières données globales sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé, la population de cette dernière a progressé de 12,3%, soit un chiffre inférieur à la moyenne départementale (établie à 15,6 %) et à celle des communes de taille comparable en particulier.

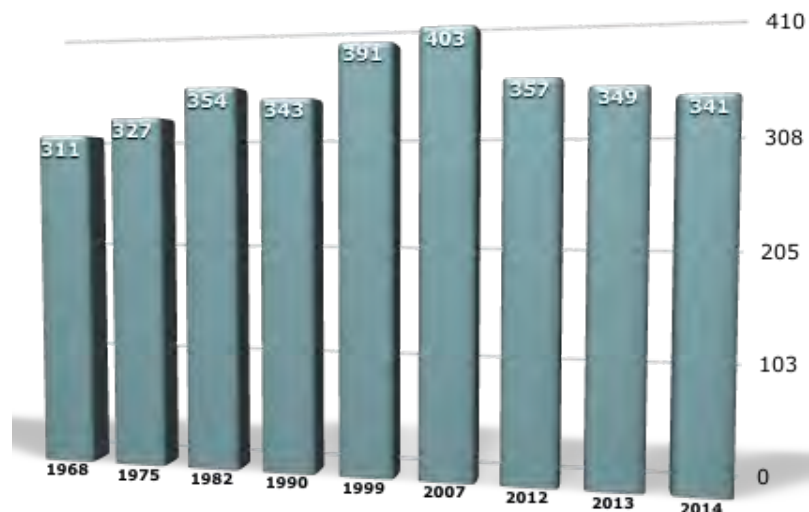
Pour Zellenberg, la progression à la même période se situe à 10,4 %, passant de 327 à 365 habitants entre 1975 et 2011. Les derniers chiffres INSEE de recensement indiquent quant à eux une population de 341 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2017), soit un retour aux chiffres d'avant 2000, car pendant la décennie 2000-2010, la population a connu une croissance plus tonique qui a dépassé les 400 habitants.

Entre 2007 et 2012, la baisse de population observée s'est apparentée principalement à un *solde migratoire* (solde apparent des entrées-sorties) fortement négatif. Ce solde est même supérieur à la tendance générale également négative observée dans le département.

Par contre, les départs ont été quelque peu contrebalancés par un *solde naturel* (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) positif. Là aussi, la moyenne enregistrée est supérieure à celles des principaux indicateurs du département (voir tableau page suivante).

Figure 3 : Population de Zellenberg

Evolution de la population de Zellenberg entre 1968 et 2014



(Sources : Insee, RP1975 à 1999 dénombremments - RP2007 et RP2012 exploitations principales - Population légale 2012 en vigueur au 1^{er} janvier 2015 - Population 2015 : données calculées d'après enquête communale

Les données sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2014)

Tableau 2 : Soldes naturels et migratoires

Evolution de la population due aux soldes naturels et migratoires (Insee : var. ann. moy. en %)		
	2007-2012	
	Solde naturel	Solde migratoire
CC du Pays de Ribeauvillé	+0,0	-0,4
Colmar	0,52	-0,31
Haut-Rhin	0,42	-0,08
Zellenberg	0,78	-3,18

(Source des données : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales)

On constate à ces chiffres que le village peut compter sur une certaine vitalité démographique, mais celle-ci reste fragile.

Cette fragilité n'est aucunement liée à l'attractivité intrinsèque de la commune (qualité du cadre de vie, proximité des zones d'emploi...), mais elle est la conséquence d'un marché de la construction et de l'immobilier fortement complexifié et ralenti par le contexte viticole et son impact foncier, et un habitat contraint dans le cœur historique du village.

Seule une politique active et opportuniste pourra assurer la vitalité démographique nécessaire au développement du village de manière durable.

2.2 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE PAR AGES : UN EQUILIBRE FRAGILE

Les chiffres des dernières années affichent sans conteste un vieillissement de la population. Ce processus, par ailleurs généralisé, de vieillissement ou plus justement, de l'allongement de l'espérance de vie, est induit par l'élévation du niveau de vie et par les progrès continus de la médecine. Ainsi, la part des 75 ans et plus représente aujourd'hui 10,6 % de la population totale à Zellenberg alors qu'elle était de 5,1 % en 1999. Pour l'ensemble du département du Haut-Rhin, cette part était de 8,4 % en 2011 et est estimée à 15,5 % pour 2040.

La part des moins de 30 ans en 2012 représente moins du tiers de la population (30,3 %). Plus élevée dans les années 1990, cette part a diminué, mais elle se situe néanmoins à un pourcentage un peu plus élevé que les 60 ans et + (25,5 %).

Une croissance démographique de 10 à 13% sur 20 ans (d'ici 2030) serait nécessaire pour maintenir le nombre de jeunes, donc la vitalité des écoles et de la vie associative et sociale qui en découle, à son niveau actuel.

Depuis 1999, le nombre de jeunes âgés de moins de 15 ans a fortement diminué au vu des chiffres du dernier recensement (56 hab. entre 0 et 14 ans). Cette situation illustre la fragilité de la démographie, fort tributaire de l'attractivité jeunes ménages du parc d'habitat. Le passage de 82 à 57 du nombre de personnes âgées de 30 à 44 ans entre 2007 et 2012, soit les jeunes ménages, illustre cette fragilité.

Tableau 3 : Répartition des tranches d'âge à Zellenberg entre 1990 et 2012

	1990	1999	2007	2012
0-14 ans	60	84	75	56
15-29 ans	80	48	61	52
30-59 ans	145	169	172	158
60-74 ans	43	70	72	53
75 ans et +	15	20	22	38
Population totale	343	391	402	357
Part des 75 ans et + (%)	4,4 %	5,1 %	5,5 %	10,6 %
60 ans et +	58	90	94	91
Part des 60 ans et + (%)	16,9 %	23,0 %	23,4 %	25,5 %

Tableau 4 : Part des moins de trente ans

	1990	1999	2007	2012
0-14 ans	60	84	75	56
15-29 ans	80	48	61	52
Total	140	132	136	108
Total (%)	40,8 %	33,8 %	33,8 %	30,3 %
Variations	-	-6,1 %	2,9 %	-25,9 %

(Source des données : Insee, RP1990 dénombrement - RP1999, RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Tableau 5 : Répartition des tranches d'âge en 2007 et 2012

	0 à 14 ans	15 À 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans et +
2007	75	61	82	90	72	22
2012	56	52	57	101	53	38

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Répartition des tranches d'âge à Zellenberg entre 1990 et 2012

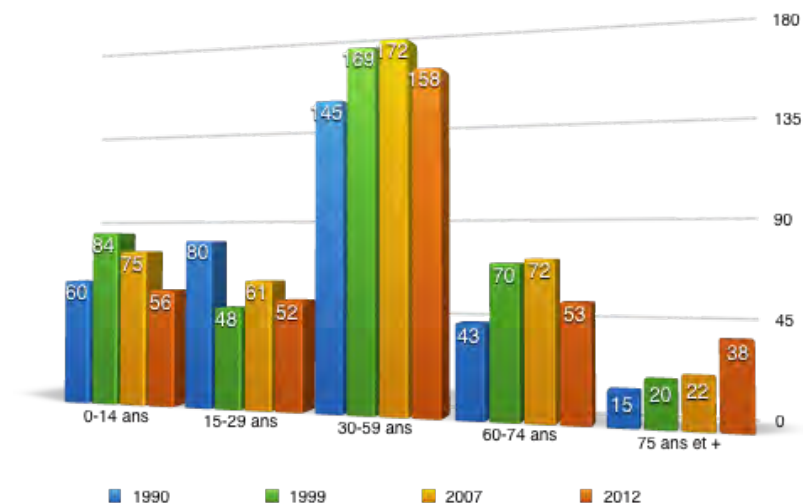
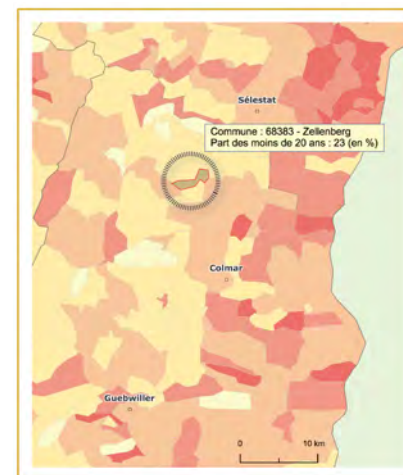


Figure 4 : Part des moins de 20 ans en 2012

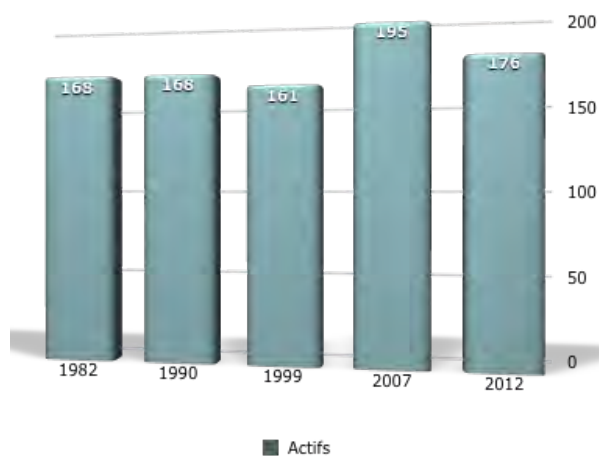


Source : INSEE, RP2012 exploitations principales

Tableau 6 : Population active à Zellenberg

	Actifs	Taux d'activité (%)	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi (%)	Chômeurs	Taux de chômage (%)	Population (15 à 64 ans)
1982	168	94,9 %	159	89,8 %	9	5,4 %	177
1990	168	96,6 %	162	93,1 %	6	3,6 %	174
1999	161	95,8 %	154	91,7 %	7	4,3 %	168
2007	195	75,0 %	186	71,5 %	9	4,6 %	260
2012	176	78,9 %	167	74,9 %	9	5,1 %	223

(Sources : Insee, RP1982 à 1999 dénombremments - RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Population active à Zellenberg : Evolution de 1982 à 2012**Tableau 7 : CC du Pays de Ribeauvillé – Situation de l'emploi**

Situation de l'emploi (2012)	
Communes	Taux d'activité (%)
Aubure	77,5 %
Bebenheim	73,8 %
Bennwihr	75,9 %
Bergheim	77,6 %
Guémar	78,2 %
Hunawihr	80,1 %
Illhaeusern	80,0 %
Mittelwihr	82,6 %
Ostheim	77,3 %
Ribeauvillé	78,0 %
Riquewihr	81,6 %
Rodern	83,2 %
Rorschwihr	77,7 %
Saint-Hippolyte	74,8 %
Thannenkirch	76,3 %
Zellenberg	78,8 %
Total CC	78,0 %
Colmar	73,7 %
Haut-Rhin	74,4 %

(Source des données : RP2007 et RP2012 exploitations principales)

2.3 EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE : STABILITE RELATIVE DE L'ACTIVITE

Le nombre d'actifs résidant à Zellenberg, plus important en 2007, a suivi le rythme de croissance de la population. Par contre, le taux d'activité dépasse légèrement, en 2012, la moyenne communautaire et est supérieur à la moyenne départementale.

Et on constate en 2012 une hausse des emplois salariés par rapport à 2007, le nombre de non-salariés étant lui resté stable. Les emplois salariés dans la commune sont répartis entre les secteurs du commerce/transport/services pour 64% et de l'agriculture pour 31%. Les autres postes salariés, 5,2%, sont rattachés au secteur public (administration, enseignement, santé, action sociale).

Depuis 2007, le nombre d'actifs travaillant dans la commune a légèrement diminué et concerne 16,9% de la population active en 2012. 74,7% d'actifs travaillent dans une autre commune du département. Les actifs qui travaillent dans le Bas-Rhin représentent une part de 5,1%. Très peu d'actifs travaillent hors région : 0,6 % dans une autre région que l'Alsace et 2,8% à l'étranger.

Selon les statistiques de l'INSEE, 83% des actifs occupent un emploi salarié et 17% sont non salariés. Parmi les salariés, 84% relèvent de la fonction publique ou sont titulaires d'un CDI, 9,1% bénéficient d'un CDD. Parmi les non salariés, 30% travaillent comme indépendants et 70% sont employeurs.

Enfin, la médiane des revenus déclarés (par unité de consommation) pour l'ensemble des foyers fiscaux, selon les données 2012 présentées par l'INSEE, est établie à 25 454 €, soit au-dessus du chiffre moyen constaté dans le département (20 785 €).

Tableau 8 : Situation de l'emploi à Zellenberg

	2007		2012	
	Nb	%	Nb	%
Emploi salarié (INSEE)	46	63,5	54	67,1
Emploi non salarié (INSEE)	26	36,5	26	32,9
<i>Indicateur de concentration d'emploi</i>	38,7		46,7	
TOTAL	72		80	

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales

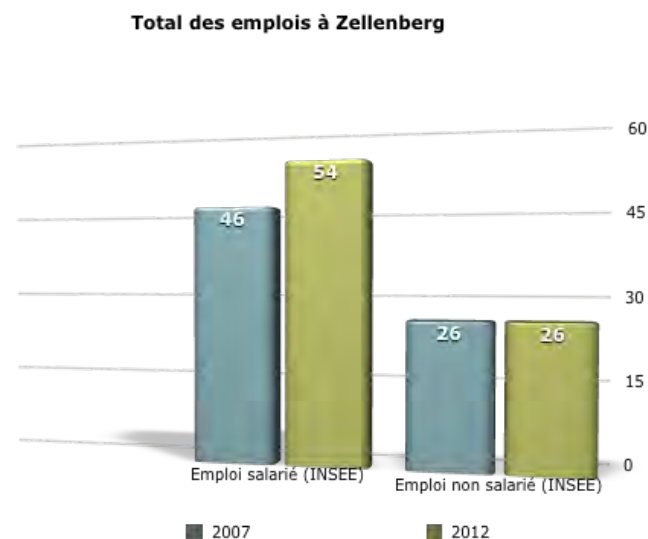
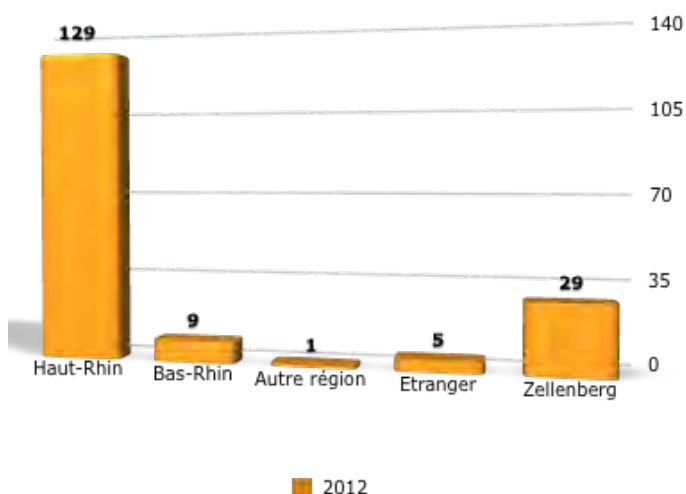


Tableau 9 : Lieu de travail actifs ayant un emploi

Lieu de travail	2007	%	2012	%
Zellenberg	32	17,4	29	16,9
Haut-Rhin	134	71,8	129	74,7
Bas-Rhin	11	6,0	9	5,1
Autre région	3	1,6	1	0,6
Etranger	6	3,3	5	2,8
Total	186		173	

Lieu de travail des actifs ayant un emploi

2.4 EVOLUTION DE LA TAILLE DES MENAGES

Depuis les trente dernières années, on note une diminution structurelle de la taille des ménages. Ainsi, le nombre moyen de personnes par ménage (résidence principale) à Zellenberg est passé de 2,85 en 1982 à 2,4 en 2012 enregistrant une baisse continue.

Cette diminution est essentiellement la conséquence de l'allongement de l'espérance de vie d'un trimestre par an en moyenne, soit près de plus de 5 ans sur un cycle de 20 années, et une hausse constante des ménages formés d'une seule personne.

Ces chiffres marquent une tendance partagée par l'ensemble des communes françaises, la moyenne nationale étant de 2,26 personnes par ménage en 2011 (INSEE). Cette baisse inéluctable laisse prévoir d'ici 2030 une taille nationale moyenne des ménages tout juste supérieure à 2,0 personnes selon les scénarios prévus par l'INSEE. La courbe descendante enregistrée à Zellenberg rejoint ces scénarios.

La conséquence la plus essentielle de cette évolution est qu'entre 1990 et 2011, par exemple, le parc de logements s'est accru de 14,7% uniquement pour répondre à l'impact de la diminution de la taille des ménages puisque la population a augmenté de 6,0% uniquement.

Cette tendance étant structurelle, elle se prolongera dans le futur et impliquera, à population constante, un besoin de logements nouveaux supérieur à 20% d'ici 2030.

Tableau 10 : CC du Pays de Ribeauvillé – Taille des ménages entre 1999 et 2011

Nombre moyen de personnes/ménage			
Communes	1999	2006	2011
Aubure	2,5	2,5	2,5
Beblenheim	2,7	2,6	2,5
Bennwihr	2,6	2,6	2,5
Bergheim	2,7	2,6	2,4
Guémar	2,7	2,6	2,4
Hunawihr	2,3	2,3	2,3
Illhaeusern	2,8	2,7	2,5
Mittelwihr	2,6	2,5	2,3
Ostheim	2,6	2,5	2,4
Ribeauvillé	2,5	2,4	2,3
Riquewihr	2,4	2,2	2,2
Rodern	2,7	2,5	2,4
Rorschwihr	2,8	2,7	2,5
Saint-Hippolyte	2,7	2,6	2,5
Thannenkirch	2,4	2,4	2,1
Zellenberg	2,6	2,5	2,4
Moyenne CC	2,6	2,5	2,4
Colmar	2,3	2,2	2,2
Haut-Rhin	2,5	2,4	2,4

Figure 5 : Taille des ménages



(Sources : Insee, RP1975 à 1999 dénombrements - RP2007 et RP2012 exploitations principales - Taux 2012 et 2015 : données pondérées d'après enquête communale)

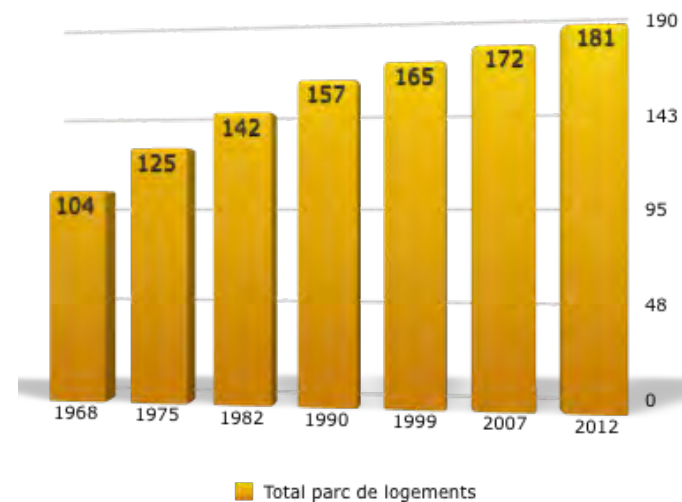
Figure 6 : Nombre de logements – CC du Pays de Ribeauvillé



(Sources : Insee, RP1990, 1999 dénombremements - RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Figure 7 : Nombre de logements à Zellenberg

Evolution globale du parc de logements à Zellenberg
entre 1968 et 2012



(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremements - RP2007 et RP2012 exploitations principales - Chiffres 2015 : données calculées d'après enquête communale)

2.5 EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS : LE LOGEMENT INDIVIDUEL PREDOMINE TOUJOURS

Le logement à Zellenberg est toujours marqué par une prédominance des maisons individuelles pour une proportion de 84 %.

Depuis 2004, aucune mise en chantier d'habitats collectifs n'a été commencée, seuls des projets individuels ont vu le jour, selon les statistiques Sit@del.

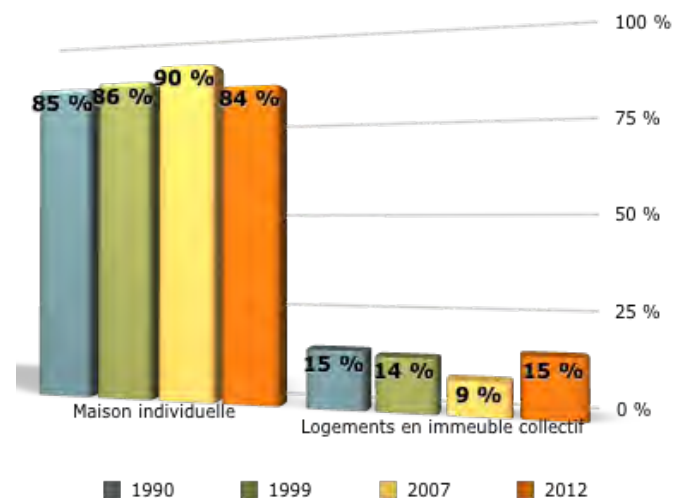
Tableau 11 : Nombre de logements commencés par type à Zellenberg de 2004 à 2013

Type de logement	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Individuels purs	0	1	2	0	0	1	0	0	0	1	5
Individuels groupés											0
Collectifs											0
En résidence											0
TOTAL	0	1	2	0	0	1	0	0	0	1	5

Source : Sit@del2 – Résultats annuels en date réelle

82,6 % des ménages sont propriétaires de leur lieu d'habitation en 2012 (contre 79,8 % en 1990), soit un taux en légère augmentation même si celui des locataires évolue parallèlement (12,8 % en 2012 contre 9,2 % en 1990).

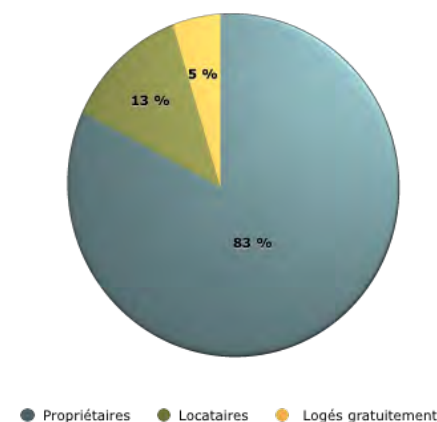
Figure 8 : Type de logements (répartition en %)



(Sources : Insee, RP1990, 1999 dénombrements - RP2007 et RP2012 exploitations principales)

Figure 9 : Statut d'occupation à Zellenberg

Statut d'occupation des logements à Zellenberg en 2012



2.5.1 - Résidences principales

Le nombre de résidences principales s’établit en 2012 à 149 unités pour Zellenberg, soit une diminution de 9 unités par rapport à 2007, pour une population qui a diminué de 46 personnes durant la même période. Ce décalage d’évolution fonctionne en lien avec la diminution de la taille des ménages induit par l’allongement de l’espérance de vie.

2.5.2 - Résidences secondaires et logements occasionnels

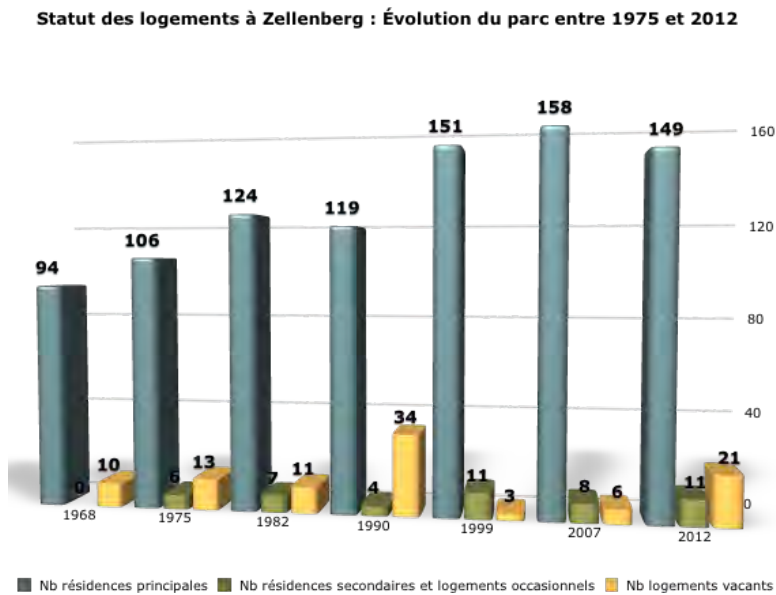
En 2012, la commune comptait 11 résidences qualifiées de secondaires, alors que ce type de résidence était inexistant en 1968. Ce chiffre s’explique en partie par la comptabilisation des gîtes dans les résidences secondaires. En effet, l’INSEE classe les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques en résidences secondaires/logements occasionnels.

2.5.3 - Logements vacants

Le nombre de logements vacants relevé dans le recensement de l’INSEE est de 6 logements en 2007 et de 21 logements en 2012, soit un taux de vacance qui est passé de 3,5 % à 11,6 %.

Il s’agit donc d’une dégradation rapide. Celle-ci a été la conséquence d’un effet de génération et d’une latence importante marquant les reprise des logements libres de ce fait dans la cité médiévale. Heureusement, cette évolution a été au final essentielle ponctuelle, puisque une réelle dynamique de reprise des logements vacants de la cité médiévale s’est engagée entre 2012 et 2017, ramenant le nombre de logements vacants à quelque 12 logements, soit un taux de 6,5% proche du seuil incompressible, dit de vacance technique, de 5% .

Figure 10 : Statut des logements à Zellenberg



(Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombrements - RP2007 et RP2012 exploitations principales - Chiffres 2015 : données calculées d’après enquête communale)

Tableau 12 : CC du Pays de Ribeauvillé – Evolution du parc de logements entre 1990 et 2012

	1990	1999	2007	2012
Résidences principales	6 013	6 805	7 520	7 652
Résidences secondaires	517	564	722	926
Logements vacants	546	575	776	996
Total parc	7 076	7 944	9 018	9 574

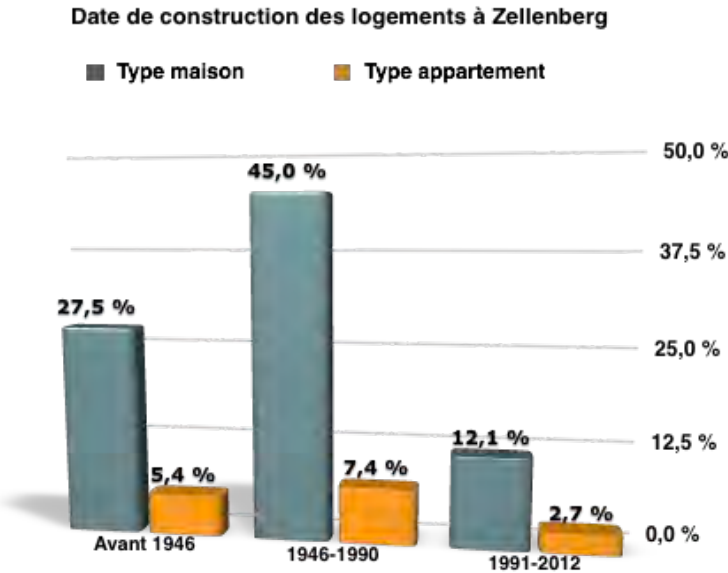


2.6 TYPOLOGIE DU PARC DE LOGEMENTS : DES LOGEMENTS SPACIEUX ET EN PARTIE RECENTS

Selon les données de l'INSEE, 32,2% des résidences principales à Zellenberg ont été construites avant 1946, 52,3 % entre 1946 et 1990, 16,1 % entre 1991 et 2012.

Les statistiques communales (d'après les autorisations de permis) ont enregistré par ailleurs 1 nouvelle construction entre 2013 et 2016 et 2 réhabilitations de logements anciens.

Figure 11 : Age des logements



(Sources : Insee, RP1975 à 1999 dénombrements - RP2007 et RP2012 exploitations principales -
Chiffres 2015 : données calculées d'après enquête communale)

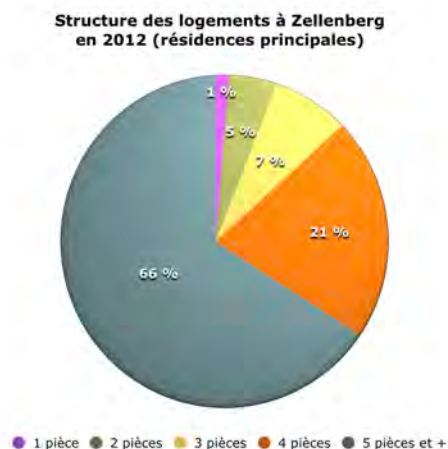
Tableau 13 : Permis de construire

Zellenberg Construction et réhabilitation de logements entre 2000 et 2014 (d'après l'analyse des permis de construire)					
	Construction neuve		Réhabilitation avec création de logements		Habitat de tourisme
	Nombre de constructions	Nombre de logements créés	Nombre de réhabilitation	Nombre de logements créés	
2000	1	1	3	4	1
2001	-	-	-	-	0
2002	-	-	-	-	0
2003	2	2	1	1	0
2004	1	1	1	1	
2005			1	1	0
2006	-	-	-	-	0
2007	-	-	-	-	0
2008	-	-	-	-	
2009			1	1	0
2010	-	-	-	-	0
2011	-	-	-	-	
2012	1	1			0
2013			1	1	0
2014	-	-	-	-	0
2015	1	1			
2016			1	1	
TOTAL	6	6	9	10	1
Nb total (résidences principales)	15				1
Nb total (parc logements)	16				

Selon les données de l'INSEE en 2012, 95,6% des logements sont dotés d'installations sanitaires confortables (avec baignoire ou douche).

Le nombre moyen de pièces est de 5,3 pour les maisons et 3,2 pour les appartements.

Figure 12 : Structure des logements à Zellenberg



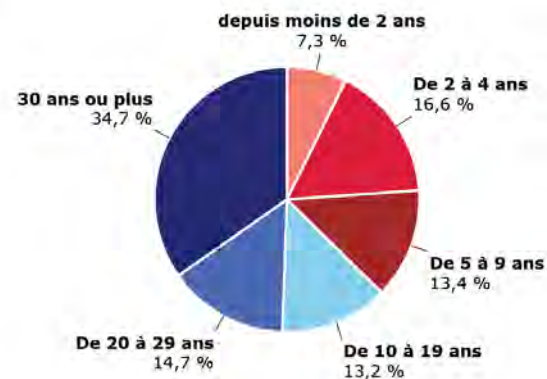
(Source : INSEE, RP2012 exploitation principale)

76,5 % des résidences comprennent un emplacement réservé au stationnement, et 92,4 % des ménages possèdent au moins une voiture, dont 52,3 % possédant 2 voitures ou plus, ce dernier chiffre étant légèrement supérieur à celui de 2007.

Toujours selon l'INSEE, 34,7 % des ménages occupent le même logement depuis plus de 30 ans, et 7,3 % depuis moins de 2 ans.

Figure 13 : Ancienneté d'emménagement

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2012



Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

2.7 DEMOGRAPHIE ET HABITAT : LES ENJEUX

Une dynamique démographique minimale est indispensable à la vitalité de Zellenberg.

La politique de l'habitat doit être conçue et organisée pour garantir une attractivité résidentielle proportionnée aux besoins.

2.7.1	Assurer une dynamique démographique permettant au moins de maintenir le nombre de jeunes à son niveau actuel en valeur absolue
2.7.2	Prévoir une capacité de production de logements conforme aux besoins induits par les objectifs démographiques
2.7.3	Donner une priorité à la production de logements « jeunes ménages » en privilégiant notamment la construction de maisons pluri-logements intégrées au paysage viticole et patrimonial du territoire
2.7.4	Favoriser une dynamique locale d'éco-construction
2.7.5	Adapter l'offre de logements à l'évolution des modes de vie
2.7.6	Concevoir une offre de logements adaptée aux besoins spécifiques des personnes âgées dites du quatrième âge

Figure 14 : Localisation des équipements communaux à Zellenberg



CHAPITRE 3 : ACTIVITES ET SERVICES

3.1 EQUIPEMENTS ET SERVICES AUX HABITANTS

3.1.1 - Equipements communaux et services

Les équipements publics de Zellenberg comprennent, outre le bâtiment de la mairie, un atelier-garage communal, un dépôt incendie, une école primaire (en regroupement avec les communes de Bennwihr et Mittelwihr), une salle des fêtes.

La commune compte aussi une église paroissiale (église catholique Saint-Ulrich) et un cimetière.

L'ensemble de ces équipements offre un niveau de service adapté et proportionné aux besoins locaux actuels et prévisibles pour les prochaines années.

3.1.2 – Effectifs scolaires

Le RPI Bennwihr, Mittelwihr, Zellenberg comprend des classes de maternelle et primaire, réparties sur les trois communes.

L'école de Zellenberg accueille une classe de CM1/CM2. Les sites de Bennwihr et Mittelwihr accueillent des classes de maternelle et primaire. Un transport est assuré pour les élèves.

Les élèves, après le cycle primaire, sont scolarisés au collège des Ménétriers à Ribeauvillé, qui accueille plus de 700 collégiens. Un collège privé existe également dans cette ville, qui accueille aussi le lycée de secteur.

Tableau 14 : Effectifs du RPI selon les niveaux et la provenance des élèves

	Bennwihr		Mittelwihr		Zellenberg		Total
	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	
2012	26	45	16	29	9	12	137
2013	24	48	17	35	7	12	143
2014	45	44	30	25	6	13	163
2015	42	47	27	27	4	16	163



Ecole primaire à Zellenberg

3.1.3 - Equipements et services intercommunaux

Zellenberg est située à moins de 3 km de Ribeauvillé, siège de la Communauté de Communes, bien pourvue en services et équipements :

3.1.2.1 Enfance et jeunesse

La Communauté de Communes, à travers sa compétence enfance-jeunesse, assure la mise à disposition de 3 multi-accueils pour les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans, situés à Beblenheim, Bergheim et Ribeauvillé, veille aux missions du Relais Assistants Maternels (RAM), soutient le réseau parentalité (REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) et accueille la Mission Locale une fois par semaine.

Ces services, indispensables au devenir démographique du territoire, sont globalement adaptés tant quantitativement que par leurs localisations aux besoins du territoire.

3.1.2.2 Equipements de loisirs

La piscine des Trois Châteaux est l'un des principaux équipements communautaires situés à Ribeauvillé. La piscine est couverte et comprend deux bassins, un bain de balnéothérapie, une rivière de jeux, une pataugeoire et un espace forme-fitness avec sauna et hammam. La piscine et l'espace forme sont ouverts tous les jours.

La piscine des Trois Châteaux est complétée en période estivale par la piscine municipale Carola.

Le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Mittelwihr et Environs (SIPS), qui regroupe les communes de Mittelwihr, Riquewihr, Beblenheim et Zellenberg, exploite et gère un parc des sports intercommunal comprenant terrains de tennis et terrain de football avec vestiaires.

3.1.2.3 Culture

Les 6 bibliothèques du Pays de Ribeauvillé (Bebenheim, Bannwihr, Bergheim, Ribeauvillé, Riquewihr, Thannenkirch) sont regroupées en un réseau dont l'objectif est l'organisation d'activités d'animation autour du livre.

3.1.4 – Autres services à proximité

3.1.4.1 Santé

L'hôpital général le plus proche est situé à Colmar, à une quinzaine de kilomètres de Zellenberg. Les soins plus spécialisés peuvent également être prodigués à Colmar.

Un hôpital comprenant un secteur soins (suite et réadaptation, hôpital de jour gériatrique, unité de soins de longue durée) et un secteur EHPAD est implanté à Ribeauvillé, de même que deux maisons de retraite et un centre de réadaptation.

Il n'y a pas de médecin établi à Zellenberg, les plus proches sont installés à Riquewihr et Beblenheim, villages voisins, ou Ribeauvillé.

3.1.4.2 Autres services

Les agences postales se trouvent dans les villages voisins de Riquewihr, Hunawihr, Beblenheim ou à Ribeauvillé.

3.2 COMMERCE, INDUSTRIE ET ARTISANAT

L'offre commerciale de proximité est inexistante à Zellenberg, mais pourrait être développée le long de la route des Vins afin de dynamiser la commune.

Destination touristique générée par le vignoble, ses paysages, son patrimoine, et la route des Vins, le village

dénombre 2 restaurants (dont un étoilé) et 2 hôtels-restaurants.

L'économie est principalement axée sur les maisons viticoles, au nombre de six.

Une offre commerciale complète se retrouve à Ribeauvillé et Colmar, où l'on peut accéder par ailleurs à tous les soins de santé (médecins, dentistes, pharmacies, infirmiers).

3.3 TOURISME ET LOISIRS

3.3.1 – Attraites de la commune

Située sur la Route des Vins, la commune de Zellenberg jouit d'un potentiel touristique certain, faisant partie des « Perles du Vignoble » (villages viticoles typiques du piémont : Riquewihr, Hunawihr, Mittelwihr, Beblenheim...), à proximité de Ribeauvillé et de Colmar.

La Route des Vins d'Alsace, la plus ancienne route de ce type en France, a été créée en 1953. C'est une route balisée qui sillonne le piedmont des Vosges sur 170 km. Sa renommée tient à la fois à l'attrait du vignoble (dégustation et achat de vins), aux richesses touristiques des localités (gastronomie, fêtes du vin, patrimoine historique) et à la qualité des paysages du piedmont. Les 66 localités qu'elle traverse sont autant d'étapes fréquentées.

Zellenberg est une cité viticole typique. A l'instar des autres communes touristiques de la route du Vin, Zellenberg offre un cadre préservé avec son site en promontoire, et ses deux tours d'angle, dont l'une porte un nid de cigogne, vestiges des anciennes fortifications. Le village ancien, rectangulaire et bien circonscrit, est typique des villages médiévaux fortifiés aux maisons accolées et alignées le long des anciens remparts. La

route du Vin contourne la colline où campe le village ancien.

La commune se trouve non seulement au cœur d'un riche vignoble, sur un site spectaculaire, mais aussi à proximité de Riquewihr, un des villages alsaciens les plus visités.

Après la viticulture, le tourisme constitue pour Zellenberg un autre secteur de l'économie locale. Si le village en soi est moins fréquenté par les touristes que les villages des alentours, ceux-ci profitent néanmoins de l'offre d'hébergement qui y est proposée. La clientèle est assurée par la très forte attractivité de la route des Vins et de ses villages emblématiques à proximité.

3.3.2 – Equipements spécifiques

La commune est pourvue d'une aire de stationnement pour camping-cars rue des Jardins.

Une aire de pique-nique sur la RD 1b, un sentier des Grands Crus, un parcours de découverte historique du village, deux promenades, le tout balisé, sont aussi proposés.

Le camping de Riquewihr, situé à proximité de Zellenberg, propose 160 emplacements. Il est doté d'une aire de jeu pour enfants.

Figure 15 : Caves viticoles, hébergement et restauration



3.3.3 – Hébergements touristiques

Il existe une offre d'hébergement de 81 chambres sur la commune sous forme d'hôtels, de gîtes, ou chambres d'hôte.

Globalement, cette offre représente 179 couchages, donc autant de population supplémentaire lors de périodes fastes de la saison touristique. La période estivale, les vendanges, les fêtes de fin d'année et leurs

marchés de Noël, très courus dans la région, font en sorte que le tourisme est présent quasi à l'année.

Les deux hôtels de la commune sont de niveau 3 étoiles. L'un d'entre eux, de facture moderne, est implanté en bordure de la route des Vins. L'autre établissement est situé au cœur du village ancien.

Tableau 15 : Liste des hébergements et restaurants – commune de Zellenberg

Adresse		Restaurant	Hôtel	Gîte - Meublé vacances	Chambre d'hôtes	Nb chambres/dortoirs	Nb personnes	Nb couverts	Classement tourisme
Le Maximilien		1						40	
Auberge du Froehn		1						35	
Au Riesling		1	1			26	52	120	
Le Schlossberg		1	1			9	24	19	
Le Vent d'Ange, M. Huttard (10 route des Vins)	Gites de France			1		2	5		3 épis
Josiane Stalter (59 b, rue de la Fontaine)				1		2	6		
Marie-Odile Farinha (2 route des Vins)				1		2	4		
Clarisse Muller (route des Vins)				1		2	4		
Guy Chenevotot (26 route du Vin)				1		3	7		
Jean-Paul Caspard (11, Rue Hartweg)	Gites de France			1		2	3		2 épis
Gîte Le Gourmet (route d'Ostheim)	Gites de France			1		3	6		3 épis
Gîte Elise, M. Richert (53 rue de la Fontaine)	Gites de France			1		2	4		2 épis
M. Richert (53 rue de la Fontaine)					1	1	2		2 épis
Gîte Rentz (70 rue de la Fontaine)	Gites de France			1		1	4		
Gîte Jager (44 rue du Schlossberg)	Gites de France					3	6		
Valérie Fux (1 Kronenburgweg)					1	5	10		
Clos Froehn (46 rue du Schlossberg)					1	3	6		
Gîte au cœur du vignoble (24 route du vin)						1	6		
Domaine Eblin-Fuchs (19 route des Vins)				2		4	8		
CZELAGA Liliane (30 route des Vins)				2	1	8	17		
José Edlin (42 rue du Schlossberg)									
Au Nid de Cigogne (10 rue du Schlossberg)					1	2	5		
TOTAL		4	2	13	5	81	179	214	

3.4 EQUIPEMENTS ET SERVICES : LES ENJEUX

La qualité des équipements et services aux habitants est essentielle pour permettre à Zellenberg de retrouver la vitalité démographique.

Maintenir et conforter leurs qualités représente donc un enjeu stratégique pour la commune.

3.4.1	Maintenir de manière continue le niveau de qualité des équipements communaux : mairie, école, salle des fêtes...
3.4.2	Conforter le dynamisme du regroupement scolaire.
3.4.3	Veiller avec la Communauté de Communes à l'adaptation continue de l'offre d'accueil petite enfance (multi-accueil et RAM) au besoin afin de faciliter l'implantation de jeunes ménages dans le territoire.

3.5 ACTIVITES ECONOMIQUES : LES ENJEUX

Village viticole et touristique, Zellenberg dispose de la vitalité économique afférente à ces deux caractéristiques, soit un nombre important d'entreprises familiales travaillant localement.

3.5.1	Préserver et valoriser la qualité des paysages et du patrimoine pour conforter l'attractivité touristique.
3.5.2	Améliorer l'offre de stationnement pour faciliter l'accès des touristes et des visiteurs.
3.5.3	Permettre à l'ensemble des acteurs économiques de disposer de conditions propices au développement de leurs activités et l'évolution afférente de leur infrastructure.
3.5.4	Développer l'offre commerciale de proximité à vocation locale mais également touristique en valorisant la position du village le long de la route des Vins.

CHAPITRE 4 : ACCESSIBILITE, TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

4.1 LES TRAFICS ROUTIERS

4.1.1 - La structure générale des flux

Zellenberg est desservie principalement par la RD 1b, ou route des Vins, qui relie directement le village à Ribeauvillé, au nord et à Kayserberg Vignoble, au sud.

La RD 416, qui traverse le ban communal à l'est, procure un accès à la N83 à la hauteur d'Ostheim.

La RN 83, route majeure, qui reliait historiquement Strasbourg à Lyon, peut aussi être rejointe via Ribeauvillé à la hauteur de Guémar, plus au nord.

Enfin, la RD 3 II au sud, permet de rejoindre le village voisin de Beblenheim.

En termes de trafic, on note que sur l'ensemble des axes qui traversent la commune, le trafic est stable depuis les dix dernières années. Sur la route des Vins, le trafic a diminué depuis 2005, mais les chiffres depuis 2013 indiquent une remontée.

Plus important, la fréquentation de la route des Vins à la hauteur de Zellenberg implique un trafic qui atteint presque les 10 000 véhicules journaliers lors des périodes estivales. Celui-ci est un peu moindre aux autres époques de l'année, mais reste tout de même élevé, soit dans les 8 000 véhicules/jour.

La Route des Vins d'Alsace, itinéraire touristique de plus de 170 km, qui relie Thann à Marlenheim, est balisée par un logo spécifique. Cette route est destinée à la découverte des grands crus alsaciens ainsi que des

villages typiques de la région, dont certains sont classés parmi les plus beaux de France.

Tableau 16 : Comptages routiers à la hauteur de Zellenberg

Moyennes journalières annuelles tous véhicules (deux sens de circulation cumulés)				
	RD 1 b (route des Vins)		RD 416	RD 3 II
	Été	Autres périodes		
2002	11045	8632	3413	419
2003	10755	-	3410	419
2004	10628	8612	3478	427
2005	10179	8051	3422	420
2006	9844	-	3422	420
2007	9844	8298	3449	423
2008	9467	7700	3379	383
2009	9444	-	3406	386
2010	9596	-	3382	383
2011	9560	-	3494	396
2012	9484	7988	3442	390
2013	9953	8138	3494	396
2014	9868	-	3508	398

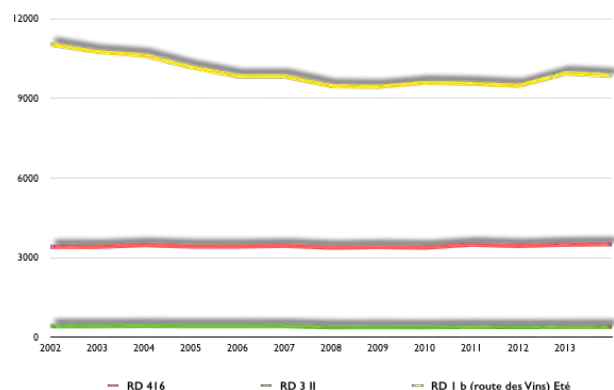
(Source : DDT, Haut-Rhin)

Figure 16 : Zellenberg- réseau routier



Source : Geoportail

Figure 17 : Evolution du trafic routier à Zellenberg entre 2002 et 2014



4.1.2 - La traversée urbaine de Zellenberg

La route des Vins contourne le cœur de village par l'ouest : celui-ci est donc épargné du trafic lourd.

Hormis les voyageurs qui décident de marquer un arrêt pour visiter le village ou atteindre un hébergement, les rues du village servent de desserte locale.

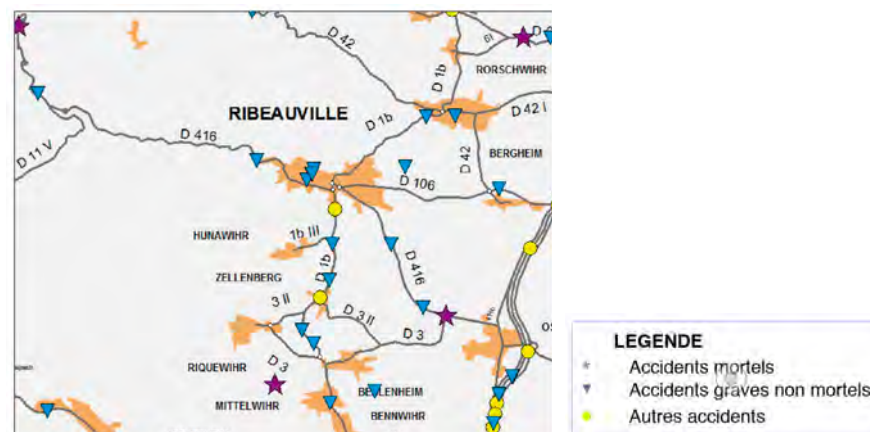
Les principales maisons viticoles sont localisées le long de la route des Vins, l'hôtel le plus important en termes de capacité d'accueil et pouvant engendrer un va-et-vient se trouve hors de l'enceinte médiévale.

4.1.3 - L'accidentologie

Le ministère de l'Intérieur n'a recensé aucun accident de la route à Zellenberg entre 2006 et 2011.

Deux accidents corporels ont été recensés entre 2010 et 2014 selon la DDT du Haut-Rhin, dont un grave, tous deux survenus sur la RD 1b.

Figure 18 : Accidents corporels de 2010 à 2014 (zoom sur Zellenberg)



Source : DDT du Haut-Rhin, Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

4.2 LES TRANSPORTS EN COMMUN

4.2.1 - Autocars

4.2.1.1 Lignes interurbaines

Zellenberg est desservie, quatre fois par jour en période scolaire (hors dimanches et jours fériés), par les lignes 106 A et B Ribeauvillé-Route des Vins-Colmar / Colmar-Route des Vins-Ribeauvillé, de la Région Grand-Est. Un arrêt est effectué sur la route des Vins.

Vers Ribeauvillé, un autre arrêt est effectué à mi-parcours à Hunawähr ; vers Colmar, le trajet passe par Riquewihr, Beblenheim, Mittelwihr, Bennwihr, Houssen, Ingersheim, et enfin Colmar.

4.2.1.2 Autocars TER

Les autocars TER font 8 allers-retours quotidiens entre la gare routière de Ribeauvillé et la gare de Sélestat, du lundi au samedi.

Pour aller à Strasbourg, une correspondance TER est assurée dans le 1/4 d'heure qui suit l'arrivée à la gare de Sélestat.

Figure 19 : Lignes départementales d'autocar à Zellenberg



Source : Conseil départemental du Haut-Rhin

4.2.2 - Rail

La commune n'est pas desservie par une gare et n'est pas traversée par une voie ferrée.

Les gares les plus proches sont celles de Colmar et de Sélestat.

Les habitants de Zellenberg peuvent bénéficier de l'offre TER entre la gare routière de Ribeauvillé et la gare de Sélestat.

La gare de Sélestat propose les lignes TER suivantes :

- Bâle-Mulhouse-Colmar-Strasbourg
- Sélestat-Obernai-Molsheim-Strasbourg
- Sélestat- Sainte Marie aux Mines-Saint Dié des Vosges (Car TER).

Concernant les trains grandes lignes, la gare de Sélestat est desservie par les trains à destination de Lyon, Besançon, Nancy, Metz et Bruxelles.

Concernant l'accès TGV, il se fait essentiellement via une correspondance en gare de Colmar ou de Strasbourg.

La gare de Colmar est desservie par des trains grandes lignes et des trains express régionaux du réseau TER Alsace :

- TGV :
 - TGV Est : Paris-Est – Strasbourg (– Sélestat) – Colmar,
 - ligne Strasbourg – Lyon – Marseille,
 - ligne Strasbourg – Lyon – Montpellier ;
- Intercités de nuit (uniquement les week-ends et jours fériés) : Strasbourg – Avignon – Marseille – Toulon – Nice ;
- TER Alsace :

- TER 200 : Strasbourg – Sélestat – Colmar – Mulhouse – Bâle,
- ligne Strasbourg – Sélestat – Colmar (– Mulhouse – Saint-Louis – Bâle),
- ligne Colmar – Turckheim – Munster – Metzeral.

4.2.3 - Transport à la demande

Un service de Transport à la demande nommé ALLO’BUS, a été mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé en janvier 2013 à titre expérimental. Le service n’a pas été reconduit à l’issue de l’expérimentation et ne circule plus depuis 1er juillet 2015.

4.2.4 - Covoiturage

Les deux départements alsaciens ont créé un site de covoiturage commun (www.covoiturage67-68.fr) qui s’adresse en particulier aux salariés et aux étudiants. Ce site est gratuit. Les salariés d’une même entreprise peuvent constituer une « communauté ».

Les nombreux sites de covoiturage qui se sont développés ces dernières années incitent plus facilement à se regrouper les automobilistes qui empruntent des trajets similaires de manière régulière. Le réflexe de partage est d’autant plus grandissant que les économies réalisées sont réelles.

Pour favoriser encore plus le covoiturage, l’offre de parkings relais devrait être plus étoffée.

4.3 MOBILITE CYCLABLE

4.3.1 - Maillage intercommunal

Dès la fin des années 1980, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé de promouvoir l’utilisation du vélo. Cette action a été concrétisée par l’adoption d’un premier schéma directeur des itinéraires cyclables en 1990. Ce schéma directeur a ensuite été révisé le 17 octobre 2003.

Entre 2003 et 2011, environ 160 km d’itinéraires cyclables ont été mis en service. Il reste aujourd’hui environ 254 km de pistes nouvelles à réaliser pour achever l’actuel schéma directeur.

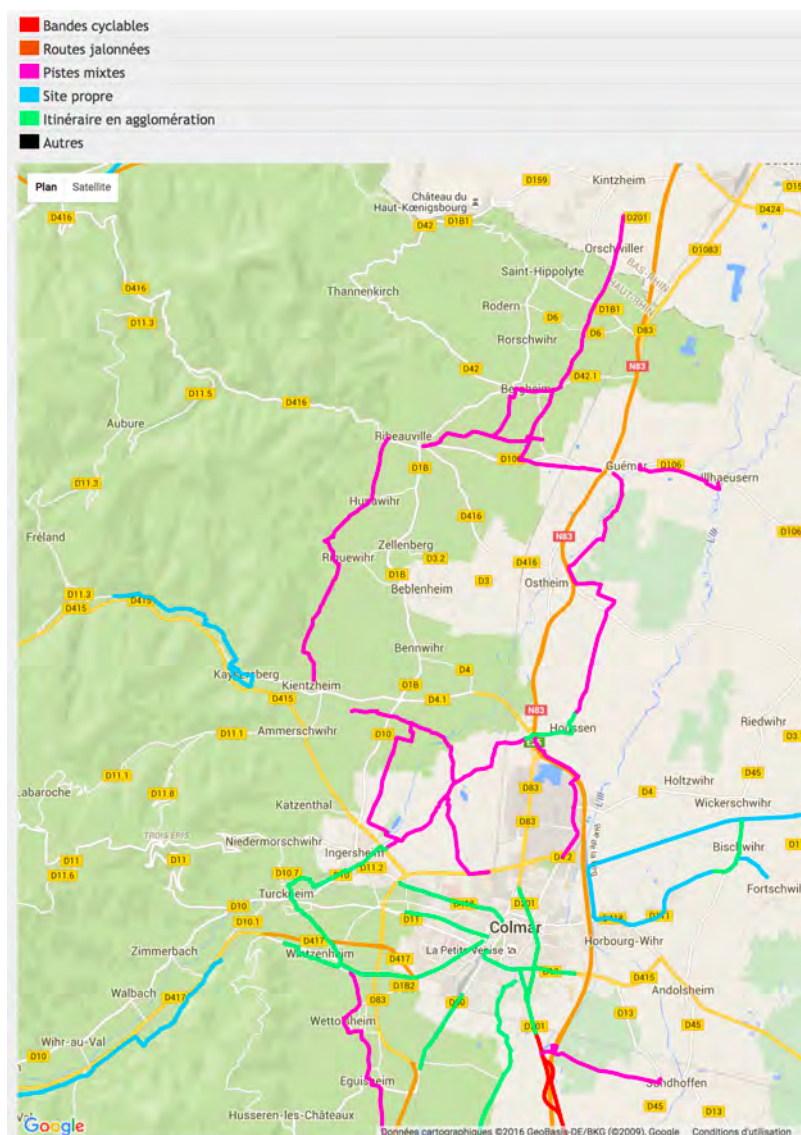
Cependant, la piste cyclable départementale se situe à l’écart de Zellenberg. Depuis Ribeauvillé, une piste mixte permet d’atteindre Hunawihr, Riquewihr et Kaysersberg Vignoble.

Un autre itinéraire en plaine permet d’atteindre Colmar et Ribeauvillé.

4.3.2 - Solution intra-communale

La configuration du village n’implique pas de création d’itinéraires cyclables spécifiques pour assurer une desserte intra-communale attractive et sûre.

La solution par contre consiste à affirmer, à la fois par voie réglementaire et par des aménagements spécifiques, le statut de «rue partagée» de l’ensemble de la voirie communale hors route départementale. Aujourd’hui, certaines rues disposent déjà d’une vitesse limitée à 30 km/h, mais l’idée d’une égalité de statut entre l’automobiliste, le cycliste et le piéton n’est pas encore clairement posée.

Figure 20 : Pistes cyclables du Haut-Rhin autour de Zellenberg

4.4 LES ITINERAIRES PIETONS

Pour Zellenberg, la valorisation et le renforcement de la mobilité douce représentent un enjeu tant écologique que de cadre de vie et d'attractivité touristique.

Pour progresser dans cette direction, il importe :

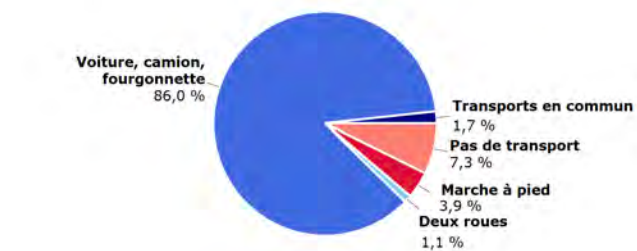
- pour les routes départementales, de poursuivre les aménagements favorables à une cohabitation des usages ;
- pour les voiries communales d'emprise moyenne, de généraliser le principe de la «rue partagée» qui affirme l'égalité entre le piéton, le cycliste et l'automobiliste ;
- pour les ruelles du village médiéval, d'affirmer un statut de «Zone de rencontre» limité à 20 km/h pour valoriser la paisibilité des lieux ;
- pour les cheminements piétons, d'assurer leurs extensions en anticipant la forme urbaine de long terme du village et en favorisant les liaisons avec les villages voisins (notamment la zone des équipements sportifs de Riquewihr).

Ces enjeux concernent l'ensemble de la problématique de la mobilité douce résumé sur la carte page suivante.

4.5 LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

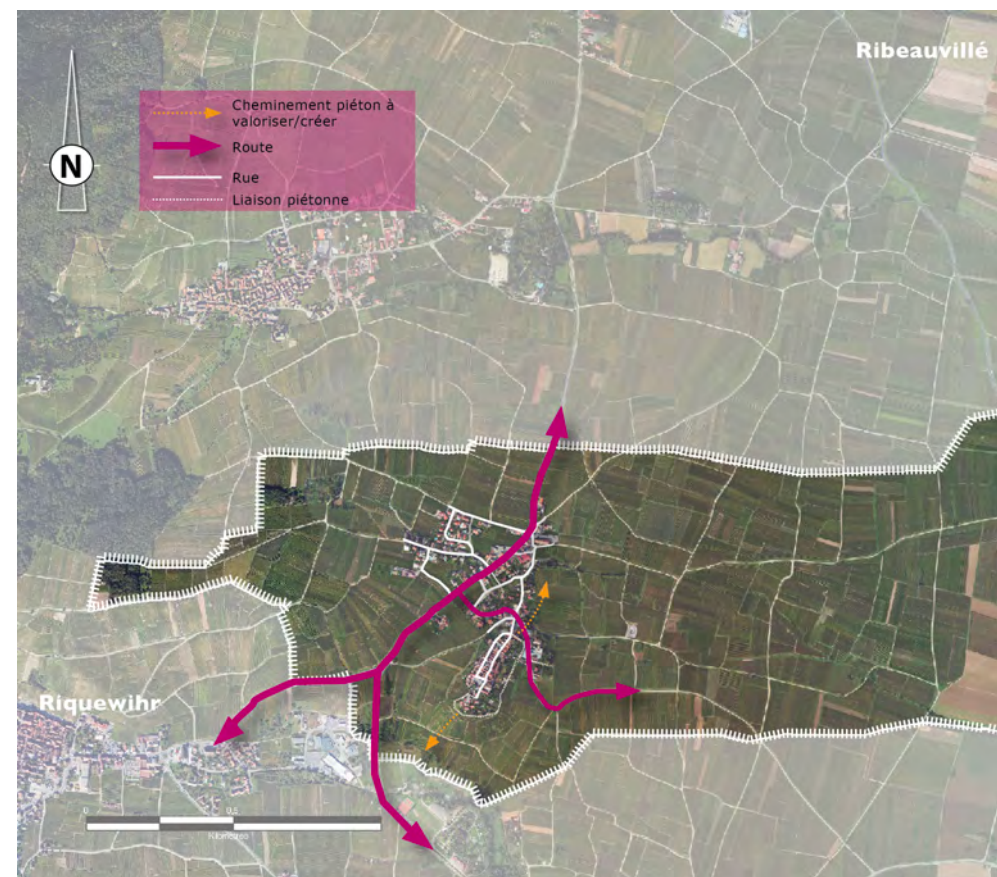
Au niveau des transports utilisés pour les déplacements domicile – travail, l’usage de la voiture (ou autre véhicule motorisé) prédomine largement avec une part de 86,0 %. Les transports en commun ne représentent que 1,7 %, la marche à pied 3,9 %, et le vélo (deux-roues) 1,1 %. 7,3 % des travailleurs n’utilisent aucun moyen de transport.

ACT G2 - Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2012



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Figure 21 : Enjeux de la mobilité piétonne



4.6 LES STATIONNEMENTS

Le stationnement public à Zellenberg est fortement limité par la configuration de la cité médiévale. Aucun parking en linéaire n'est possible dans les rues étroites du centre historique, ce qui lui confère par le fait même un caractère apaisé, mais prive les riverains d'un accès aisé à leur domicile, ce qui diminue l'attractivité du centre et complexifie la reprise des logements vacants.

Deux parkings publics desservent cependant cette partie du village, qui abrite entre autres la mairie et la salle des fêtes (lesquelles ne disposent que de quelques places de parking – n° 2 sur l'illustration ci-contre), des gîtes, un hôtel et des caves : la place du 19 Décembre 1944 (n° 1) offre ainsi une vingtaine de places ; le parking jouxtant l'église (n° 3) permet le stationnement d'une dizaine de véhicules à l'entrée du centre médiéval. Ces deux stationnements pourraient être optimisés (réaménagement des places, dont PMR, emplacements vélo, bornes de chargement pour voitures électriques,...) et surtout valorisés afin de s'intégrer de manière plus harmonieuse.

Le parking de l'église est complété par les 15 places en linéaire de la rue du Vignoble (n° 4).

Concernant les établissements situés à l'extérieur du centre historiques disposent de parkings privés.

Cela dit, il est nécessaire de prévoir le renforcement de l'offre de stationnement à proximité du village médiéval afin de renforcer les solutions pour les résidents de ce dernier.

Figure 22 : Offre de stationnement au centre de Zellenberg



4.7 L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

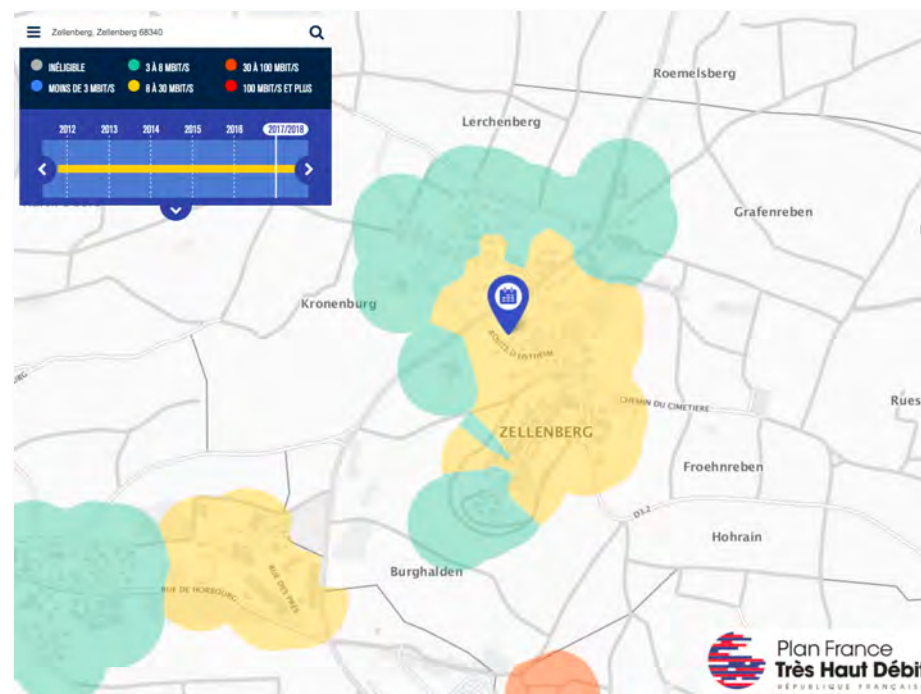
Adopté le 30 mars 2012, le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique présente les ambitions des collectivités alsaciennes en matière d'aménagement numérique. Elaboré en partenariat avec les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et en concertation avec l'Etat, les intercommunalités, les SCoTs et les opérateurs privés, il vise à prévenir et réduire la fracture numérique et à favoriser le déploiement du Très Haut Débit (THD) sur l'ensemble du territoire. Il a pour ambition d'apporter sur tout le territoire, d'ici 2030, la fibre optique jusque chez l'habitant.

L'annexe du schéma directeur qui concerne la desserte en très haut débit des communes alsaciennes rapporte que l'équivalent prises à pourvoir sur la commune de Zellenberg est de 185 pour 169 logements et 16 établissements (population totale de 394 hab., chiffres de 2009-2010).

Le débit descendant moyen est aujourd'hui de 8 Mb (100% des lignes sont éligibles à un débit de 2 Mbps, 98% des lignes sont éligibles au triple play). 98% des lignes ont un débit supérieur à 6Mbps.

Il n'y a pas de noeud de raccordement ADSL installé dans la commune. Les lignes téléphoniques des habitants de Zellenberg sont raccordées à un ou plusieurs centraux situés dans les villes avoisinantes, soit Ribeauvillé et Beblenheim. 7 fournisseurs sont présents sur le réseau non dégroupé, et 2 sur le réseau dégroupé. Un opérateur propose un réseau Wimax. Le central est équipé pour l'ADSL2+ qui permet un débit théorique maximum descendant de 20 Mbit/s à 95 Mbit/s sur les lignes téléphoniques de moins d'un kilomètre.

La commune ne dispose pas (encore) de réseaux FTTH ou FTTLa.



Source : <https://observatoire.francethd.fr/>

4.8 ACCESSIBILITE, TRANSPORT ET DEPLACEMENT : LES ENJEUX

Promouvoir l'écomobilité représente un enjeu sociétal majeur. L'évolution des normes et des technologies, la généralisation progressive des voitures électriques concourent aux progrès nécessaires, mais l'action locale s'impose également comme un axe d'intervention indispensable.

Pour ce faire, le PLU de Zellenberg doit apporter les meilleures réponses aux enjeux locaux identifiés.

4.8.1	Mailler, en site réservé, l'entité urbaine de Zellenberg à l'itinéraire cyclable départemental.
4.8.2	Promouvoir la mobilité douce piétons-vélos intra-communale en généralisant le principe de la rue partagée dans l'ensemble des rues et ruelles du village hors RD.
4.8.3	Etendre les cheminements piétons en anticipant la forme urbaine à long terme du village.
4.8.4	Renforcer les solutions de stationnement à proximité de la cité médiévale.
4.8.5	Anticiper l'installation de la fibre optique dans tous les projets immobiliers d'importance pour faciliter le déploiement du très haut débit, donc du potentiel de « mobilité virtuelle ».

CHAPITRE 5 : AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

5.1 AGRICULTURE

5.1.1 - L'occupation des sols

L'occupation des sols selon la base de données Corine Land Cover (données de 2012) est caractérisée par une large présence des surfaces cultivées (463 hectares), soit 94,4% du ban communal. Les territoires artificialisés occupent eux 5,2 % du ban communal, à raison de 25,4 hectares. La forêt et les milieux naturels (1,9 ha) occupent 0,4% de l'espace.

5.1.2 - Les types de sols et les cultures

Le territoire couvre deux unités structurales : la plaine à l'Est et les collines sous-vosgiennes du piémont à l'Ouest.

La plaine correspond au fossé d'effondrement rhénan. Le sous-sol est constitué d'alluvions fluviatiles qui ont été déposées par les rivières vosgiennes. Ils portent les sols aux meilleures potentialités agronomiques.

Les collines sous-vosgiennes sont constituées par une mosaïque de terrains de nature et d'âge variés, résultant du morcellement de la couverture sédimentaire vosgienne lors de la formation du fossé rhénan. A la diversité du sous-sol correspond une mosaïque de sols, souvent peu épais, calcaires ou non, argilo-sableux à argileux. Ils sont occupés majoritairement par la vigne. La variété du substrat contribue à la diversité des terroirs et des crus.

5.1.3 - Les surfaces agricoles

En 2010, selon le dernier recensement agricole, la superficie utilisée par l'agriculture (SAU) était d'environ 173 ha (estimation basée sur les déclarations PAC des agriculteurs de la commune) contre 170 ha en 2000, et 139 ha au recensement de 1988.

A noter que les déclarations PAC prennent en compte les parcelles cultivées par les agriculteurs de Zellenberg dans d'autres communes. Inversement, les agriculteurs d'autres communes qui exploitent des parcelles à Zellenberg n'apparaissent pas dans ce calcul.

La principale orientation agricole sur la commune demeure la viticulture avec 200 hectares de surface en vigne, soit 40,4 % de la superficie de la commune (source : Observatoire de la viticulture française, 2014).

Figure 23 : Occupation du sol selon Corine Land Cover

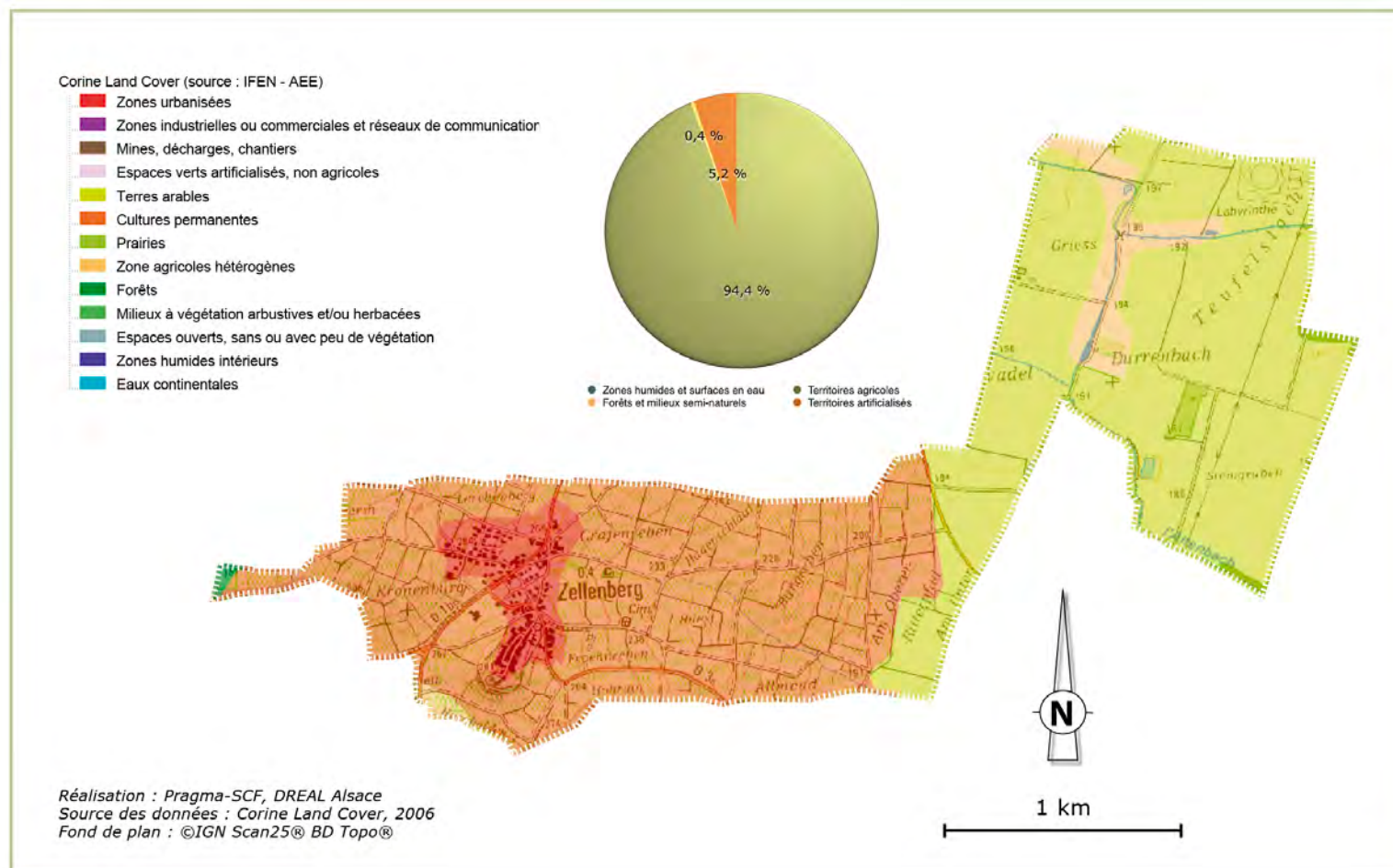


Figure 24 : Ilots de culture (d'après le RPG anonyme)

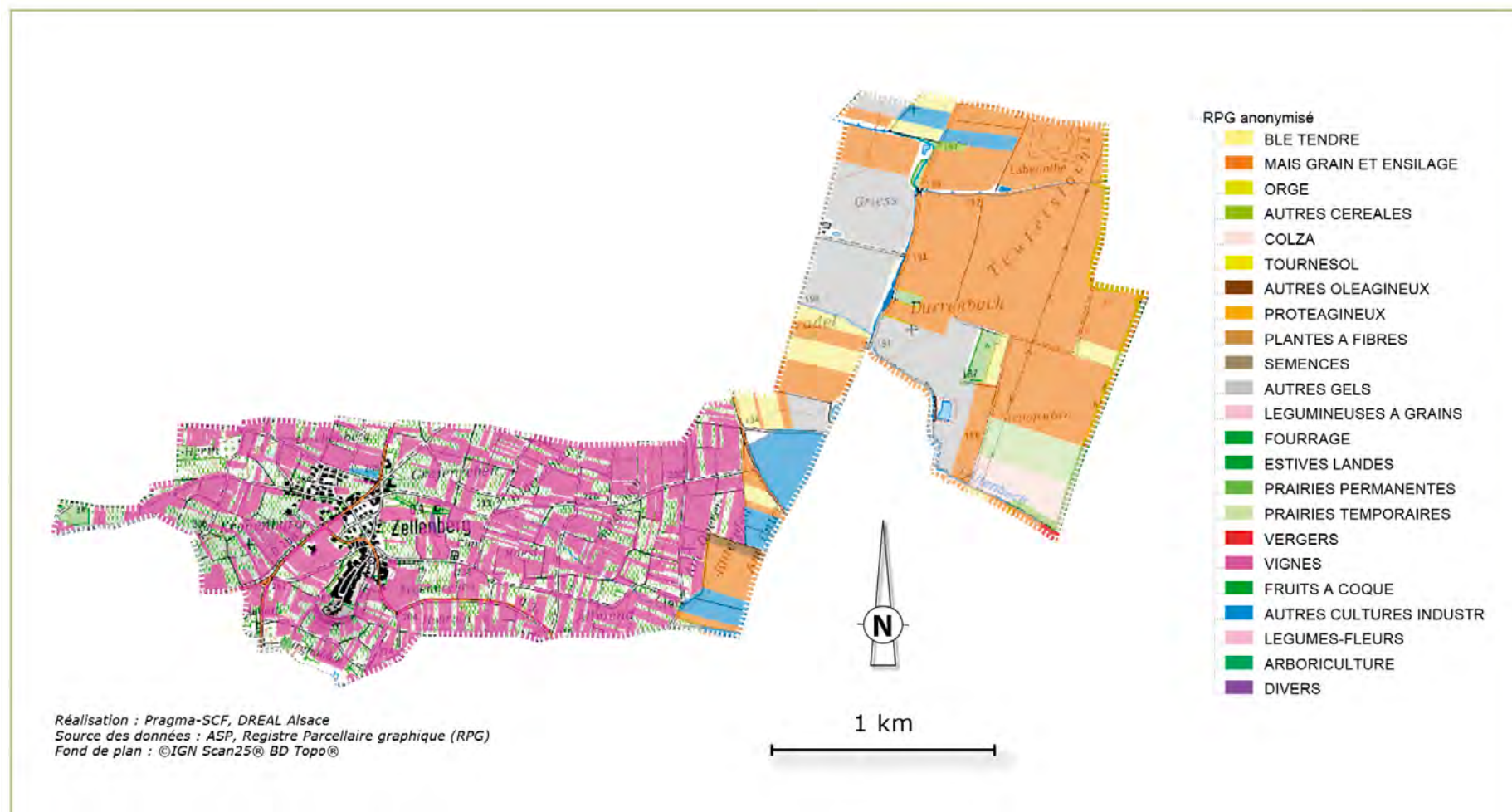


Tableau 17 : Recensements agricoles

Zellenberg : Données des recensements agricoles			
	1988	2000	2010
Nombre d'exploitations	39	30	22
SAU totale (en ha)	139	170	173
Nombre d'UGB (Unités Gros Bétail) totales	3	2	2
Nombre UTA (Unités Travail Annuel) totales	77	52	48
Superficie en terres labourables (en ha)	3	57	s
Superficie en cultures permanentes (en ha)	135	111	114
Superficie toujours en herbe (en ha)	0	0	s
Orientation technico-économique de la commune	-	viticulture (appellation et autre)	viticulture (appellation et autre)
SAU moyenne par exploitation (en ha)	28,1	17,6	12,7

Source : AGRESTE - Recensements Agricoles 2010, 2000 et 1988

5.1.4 - Les exploitations agricoles à Zellenberg

Le dernier recensement agricole montre une baisse constante du nombre d'exploitations, qui se portent à 22,

avec une SAU moyenne par exploitation légèrement en baisse également (12,7 hectares en 2010).

Les exploitations sont consacrées principalement à la viticulture. La forte valeur ajoutée de la vigne permet le maintien d'exploitations de petite taille, qui font travailler une main-d'œuvre nombreuse (48 actifs en 2010).

Il existe aujourd'hui une seule exploitation agricole non viticole à Zellenberg (céréalière). Elle est située à l'Est de la commune (Ferme du Griess, 1 chemin du Durrenbachweg).

5.1.5 - Les bâtiments agricoles et le principe de réciprocité

La législation sanitaire et environnementale impose aux agriculteurs de respecter des distances d'éloignement (50 m ou 100 m) par rapport aux habitations occupées par des tiers. Afin de limiter les conflits de voisinage, le principe de réciprocité (article L.111-3 du code rural) impose aux tiers de respecter une distance de recul égale à celle imposée aux exploitations agricoles.

Aucun bâtiment d'élevage nécessitant une distance d'éloignement de 50 mètres n'existe à Zellenberg, ni aucune exploitation classée ICPE soumise à un périmètre de 100 mètres.

5.1.6 - La viticulture

Les collines situées au pied des Vosges bénéficient d'un microclimat abrité plus sec et plus ensoleillé. Leurs pentes principalement orientées vers l'est connaissent un bon ensoleillement qui favorise la dissipation des brumes printanières ou d'arrière-saison et empêche les vignes de baigner dans une humidité froide propice aux gelées. Enfin, des sols de nature variée donnent aux

vins leurs caractères particuliers. En raison de la structure faillée, les roches du sous-sol et les sols forment une véritable mosaïque qui, combinée à l'exposition, fait de chaque colline un terroir singulier.

La viticulture est l'activité dominante du village. Les surfaces en vigne couvrent 200 hectares.

Selon les chiffres fournis par l'Observatoire de la viticulture française, la commune compte en majeure partie des caves particulières (76,1 %). Une part de 22,9 % de la récolte est livrée à des coopératives, et 1% à des négociants ou autres.

En 2014, 6418 hl ont été récoltés.

Concernant les sièges des exploitations viticoles, ils sont majoritairement localisés dans le tissu urbain du village, ce qui n'est pas sans poser, dans certains cas, quelques problèmes (intégration visuelle, trafics...).

5.1.7 – IGP et AOC

La commune de Zellenberg bénéficie d'une Indication Géographique Protégée (IGP) pour les productions de :

- Crème fraîche fluide d'Alsace ;
- Miel d'Alsace ;
- Pâtes d'Alsace ;
- Volailles d'Alsace.

Cinq dénominations AOC se retrouvent sur la commune :

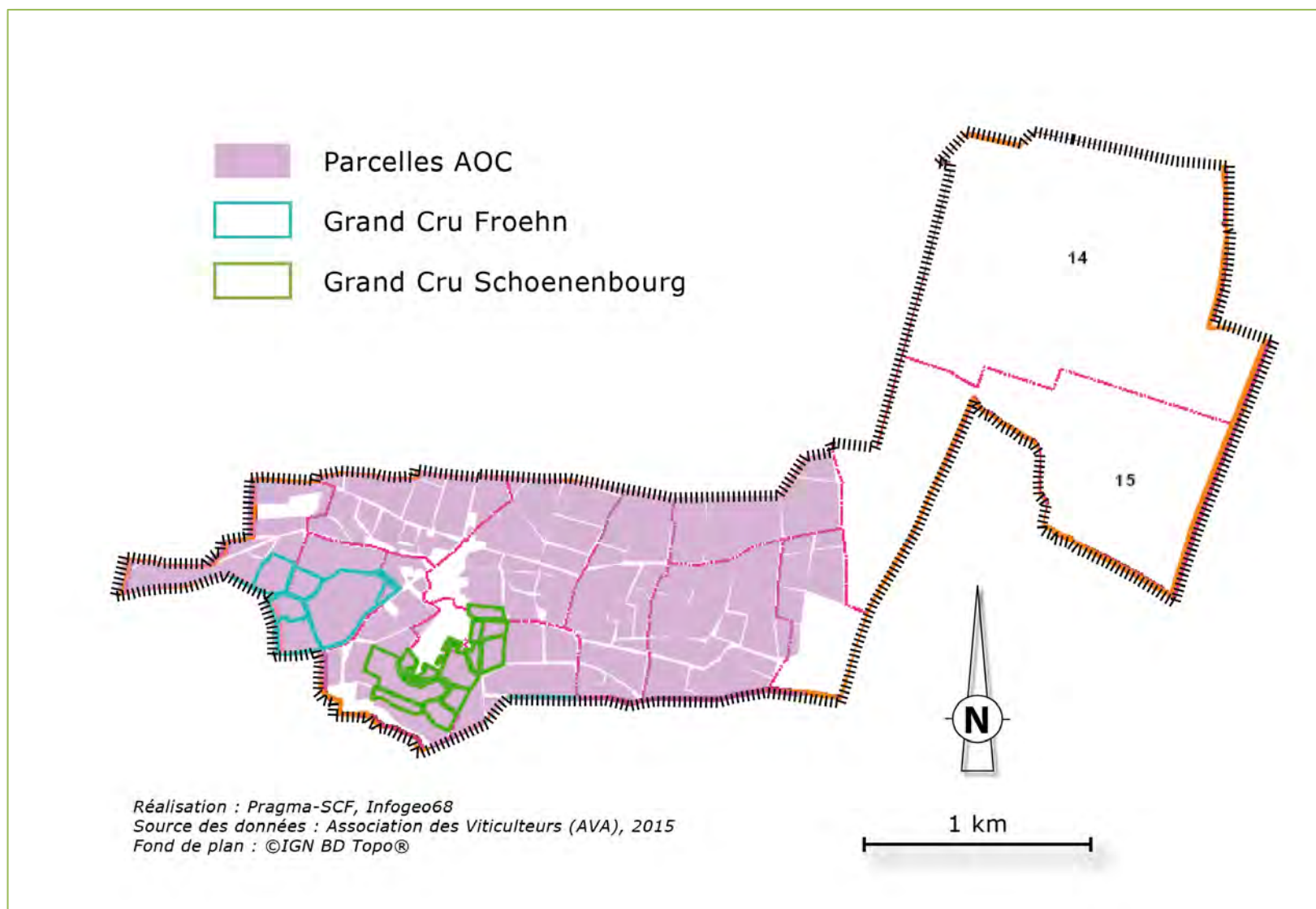
- Alsace grand cru Froehn (AOC/AOP)
- Alsace grand cru Schoenenbourg (AOC/AOP)
- Alsace ou Vin d'Alsace suivie de « Zellenberg » (AOC/AOP)
- Marc d'Alsace Gewurztraminer (AOC/IG)
- Munster ou Munster Géromé (AOC/AOP)

112 hectares de vignes se revendiquent d'une dénomination AOC/AOP (voir cartographie page suivante). 99,7 % des vins récoltés sont d'origine contrôlée.

Figure 25 : Localisation des exploitations



Figure 26 : Zonage AOC et Grands Crus – Zellenberg (zoom)



5.2 SYLVICULTURE

La forêt communale de Zellenberg est morcelée et localisée sur le ban de différentes communes. Elle couvre 46 hectares et est gérée par l’ONF.

Les coupes sont exploitées en régie communale par les bûcherons du SIVU du Pays de Ribeauvillé. Du bois est aussi vendu sur pied à des exploitants.

Figure 27 : Forêt communale de Zellenberg



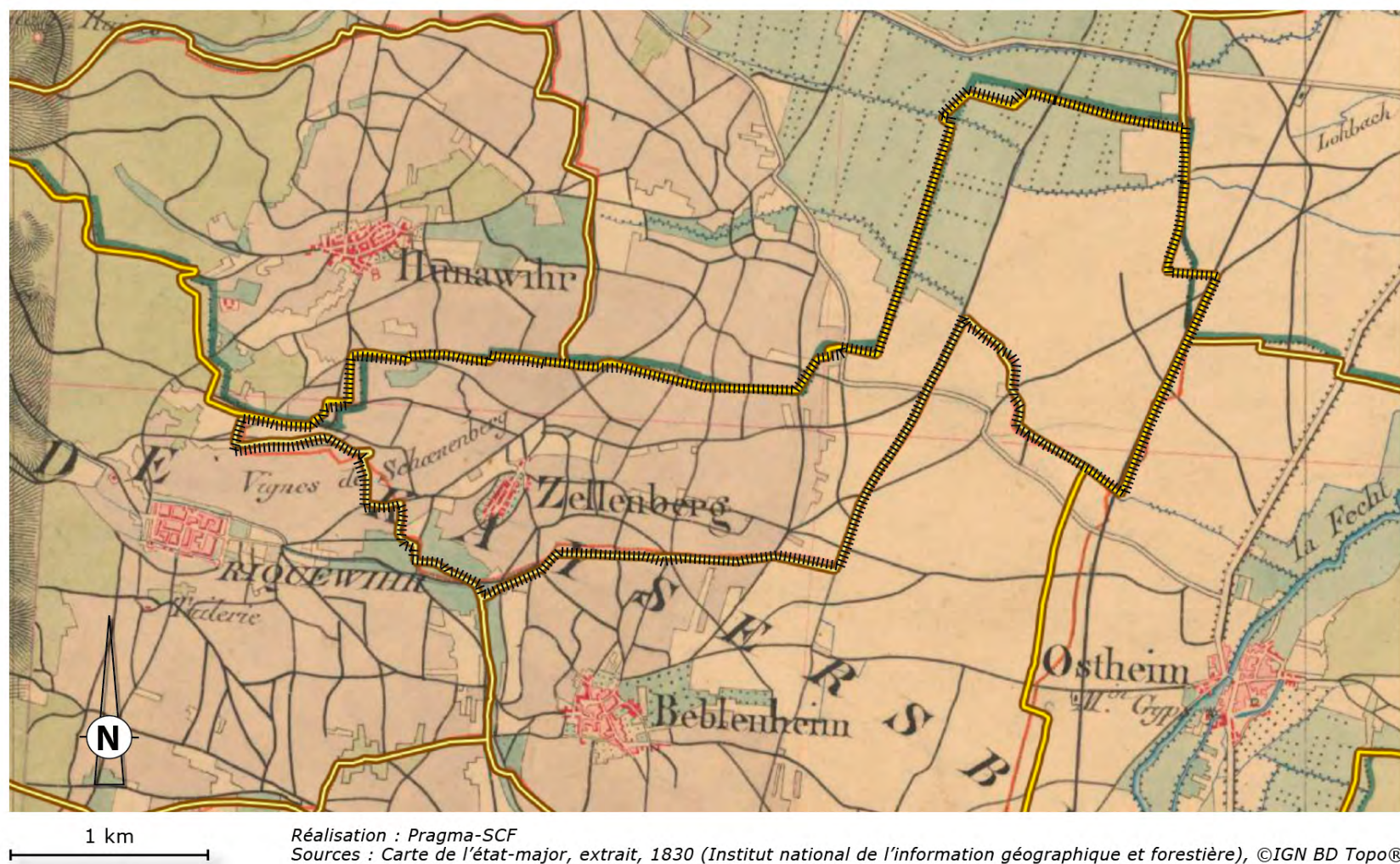
5.3 LA THEMATIQUE AGRICOLE : LES ENJEUX

La viticulture joue un rôle majeur et multidimensionnel à Zellenberg. Producteur de vins symboles de gastronomie et des plaisirs de la table en premier chef, la viticulture locale est également indissociable du patrimoine médiéval de la cité et de la beauté des paysages, donc d’un tourisme du goût et de la contemplation.

De par ce contexte, conforter le dynamisme de la viticulture en préservant et en valorisant simultanément le paysage et le patrimoine qui fondent son image représente un enjeu central du Plan Local d’Urbanisme.

5.3.1	Limiter l’évolution de l’emprise foncière urbaine du village.
5.3.2	Démultiplier l’enrichissement du paysage viticole par la plantation de bosquets, de rosiers, de noyers, de pêche de vignes ou autres pour y développer la biodiversité et l’agrément.
5.3.3	Renforcer l’intégration paysagère des sorties d’exploitation existantes.
5.3.4	Permettre le développement du bâti agricole de la plaine et conforter son intégration dans le paysage.
5.3.5	Préserver la présence d’arbres isolés, de haies et de bosquets dans la structuration des espaces de culture de la plaine.

Figure 28 : Carte d'état-major du XIX^e siècle



Carte d'état-major de 1840 : Le village est encore circonscrit dans l'ancienne enceinte avec quelques bâtiments sis à l'extérieur.

CHAPITRE 6 : ANALYSE URBAINE ET PAYSAGERE

6.1 REPERES HISTORIQUES

Une occupation alémanique est attestée dès 564 sur le territoire de Zellenberg. Quant au village, il aurait été fondé au 10^e siècle par les moines de l'abbaye de Luxeuil qui y installèrent une chapelle.

En 1252, Walter de Horbourg, devenu seigneur du lieu, fait construire un château fort au point le plus haut, sur le site d'une demeure. Les habitations, d'abord situées au pied de la colline, se regroupent autour du château et des fortifications que les seigneurs font également édifier à partir de 1315. Elles atteignent 7 mètres de haut pour un périmètre de 540 m. Le mur était épais de 115 cm à la base et de 90 cm au haut. L'enceinte n'avait qu'une porte, au nord, avec pont-levis. Elle fut détruite en 1868. Au cours des 17^e et 18^e siècles, des constructions se sont établies sur les remparts.

Il ne reste aujourd'hui que quelques témoins de l'enceinte telles les deux tours rondes dont l'une est située à côté de l'église, et l'autre au sud-est du village, restaurée et accolée à une maison.

Des murs est et ouest subsistent des alignements et une partie des murs, réutilisés dans les façades à pignon ou à gouttereau des maisons et des dépendances. Ils sont en moellons de grès rose et blanc pratiquement toujours cachés sous le crépi.

Un vestige de rempart est encore visible à l'angle sud-ouest.

Le château a totalement disparu : restauré en 1669, il est dans un état de délabrement avancé à la fin du 18^e siècle. Il est vendu comme bien national lors la Révolution à un bourgeois de Ribeauvillé, qui l'exploite pour ses pierres. Vers 1820, il ne subsiste plus rien du château.

Les deux conflits mondiaux du 20^e siècle ont relativement épargné le village. Des dommages ont toutefois été subis lors de la Deuxième Guerre mondiale, à la libération : des tirs et des obus ont touché des maisons, un énorme incendie dû au bombardement d'un stock de munitions entreposées dans une des maisons de la place du Schirhoft a détruit sept demeures. Leurs habitants se relocaliseront à l'extérieur du village historique. La place prendra le nom de « place du 19 décembre 1944 » en souvenir de cet événement.



Le château de Zellenberg d'après une gravure de Matthäus Merian en 1663.



Les deux tours de Zellenberg

6.2 GENESE DE L'URBANISATION

6.2.1 – Sédimentation de la forme urbaine

La topographie du vieux village n'a guère changé au cours des siècles et a gardé sa forme originale sur son promontoire escarpé.

Les maisons accolées les unes aux autres, ceinture de l'ancienne ville fortifiée, ont, quant à elle connu bien des changements liés à la vétusté des bâtiments, aux démolitions et reconstructions, à la guerre, aux incendies.

Le village s'est naturellement développé au pied de la colline en dehors de l'ancien bourg.

Des constructions, hors du noyau ancien, se sont organisées au Nord (faubourg), puis à l'Ouest dans le cadre d'une association foncière urbaine autorisée (AFUA) et plus récemment au Sud, en haut de la colline

par la construction de quatre maisons à l'emplacement de l'ancien château fort.

Ainsi, l'inventaire du patrimoine du ministère de la Culture indique que le nombre de bâtis en 1895 s'élevait à 89, contre 90 en 1936 et 119 en 1990.

6.2.2 – Consommation foncière de 1934 à 2015

L'empreinte urbaine de Zellenberg couvre actuellement 13,9 hectares contre 3,9 hectares en 1934. La surface urbaine et artificialisée aura donc triplé lors des soixante-cinq dernières années. C'est principalement au cours des années 1970 et 1980 que le rythme d'urbanisation a été le plus élevé : environ 0,3 hectare en moyenne est artificialisé chaque année. Antérieurement, et depuis les années 1990, c'est moins d'un hectare qui est urbanisé annuellement (entre 6 et 7 ares).

Du début des années 2000 à 2017 la consommation foncière aura été de 6 ares par an pour une décroissance démographique de 30 habitants.

Tableau 18 : Bilan de la consommation foncière à Zellenberg

Consommation foncière			
Période	Superficie urbanisée		Superficie annuelle urbanisée
1934 et avant	3,9 ha	28,1 %	-
1935 à 1951	0,2 ha	1,4 %	0,01 ha
1952 à 1966	1,2 ha	8,6 %	0,08 ha
1967 à 1979	3,8 ha	27,3 %	0,29 ha
1980 à 1991	3,4 ha	24,5 %	0,28 ha
1992 à 2001	0,7 ha	5,0 %	0,07 ha
2002 à 2017	0,9 ha	5,0 %	0,06
TOTAL	13,9 ha	100,0 %	-

Figure 29 : Genèse de l'urbanisation à Zellenberg



Fond de plan : Données cadastrales, DGFIP

Figure 30 : Parcelles bâties en 1934



Figure 31 : Parcelles bâties en 1951



Figure 32 : Parcelles bâties en 1966



Figure 33 : Parcelles bâties en 1979



Figure 34 : Parcelles bâties en 1991



Figure 35 : Parcelles bâties en 2001

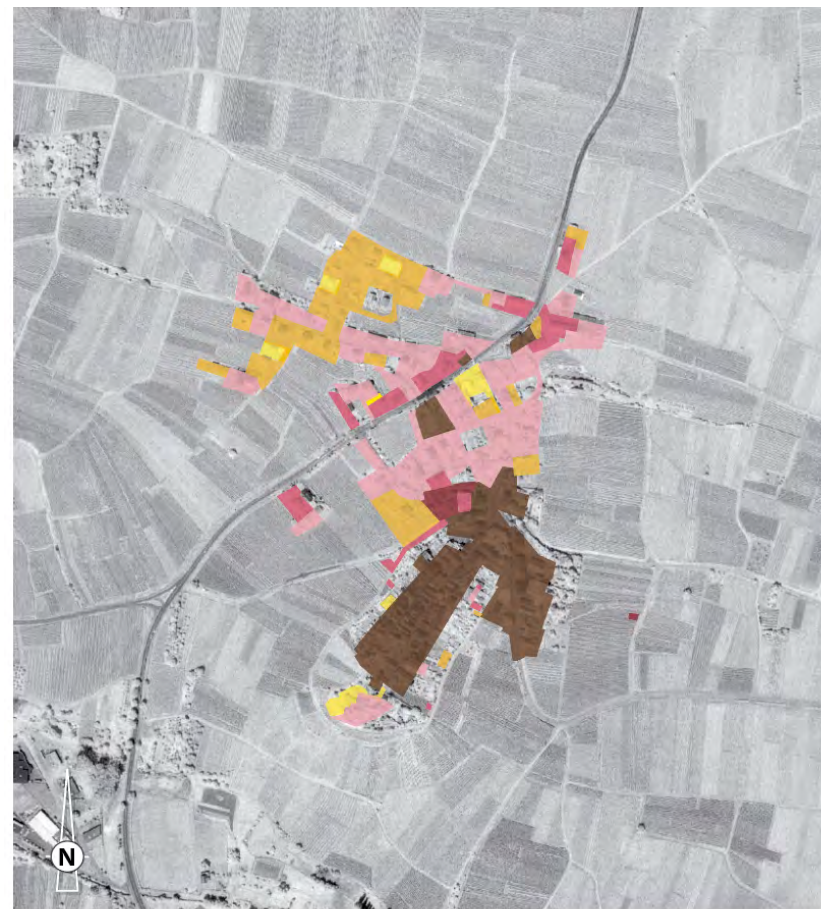




Figure 36 : Parcelles bâties en 2017



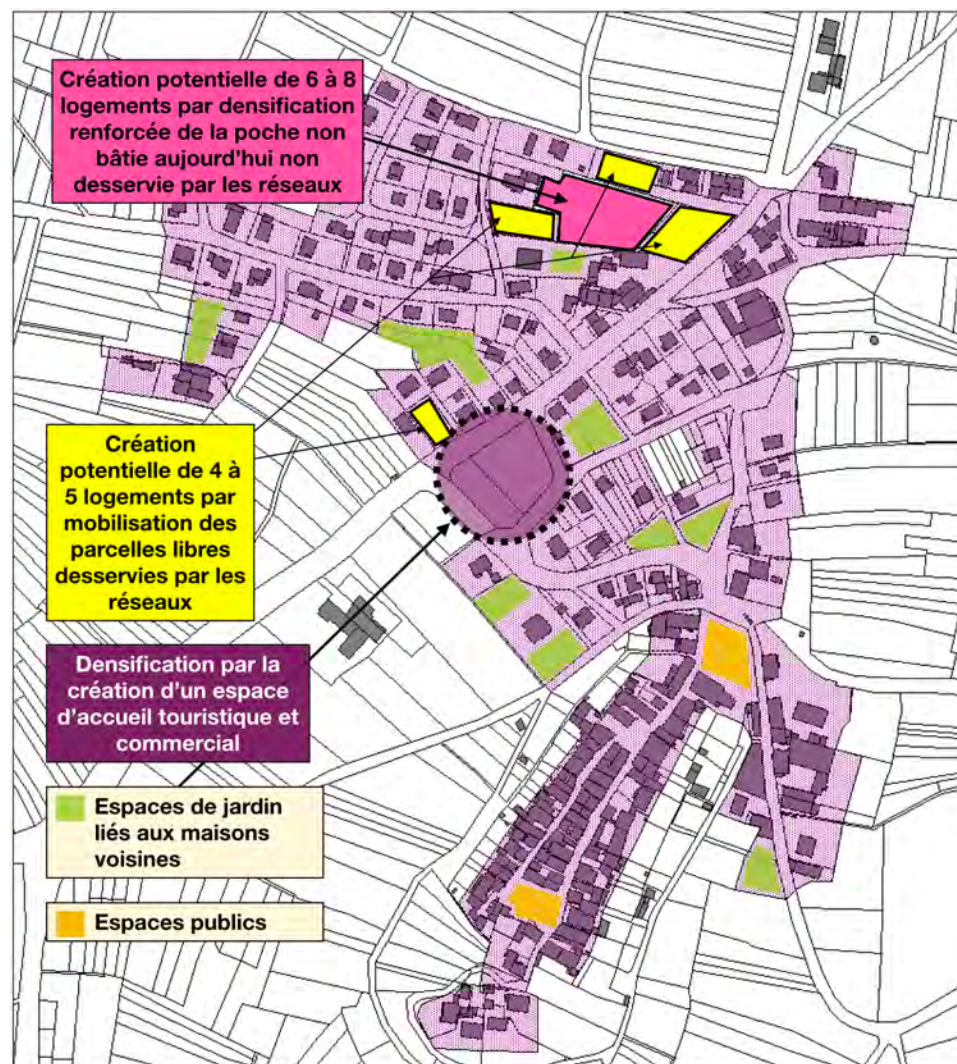
6.2.3 – Potentiel de densification du tissu bâti existant

A noter pour commencer que l'essentiel des espaces non bâtis localisés au sein de la zone urbaine sont occupés par des plantations de vignes AOC. Et cela concerne en particulier les terrains situés à l'ouest de la route du Vin, au nord du village ancien.

Le potentiel de densification de cet espace est d'une dizaine de logements (voir fig 37 ci-contre), quelque 4 maisons individuelles en pourtour de périmètre sur les terrains desservis par les réseaux et quelque 6 à 7 logements en densification renforcée en cœur d'îlot aujourd'hui non desservi par les réseaux.

L'entrée de village sud sur la route du Vin représente un secteur de choix pour le développement d'une offre commerciale, à la fois de proximité et à vocation touristique (voir fig 44 ci-contre).

Figure 37 : Potentiel de densification



6.3 STRUCTURE URBAINE, PAYSAGERE ET PATRIMOINE

6.3.1 – Le grand paysage et les unités paysagères

Zellenberg se situe dans l'unité paysagère du piémont viticole (*Atlas des paysages d'Alsace*). Le piémont se situe aux abords du relief des Vosges, tel un balcon surplombant la plaine à l'est. Le paysage du piémont est fortement structuré par la présence de la vigne, qui entoure des villages très groupés. Plusieurs villages du piémont intègrent à l'ouest de leur ban communal une part de forêt vosgienne, tandis qu'à l'est le relief moins accentué et la présence de cours d'eau ou de zones plus humides laissent place à la culture.

Le village de Zellenberg comprend deux des composantes de ce paysage, à savoir la vigne et la plaine cultivée.

Toutefois, contrairement à d'autres villages du piémont, nichés le plus souvent au creux d'un vallon, Zellenberg a été édifié, pour des raisons historiques de défense, sur une colline offrant un vaste promontoire naturel et qui confère au village un aspect unique.

Le village ancien, regroupé au sommet, a cependant connu des extensions modernes et dispersées vers l'ouest, le long de la route des Vins.

Figure 38 : Structure paysagère

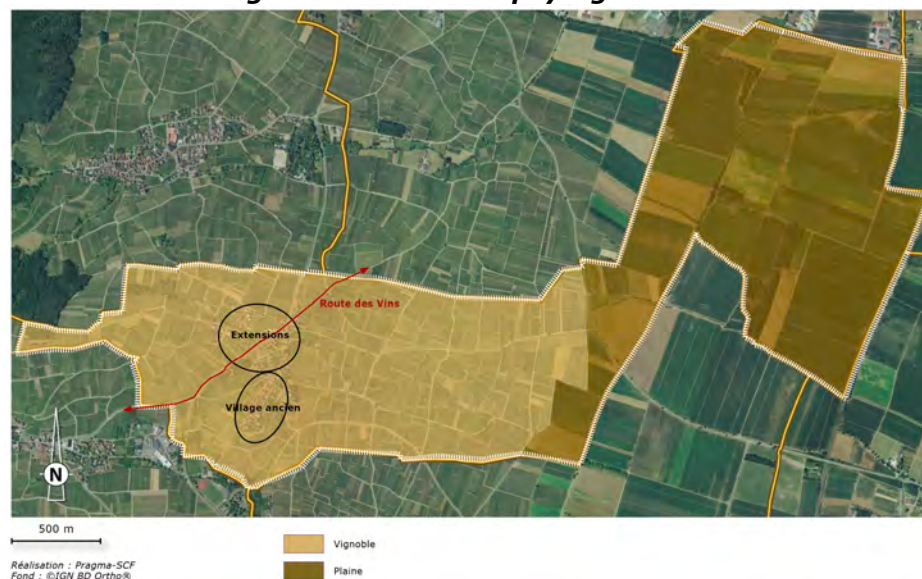
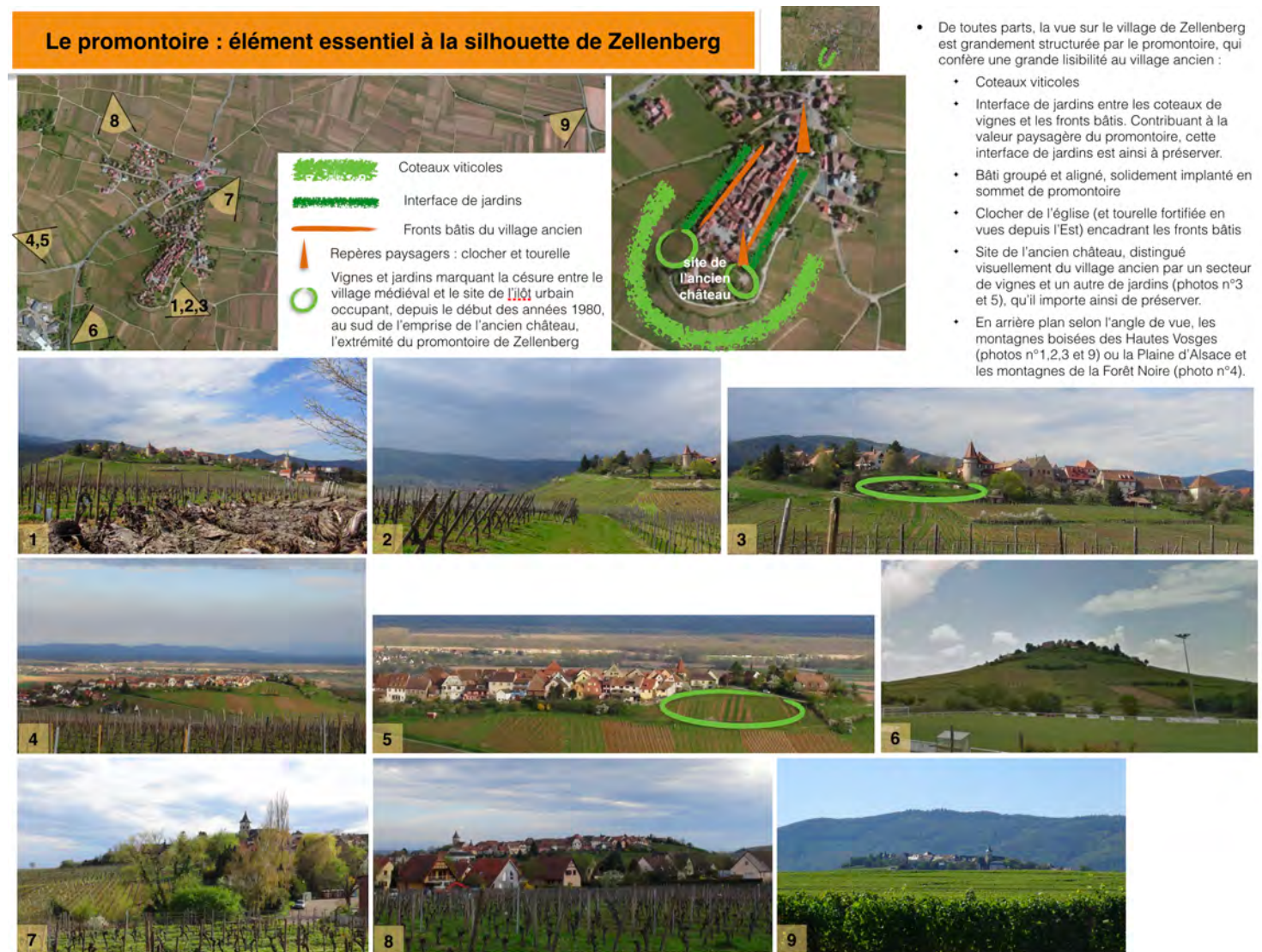


Figure 39 : Le village ancien en promontoire



6.3.2 – Forme urbaine et système viaire

6.3.2.1 La cité médiévale

Les maisons de la partie ancienne de Zellenberg sont resserrées les unes contre les autres le long de deux rues parallèles (rue de la Fontaine et rue du Schlossberg) qui traversent le village. Quelques ruelles étroites les relient perpendiculairement.

Le plan du village ancien, rectangulaire, est entouré d'un sentier qui longe les anciens remparts.

Le coeur de village : des atouts paysagers à valoriser




- Le coeur de village possède de nombreux atouts paysagers, qui lui confèrent du caractère :
 - Typologie bâtie de l'ancien village, avec ses rues étroites, sa densité, ses constructions alignées à la rue, son architecture locale (photos 1 et 2)
 - Des éléments de petit patrimoine (photos n°3 et 4 en exemples)
 - Une magnifique vue depuis la place de l'église, sur les châteaux du Haut Ribeaupierre, de St-Ulrich et de Ginsberg (photo n°5 et 6)
 - Les places de village : la place de l'église (photo n°8) comporte un vocabulaire simple et efficace (alignements d'arbres, grès rose, pelouse, monument aux morts, fleurissement) et celle du 19 décembre 1944 (photo n°10), bien qu'ayant un caractère très routier, possède une très belle fontaine et un bel encadrement par les habitations d'architecture locale
 - L'église, dont les vues depuis le village sont toutefois peu valorisées (photos n°7 et 8)
 - Les tourelles des anciennes fortifications (photos n°9 et 11), également peu mises en valeur à leurs abords
- Il importe de préserver et de mettre en valeur ces différents atouts.



Le sentier des remparts : un itinéraire et des atouts paysagers à valoriser



- ←--→ Sentier contournant les remparts
- Fronts bâtis de grand intérêt paysager
- Jardins valorisant le front bâti
- Jardins limitant la perception du front bâti : à améliorer
- ▲ Eglise et tourelles : points d'accroche du regard
- ▲ Vues de grand intérêt sur le paysage lointain

- Le sentier qui contourne le promontoire en longeant les remparts présente un grand intérêt paysager :
 - ★ Il donne vue sur les façades est et ouest du village ancien et sur leurs jardins (photos n°2 et 13)
 - ★ Il offre de précieuses vues lointaines :
 - Succession de plans village / coteaux viticoles / montagnes boisées avec les trois châteaux (photo n°3). On notera l'importance de préserver le plan composé des vignes, qui permet une séparation entre le bâti et l'horizon montagneux.
 - En bout de promontoire, le regard est bloqué côté village par les limites séparatives des parcelles (photo n°4) et s'oriente donc de l'autre côté vers Riquewihr, le piémont viticole et les horizons successifs de montagnes boisées, un panorama déjà mis en valeur (photos n°5 à 7).
 - Apparaît ensuite la tourelle de l'ancien site du château (photo n°8) qui, décrochée par rapport au reste du front bâti, attire le regard. L'église et la seconde tourelle constituent d'autres points de repère de ce côté-là du promontoire (photos n°9 et 10).
- Du côté est, le front bâti n'est toutefois pas toujours valorisé : il est partiellement occulté et peu mis en valeur par les jardins en contrebas (photos n°11 et 12). Un enjeu de valorisation existe ainsi à ce niveau.

















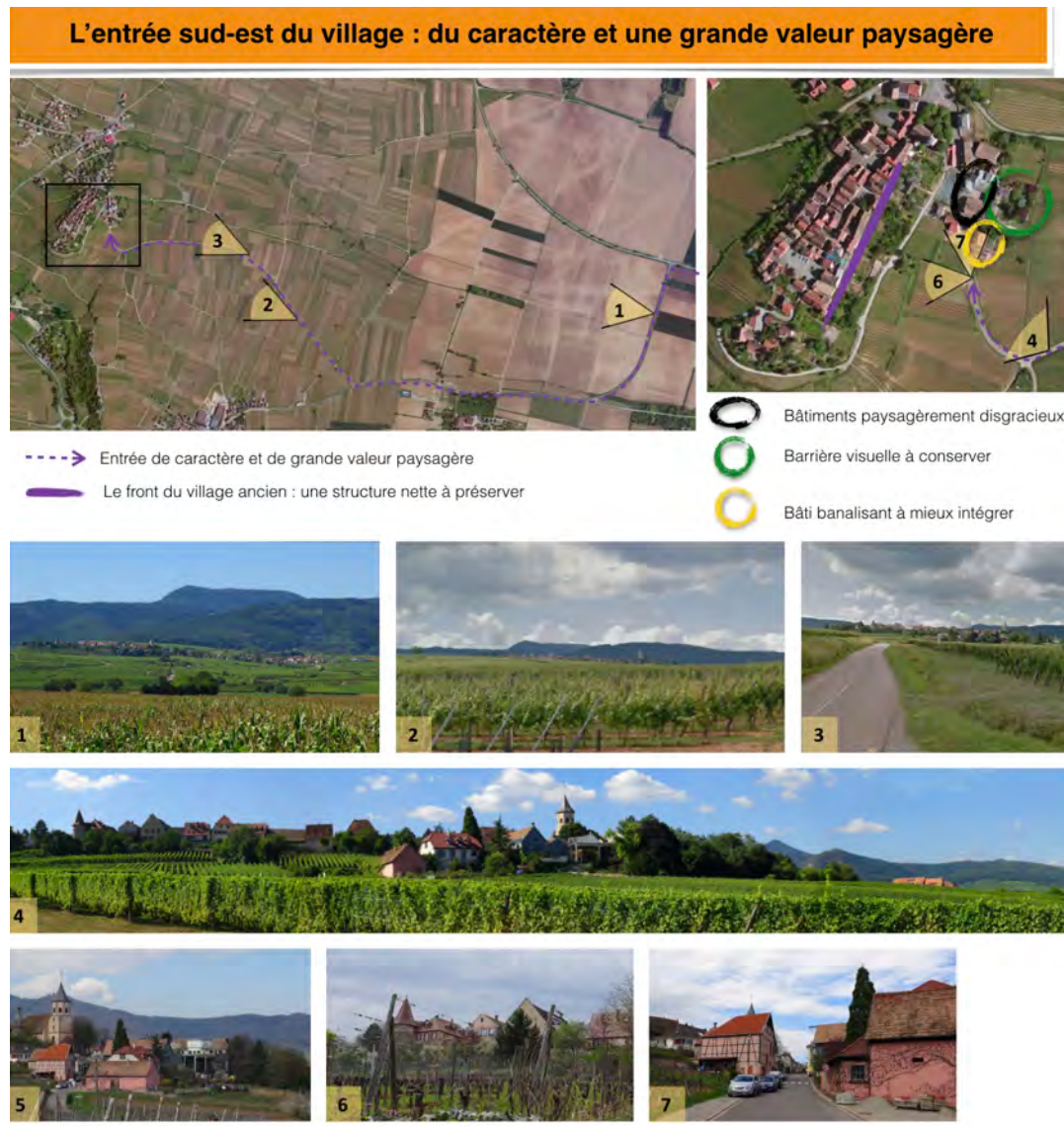

6.3.2.2 Les fronts bâtis

Des fronts bâtis de qualité variable

— Front bâti de caractère marqué, à préserver
 — Fronts bâtis fonctionnant bien, à préserver et éventuellement améliorer
 — Front bâti banalisant et/ou peu structuré, à mieux intégrer et/ou structurer

- Les divers fronts bâtis du village sont de qualité paysagère variable :
 - Les deux fronts du village ancien présentent un caractère très marqué, lié à l'alignement, à la densité du bâti, à son architecture locale, à la présence de jardins à l'interface avec les vignes, au clocher de l'église et à la tourelle qui encadrent les fronts. Ce caractère marqué est ainsi à préserver (photos n°1 et 2).
 - D'autres fronts présentent également du caractère et fonctionnent actuellement bien :
 - Front est (photos n°4 et 5) : le clocher de l'église, le bâtiment du presbytère, l'intégration des habitations dans la végétation, donnent du caractère au front
 - Front sud-ouest (photo n°13) : l'architecture locale des habitations et leur intégration dans la végétation (grands arbres des jardins et alignement d'arbres) donne une bonne qualité paysagère au front
 - D'autres fronts sont plus banalisants et/ou peu structurés :
 - Entrée de village sud-est (photo n°3) : voir planche n°2
 - Front nord-est (photo n°6) : architecture banalisante de l'hôtel du Riesling et des caves viticoles
 - Fronts nord (photo n°8) et nord-ouest (photos n°9 à 12) : architecture banalisante et silhouette bâtie peu structurée. A noter toutefois : bonne intégration du front nord dans la topographie (toitures dépassant très peu la ligne d'horizon en entrée de village : photo n°7), à préserver

6.3.2.3 Les entrées de village



- L'entrée sud-est du village présente du caractère et un grand intérêt paysager, depuis la tournée vers la D 3 jusqu'aux abords immédiats du village (photos n°1 à 4), du fait de la très nette structure des vues :

- ★ En vue lointaine, la silhouette allongée du village se détache nettement, à l'interface parfaite entre les coteaux viticoles au premier plan et les montagnes boisées qui ferment l'horizon (photos 1 à 3)
- ★ En vue rapprochée, le front bâti, composé d'un alignement très lisible de constructions encadrées par les deux points de repère que sont l'église et la tourelle fortifiée, dessine la ligne d'horizon (photo n°4)

- ★ Au cours de toute la montée, la position dominante du village, en particulier le village ancien sur son promontoire, est également source d'une grande valeur paysagère

- Toutefois, des constructions paysagèrement disgracieuses (photo n°5 sur la droite de l'image) pourraient nuancer la valeur de cette entrée de village. Elles sont en grande partie masquées par les grands arbres du jardin en contrebas (photo n°4 et 5), dont il convient ainsi de conserver la présence.
- Des habitations banalisantes composent l'entrée même du village, sur la droite de la rue (photo n°7). Elles présentent ainsi l'enjeu d'une meilleure intégration paysagère.

L'entrée sud-ouest du village : entre caractère marqué et banalisation



-  Front bâti de caractère marqué, à préserver
-  Fronts bâtis fonctionnant bien, à préserver
-  Front bâti banalisant, à mieux intégrer
-  Entrée de la montée vers le village ancien, un caractère marqué à préserver



- L'entrée sud-ouest du village présente un intérêt paysager variable :
 - ★ Grand intérêt dès la sortie de la zone de loisirs et d'activités de Riquewihr (photos n°1 et 2) : le front du village ancien se dresse très lisiblement au sommet du promontoire, constituant la ligne d'horizon au-dessus des vignes.
 - ★ Entrée de village fonctionnant bien sur le côté droit de la route (photos n°3 et 4) : les premières constructions sont d'un style architectural local et sont bien intégrées dans la végétation (grands arbres des jardins), les vignes et l'alignement d'arbres marquent de part et d'autre la montée vers le coeur de village (photo n°4).
 - ★ En revanche, le côté gauche présente un faible intérêt paysager : styles architecturaux banalisants, front bâti peu structuré (photo n°5). Ce côté présente ainsi l'enjeu d'une meilleure intégration paysagère.

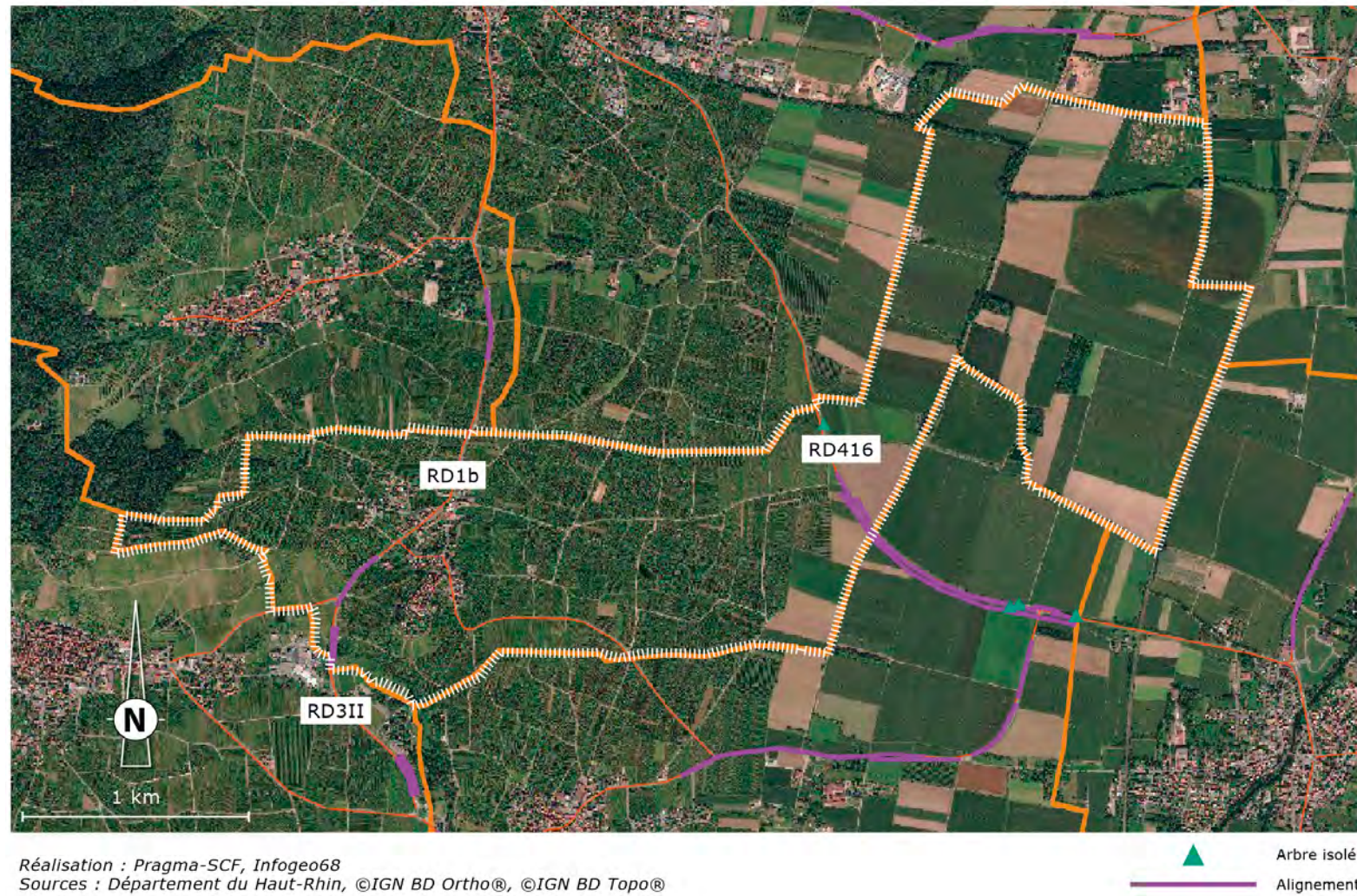
L'entrée nord-est du village : une qualité satisfaisante



- L'entrée nord-est du village depuis la route des Vins n'impacte pas négativement l'approche du village :
 - ★ elle met en perspective le centre ancien en promontoire, qui se détache nettement en prolongeant la ligne des Vosges
 - ★ le clocher de l'église, bien perceptible, appelle le regard
 - ★ le vignoble anime les bords
 - ★ néanmoins, le premier front bâti présente une qualité architecturale banale



Figure 40 : Localisation des alignements routiers d'intérêt paysager



Réalisation : Pragma-SCF, Infogeo68
Sources : Département du Haut-Rhin, ©IGN BD Ortho®, ©IGN BD Topo®

6.4 LES ELEMENTS DE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET NATUREL REMARQUABLES

6.4.1 – Arbres d'alignements routiers

Le département du Haut-Rhin a répertorié plusieurs alignements d'arbres le long des axes routiers. A Zellenberg, tous ces alignements présentent un intérêt paysager fort.

Ils sont localisés d'une part le long de la RD 1b, au sud du ban, à proximité de la limite de Riquewihr, et d'autre part, sur la RD 416 entre Beblenheim et Ribeauvillé.

Les sujets sur la RD 1b sont de deux types : un alignement de noyers, plantés en 2006, en bon état, et un alignement qui fait face de l'autre côté de la route, de même essence, mais datant de 1953, dont l'état est altéré, considéré toutefois comme assez remarquable. Plus loin, un alignement de chênes, plantés en 2000, considéré aussi comme assez remarquable, les sujets étant en bon état phytosanitaire.

Sur la RD 416, les alignements sont en bon état et sont constitués d'un rang d'érable (1976), de frêne (2001) et de charme (1986).

Leur présence contribue à la qualité et la diversité du paysage en bordure de voies, notamment dans la partie plaine, sur la RD 416 à l'est du ban, où les alignements rythment les étendues cultivées.

6.4.3 – Patrimoine architectural

La commune, dans son noyau historique intra muros, présente le traditionnel dessin d'un rectangle, entouré d'une enceinte fortifiée construite au début du 14^e siècle. Les habitations sont soudées les unes aux autres.

Les petites cités fortifiées des collines sous-vosgiennes ont connu grâce au commerce du vin et à l'artisanat une

prospérité dont l'apogée est atteinte au 16^e siècle. Elles en ont conservé un riche témoignage architectural.

Le ministère de la Culture a repéré 56 bâtiments, dont 19 sélectionnés, lors de son inventaire, consultable sur le lien suivant (base Mérimée) :

http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_1=INSEE&VALUE_1=68383.

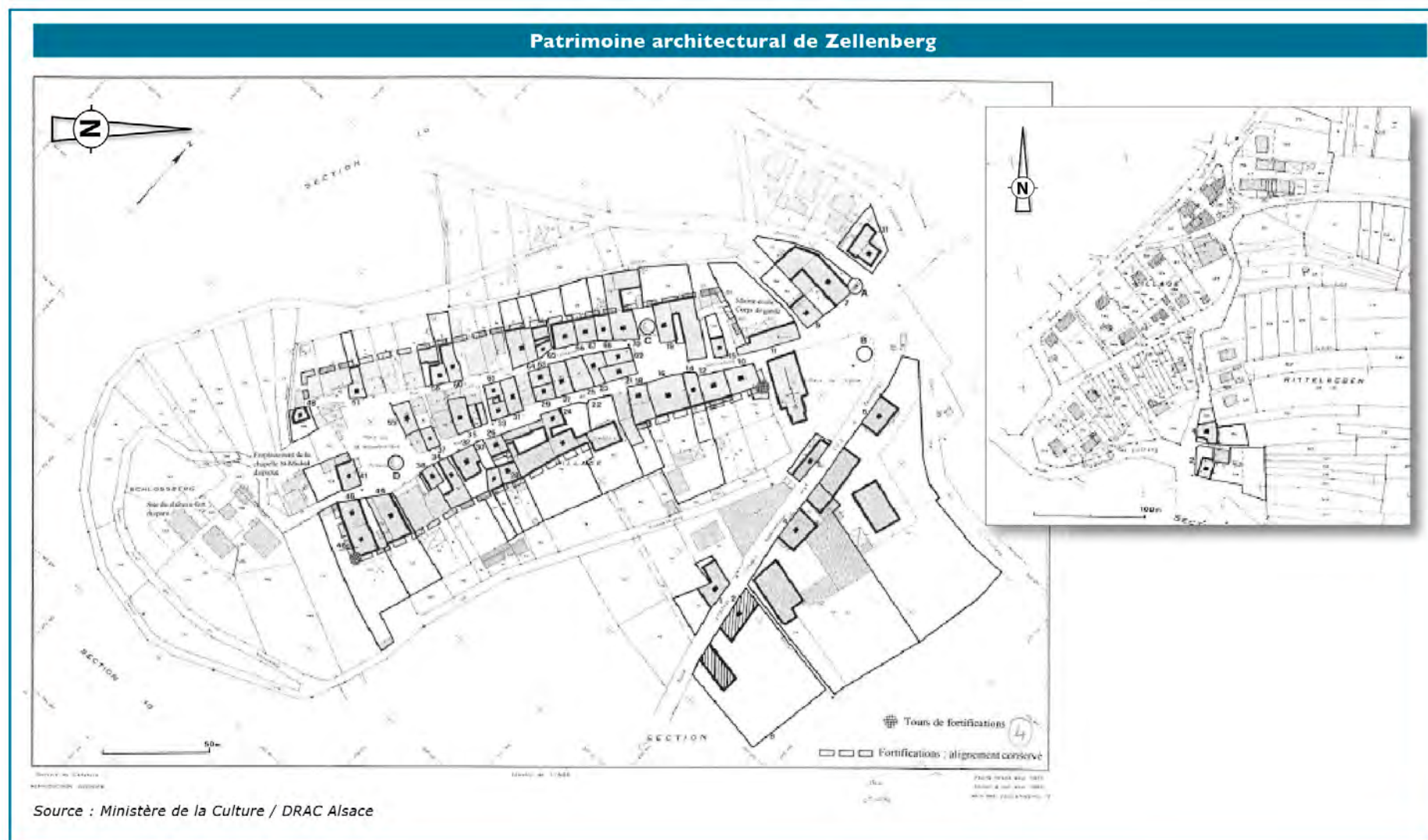
Il s'agit principalement de maisons de vigneron situées sur la rue du Schlossberg ainsi que du cimetière et de l'église paroissiale Saint-Ulrich.

L'église Saint-Ulrich, de style baroque, a été construite autour de 1760 sur les remblais du fossé du mur d'enceinte. Les fondations de la façade ont dû être consolidées en 1937. En effet le bâtiment menaçait de s'effondrer vers le Nord-est.

Des travaux ont été réalisés par la suite pour traiter des lézardes intérieures et extérieures, et renforcer l'étanchéité de la flèche du clocher. La sacristie, entièrement reconstruite en 1859 à l'est de la tour, a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation intérieure et extérieure (en 2000).

Cette église remplace la première église paroissiale, qui était localisée à l'emplacement actuel du cimetière, lequel date du 18^e ou du début du 19^e siècle.

Le clocher de l'église Saint-Ulrich renferme une des plus vieilles cloches d'Alsace (1410), qui provient de l'église primitive. Les deux autres cloches datent de 1921 et remplacent celles réquisitionnées par les Allemands en 1917.



6.4.4 – Petit patrimoine

L'inventaire Mérimée recense à ce titre une croix monumentale dans un oratoire, située au 7 rue du Schlossberg. Il s'agit d'un Christ en croix daté de 1508. La sculpture a été classée le 14/11/1991, la croix qui la supporte a été remplacée en 1962.



Oratoire à l'entrée du village ancien



Fontaine « du Bas »

Le village est doté d'un seul puits, un ancien puits à balancier profond de 9m, restauré en 2009, qui se trouve au 2 rue du Vignoble.

Deux fontaines sont encore en place dans le village : la « fontaine du haut », sur la place du 19 décembre 1944, construite en 1889, et la « fontaine du bas », qui date du 13^e siècle, rénover en 1876 et surmontée d'un petit Bacchus.

Le bâtiment de l'école, au 11 rue du Schlossberg, est surmonté par une ancienne cloche de tocsin, datée de 1445, qui provient de la porte nord de l'enceinte.

6.4.5 – Monuments historiques

Toutes les zones urbaines de Zellenberg se trouvent dans le périmètre de protection de 500 mètres des vestiges de l'enceinte du village au titre de l'inscription aux Monuments historiques.

La protection concerne plus spécifiquement la façade, hormis la surélévation crépie, et la toiture hexagonale de la tour sud-est (46 rue du Schlossberg), la façade et la toiture hexagonale de la tour nord-est (10 rue du Schlossberg), ainsi que les vestiges de l'enceinte fortifiée situés au 49 rue de la Fontaine.

Ces éléments ont été inscrits par arrêté du 18 septembre 1997, modifié par arrêté du 25 novembre 1997.

Le ban communal est aussi légèrement impacté par les périmètres de protection relatifs aux villages voisins de Riquewihr et Hunawihr.

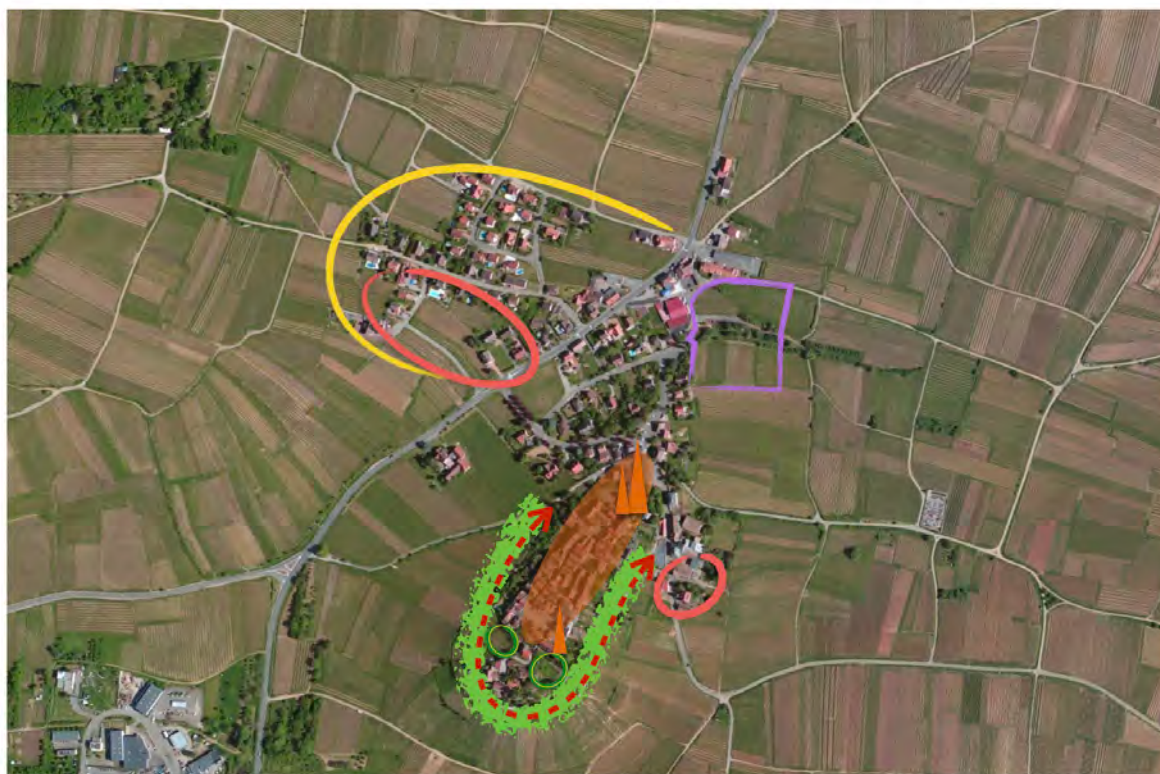
Figure 41 : Périmètres de protection des Monuments historiques



6.5 ANALYSE URBAINE ET PAYSAGÈRE : LES ENJEUX

Figure 42 : Carte synthèse des enjeux paysagers

PRINCIPAUX ENJEUX PAYSAGERS



-  Préserver et valoriser le dégerment du promontoire, élément structurant qui donne sa singularité au village médiéval de Zellenberg
-  Valoriser les entrées de village
-  Préserver et mettre en valeur les vues vers le clocher de l'église et les tourelles des anciennes fortifications qui constituent des repères paysagers majeurs
-  Mieux intégrer les fronts bâtis banalisants ou peu structurés
-  Préserver le caractère, la morphologie et la typicité architecturale du village médiéval
-  Valoriser le sentier de contournement des remparts comme un atout majeur de découverte du paysage de Zellenberg
-  Faire le choix du site privilégié de développement urbain combinant belles qualités résidentielles et potentiel d'inscription discrète dans le paysage
-  Préserver impérativement en espace non bâti les espaces de vignes et jardins marquant la césure entre le village médiéval et le site de l'îlot urbain occupant, depuis le début des années 1980, au sud de l'emprise de l'ancien château, l'extrémité du promontoire de Zellenberg

Chapitre 6	Les enjeux en matière d'urbanisme, de paysage et de patrimoine
Le village de Zellenberg, caractérisé par son village médiéval unique surplombant la plaine d'Alsace, jouit d'un paysage et d'un patrimoine remarquable au coeur de l'identité de la commune.	
	• Préserver le caractère, la morphologie et la typicité architecturale du village médiéval
	• Préserver et valoriser le dégagement du promontoire, élément structurant qui donne sa singularité au village médiéval de Zellenberg
	• Préserver impérativement en espace non bâti les espaces de vignes et jardins marquant la césure entre le village médiéval et le site de l'îlot urbain occupant, depuis le début des années 1980, au sud de l'emprise de l'ancien château, l'extrémité du promontoire de Zellenberg
	• Préserver et mettre en valeur les vues vers le clocher de l'église et les tourelles des anciennes fortifications qui constituent des repères paysagers majeurs
	• Valoriser le sentier de contournement des remparts comme un atout majeur de découverte du paysage de Zellenberg
	• Faire le choix du site privilégié de développement urbain combinant belles qualités résidentielles et potentiel d'inscription discrète dans le paysage
	• Mieux intégrer les fronts bâtis banalisants ou peu structurés
	• Valoriser les entrées de village
	• Améliorer le rendement « consommation foncière » et « vitalité démographique de la commune »

B- ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

CHAPITRE 7 : CONTEXTE ENVIRONNEMENTALE

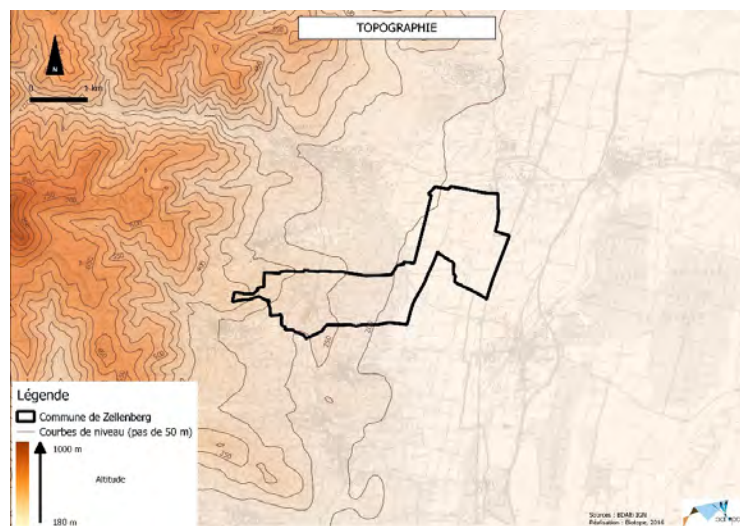
7.1 CONTEXTE PHYSIQUE

Commune rurale située sur les collines sous-vosgiennes, en plein vignoble, incluse dans le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Zellenberg couvre une superficie de 496 hectares soit 4,96 km².

7.1.1 – Relief

L'altitude de Zellenberg varie entre un minimum de 183 mètres à l'est de la commune et un maximum de 374 m à l'ouest.

Figure 43 : Topographie



7.1.2 – Géologie et pédologie

Le territoire couvre deux unités structurales : la plaine à l'Est et les collines sous-vosgiennes du piémont à l'Ouest.

La plaine correspond au fossé d'effondrement rhénan. Le sous-sol est constitué d'alluvions fluviales qui ont été déposées par les rivières vosgiennes. Les cailloutis des cônes de déjections s'étalent au débouché des vallées vosgiennes et recouvrent les terrains secondaires et tertiaires des champs de fracture des collines sous-vosgiennes (Sud de Ribeauvillé, Nord de Bergheim) et disparaissent vers l'Est sous les loess (Saint-Hippolyte, Bergheim, Ribeauvillé). Les loess sont des limons éoliens déposés lors des périodes froides du Quaternaire. Ces sédiments de teinte claire, à forte teneur en calcaire, portent les sols aux meilleures potentialités agronomiques.



Les **collines sous-vosgiennes** correspondent d'un point de vue géologique au champ de fractures de Ribeauvillé, délimité à l'Ouest par la faille vosgienne et à l'Est par la faille rhénane. Cette formation est constituée par une mosaïque de terrains de nature et d'âge variés, résultant du morcellement de la couverture sédimentaire vosgienne lors de la formation du fossé rhénan. A la diversité du sous-sol correspond une mosaïque de sols, souvent peu épais, calcaires ou non, argilo-sableux à argileux. Ils sont occupés majoritairement par la vigne. La variété du substrat contribue à la diversité des terroirs et des crus.

Figure 44 : Géologie

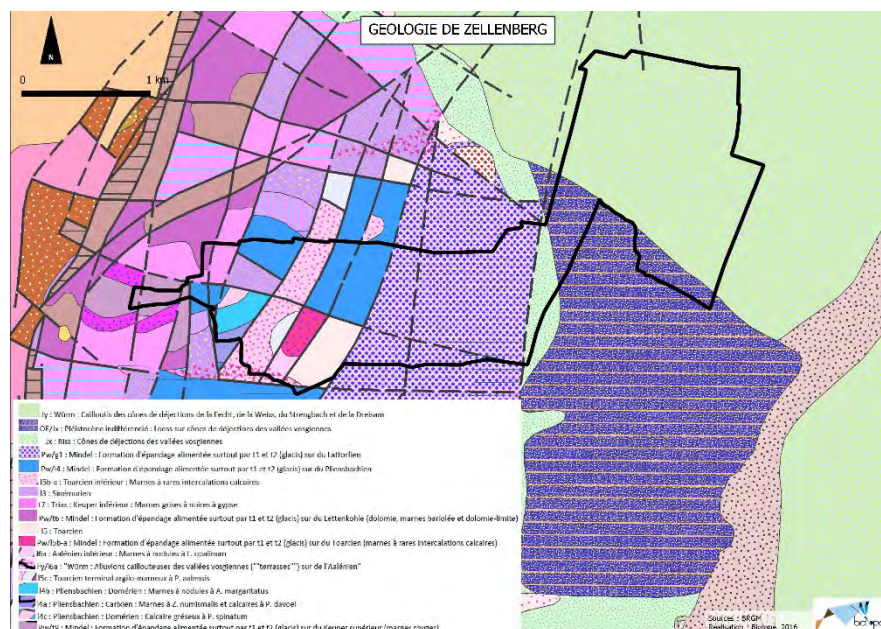
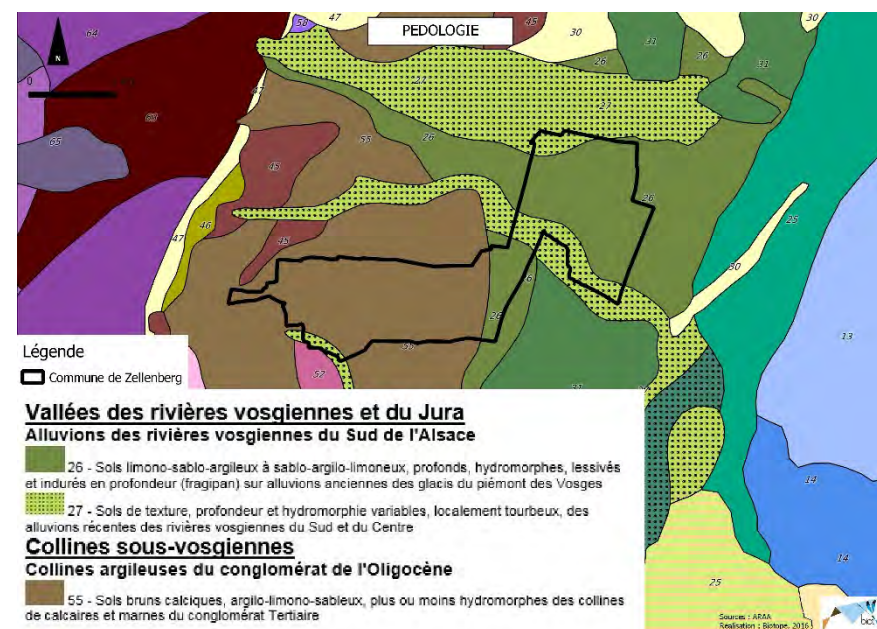


Figure 45 : Pédologie



7.1.3 – Aquifère

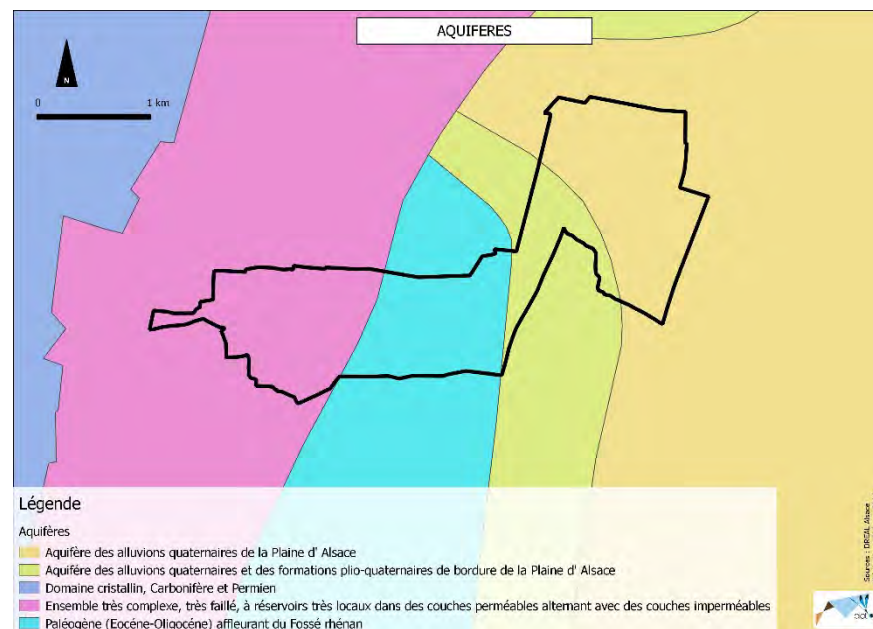
Deux masses d'eau souterraines (unité hydrogéologique cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle on peut définir un même objectif) ont été identifiées à l'échelle du territoire communal :

- La nappe du Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace, masse d'eau de type « alluvionnaire », qui comprend deux entités hydrogéologiques (Aquifère des alluvions quaternaires de la Plaine d'Alsace ; Aquifère des alluvions quaternaires et des formations plio-quaternaires de bordure de la Plaine d'Alsace). Elle est caractérisée par sa surface importante (3 300 km²) et son réservoir de près de 35 milliards de m³ du côté français. Elle permet de couvrir une grande partie des besoins en eau potable et contribue à l'existence de milieux naturels typiques. Peu protégée par des terrains perméables et située à faible profondeur, la nappe est vulnérable et sensible aux pollutions diffuses ou ponctuelles, d'origine industrielle, agricole ou domestique.
- La nappe du socle granitique vosgien (réserves faibles), qui comprend deux entités hydrogéologiques sur la commune : Paléogène (Eocène-Oligocène) affleurant du Fossé rhénan ; Ensemble très complexe, très faillé, à réservoirs très locaux dans des couches perméables alternant avec des couches imperméables.

L'état quantitatif est bon pour ces masses d'eau avec ainsi une échéance de bon état maintenue à 2015. L'état chimique est bon pour la masse d'eau du socle vosgien mais l'objectif de bon état chimique pour la nappe du Pliocène de Haguenau et nappe d'Alsace est à atteindre pour 2027 à cause des conditions naturelles et de la

faisabilité technique (Nitrates ; Phytosanitaires ; Chlorures).

Figure 46 : Aquifères

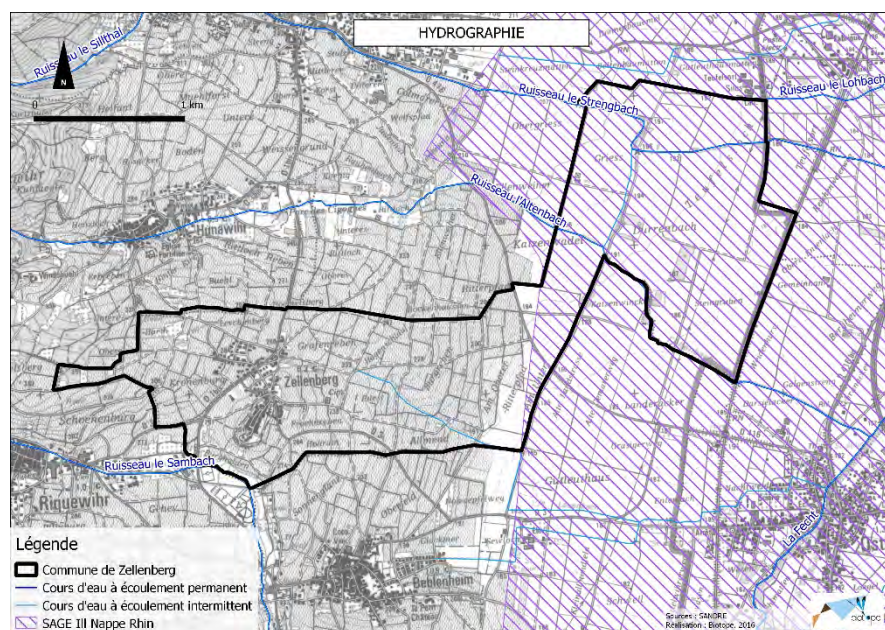


7.1.4 – Hydrologie

Le ban communal appartient au bassin versant de la Fecht. Il est caractérisé à 40% par des forêts et à 40% par des cultures. Le reste étant l'urbanisation.

La commune de Zellenberg est traversée par trois cours d'eau (affluents de la Fecht) : le ruisseau du Strengbach (au nord), le ruisseau de l'Altenbach (à la frontière avec Beblenheim) et le ruisseau du Lauenbach (au sud-ouest). Seul le Lauenbach est à écoulement temporaire.

Figure 47 : Hydrographie



La commune de Zellenberg est incluse dans les périmètres du SDAGE Rhin-Meuse et du SAGE III – Nappe Rhin (3600 km², 323 communes) pour ses seules eaux souterraines. La CLE a été créée le 31 mars 1999 et six ans plus tard, le 17 janvier 2005, le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral. Le 4 juillet 2012, le projet de SAGE révisé a été arrêté par la CLE, soumis à consultation et approuvé par l'arrêté du 1^{er} juin 2015.

Le PLU devra être compatible avec ces documents.

7.1.5 – Climat

Le climat est de type semi-continental avec d'importantes écarts thermiques annuels, un hiver froid et sec et un

été chaud avec d'importantes précipitations sous forme d'orages.

La station météorologique la plus proche est celle de Colmar. D'après les normales calculées entre 1981 et 2010, le régime pluviométrique est assez marqué avec 607 mm par an en moyenne (étalées sur 104 jours), de fortes pluies d'orage se concentrant surtout sur l'été. La température moyenne annuelle maximale est de 15°C, avec un maximum relevé de 39°C en juillet. La température moyenne annuelle minimale est de 6°C, avec un minimum atteint en 2013 de -14°C en février.

L'ensoleillement annuel moyen est d'environ 1 799 heures, contre une moyenne nationale de 1 819 heures de soleil.

Figure 48 : Relevés - station de Colmar

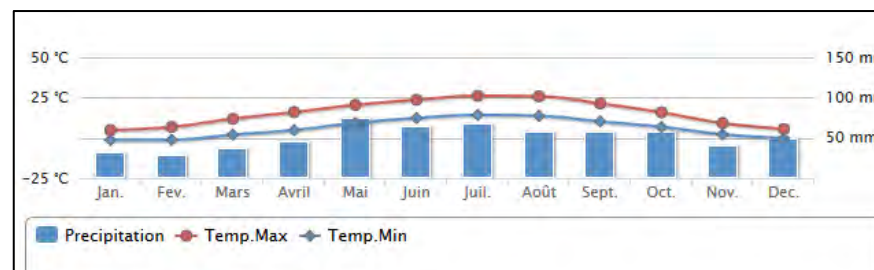
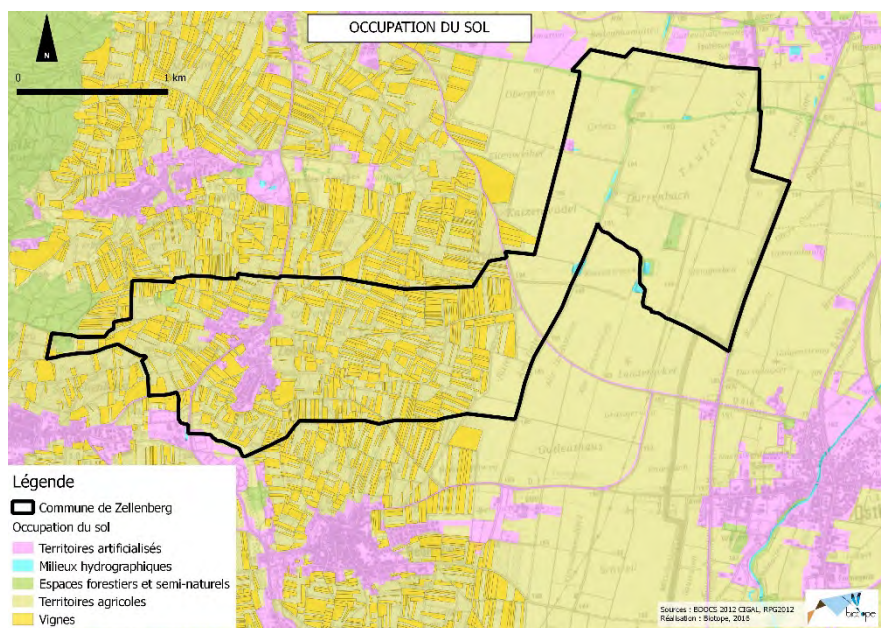


Diagramme ombrothermique, station de Colmar (1981-2010)

7.2 ENTITES NATURELLES

La commune de Zellenberg est principalement représentée par des terres agricoles (93% de l'occupation du sol d'après la BDOCS CIGAL 2012). Les milieux forestiers sont très peu représentés (3%) et quelques plans d'eau sont présents à l'Est de la commune.

Figure 49 : Occupation du sol

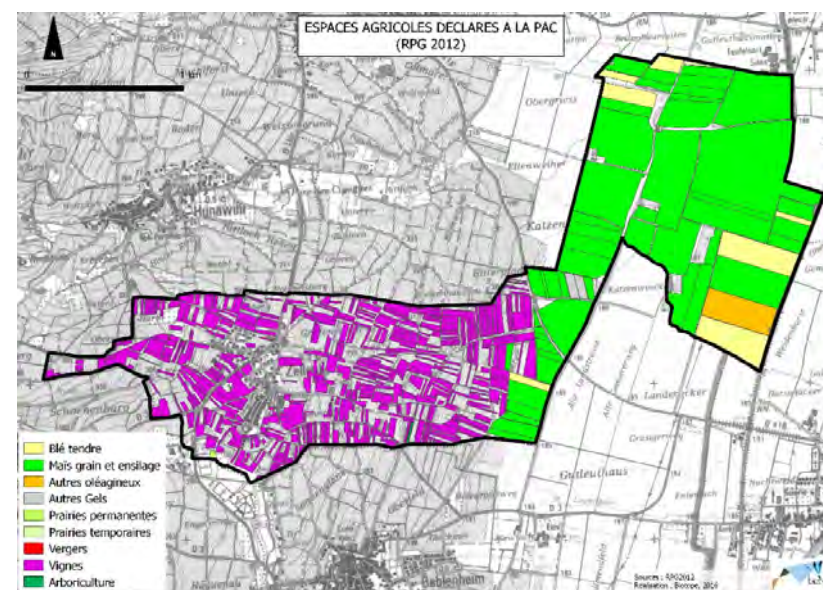
7.2.1 – Les milieux forestiers

Les milieux forestiers sont très peu représentés (3% de l'occupation du sol d'après la BDOCS CIGAL 2012). Ils sont présents à l'Est, au niveau de la ripisylve le long du ruisseau du Strengbach et de la liaison avec le ruisseau l'Altenbach, à l'Ouest (extrémité de la forêt du massif vosgien), ainsi qu'à quelques endroits ponctuels dans les milieux agricoles.

7.2.2 – Les milieux ouverts

On peut distinguer deux types de cultures sur la commune : les vignes à l'Ouest (32 % des milieux agricoles déclarés à la PAC en 2012) et les cultures céréalières à l'Est (58 % de maïs et 7 % de blé). Aucun

espace agricole à forte valeur environnementale et paysagère (prairies, vergers) n'est présent sur la commune (hormis 0,19 ha de prairie permanente, en limite avec le stade de Riquewihr).

Figure 50 : Espaces agricoles déclarés à la PAC

7.2.3 – Les zones humides

Définition : une zone humide est un « terrain, exploité ou non, habituellement inondé ou gorgé d'eau douce [...] de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année » (Art. L.211-1 du Code de l'environnement). Cette définition met en avant trois critères importants sensés caractériser les zones humides : la présence d'eau de façon permanente ou temporaire (inondations ponctuelles), l'hydromorphie des sols c'est à dire sa

capacité à retenir l'eau, une formation végétale caractéristique de type hygrophile (joncs, carex...).

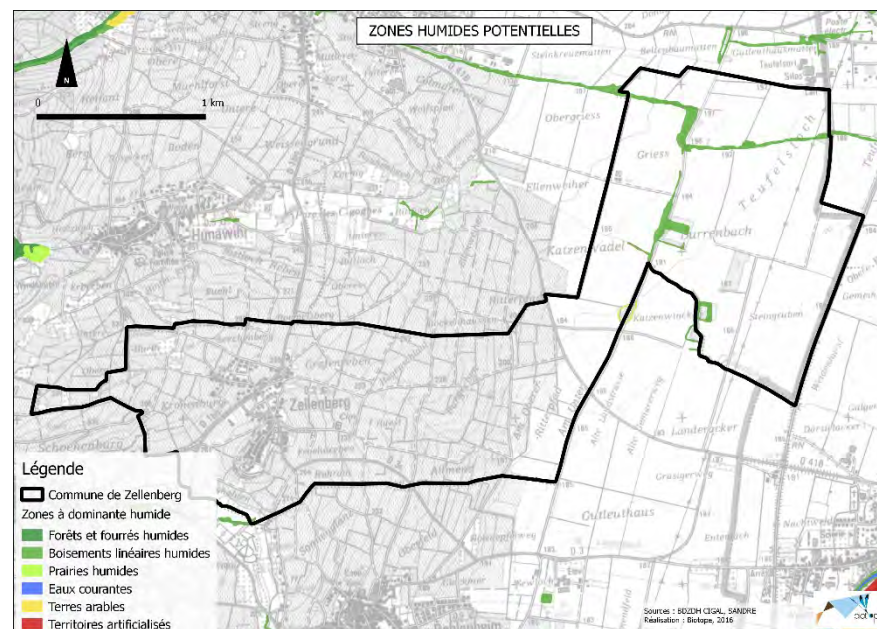
Les zones humides sont aujourd'hui reconnues comme des milieux particulièrement importants à maintenir et à restaurer en raison des fonctions favorables qu'elles assurent (rétention des eaux, piégeage de sédiments et épuration des eaux, réservoirs de biodiversité). Elles sont ainsi protégées par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA, 2006), et font l'objet d'inventaires de plus en plus précis et de programmes de reconquête (SDAGE, SAGE).

D'après l'inventaire départemental et le SAGE, aucune zone humide remarquable n'est présente sur la commune.

La Base de données des Zones à Dominante Humide (ZDH) CIGAL (établie selon une méthode systématique par photo-interprétation) permet de fournir une cartographie d'alerte et de signalement des zones humides en Alsace (mais pas un inventaire exhaustif de celles-ci). Elle a pour but de servir d'appui à l'inventaire des zones humides tel que prévu dans le SDAGE.

Les ZDH représentent un peu plus de 10 ha sur la commune de Zellenberg, soit 2 % du territoire. Les zones à dominante humide sont situées dans la partie nord de la commune (au niveau de la ripisylve le long du ruisseau du Strengbach et de la liaison avec le ruisseau l'Altenbach) et au niveau de la frontière avec la commune de Beblenheim (autour des plans d'eau).

Figure 51 : Zones humides potentielles



7.2.4 – Les milieux anthropisés

Cette entité regroupe notamment les espaces artificialisés (espaces verts urbains, friches, combles d'habitations, etc.) qui jouent un rôle important pour l'accueil de la biodiversité dite « ordinaire ».

7.3 PATRIMOINE NATUREL IDENTIFIE

7.3.1 - Flore et habitats

La base de données de la Société Botanique d'Alsace (SBA) recense sur Zellenberg 4 taxons, dont 1 espèce protégée nationalement (la Tulipe des bois, *Tulipa sylvestris*, également sur la liste rouge d'Alsace, dans la catégorie « en déclin ») et une espèce patrimoniale

(« rare » sur la liste rouge d'Alsace), le Cétérach officinal (*Asplenium ceterach*).

Les observations sont anciennes ; pour la Tulipe, elles datent de 1998.

7.3.2 - Faune

Concernant la faune, 20 espèces sont signalées sur la commune, d'après la base de données Faune-Alsace (<http://www.faune-alsace.org/>). La pression d'observation est probablement faible, ce qui explique ce faible chiffre.

Le Lézard des murailles, espèce protégée de **reptile**, est présent sur la commune. Il n'y a pas d'**amphibiens** observés. Cependant, il est également à noter que Zellenberg est une zone à enjeu pour le Sonneur à ventre jaune : enjeu faible dans la plaine agricole à moyen autour des cours d'eau et plans d'eau. L'espèce fait l'objet d'un plan national d'actions décliné en région Alsace pour la période 2012-2016.

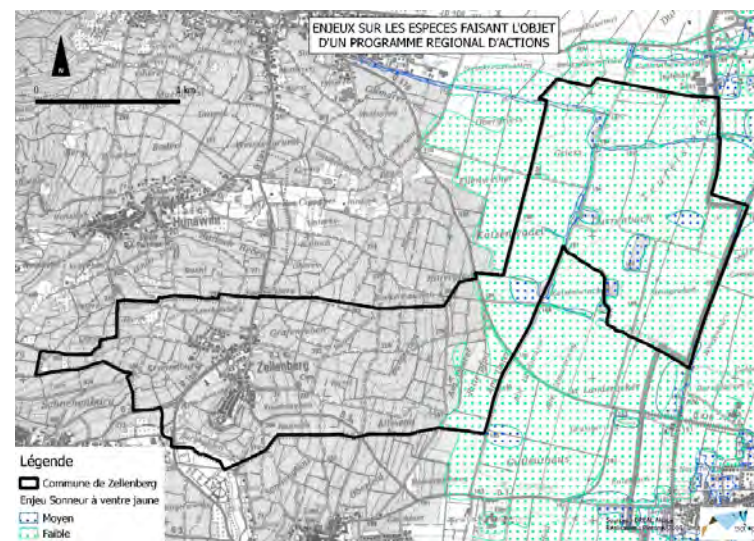
Pour les **oiseaux**, 15 espèces sont signalées sur la base de données Faune-Alsace dont les espèces protégées suivantes : l'Alouette lulu, le Bruant zizi et le Faucon émerillon, qui sont probablement présents au niveau des parcelles viticoles.



Alouette lulu
© Biotope

Pour les **mammifères**, seule 1 espèce est signalée : le Chevreuil. Concernant les chiroptères, il est signalé la présence de la Pipistrelle commune, ainsi que d'espèces non déterminées.

Figure 52 : Enjeux sur les espèces faisant l'objet d'un programme régional d'actions



L'ensemble de la commune est situé dans l'aire historique et dans l'aire de reconquête du Grand Hamster, qui fait l'objet d'un Plan régional d'Actions en Alsace. Aucun terrier n'est présent depuis au moins 2001. La commune n'est pas située dans un zonage d'alerte ou de présence connue de l'espèce (zone de présence potentielle, zone de protection stricte, zone tampon de 600 m autour des terriers de moins de 2 ans). Ainsi, aucun impact n'est à prévoir sur le Grand Hamster.



Grand Hamster
(Source : DREAL
Alsace)

Le groupe des **insectes** est représenté par un odonate, le Caloptéryx éclatant, et un orthoptère, le Grillon champêtre.

7.4 TRAME VERTE ET BLEUE (CONTINUITES ECOLOGIQUES)

La **Trame Verte et Bleue** (TVB) est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité. Elle constitue un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national (et déclinée à l'échelle infra-nationale et locale : région, département, commune, quartier), pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, par le biais de continuités écologiques. En d'autres termes, il s'agit d'assurer la préservation de la biodiversité et de permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Les **continuités écologiques** correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient. Chaque élément correspond à un type de milieu, par exemple le milieu forestier ou bocager, ce qui forme des sous-trames.

Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique** (SRCE) est la déclinaison régionale de la Trame Verte et Bleue. Il a été adopté en Alsace le 22 décembre 2014. Les documents de planification et projets doivent prendre en compte les SRCE. L'échelle de travail au 1/100 000 offre une réelle marge de manœuvre aux acteurs locaux, pour

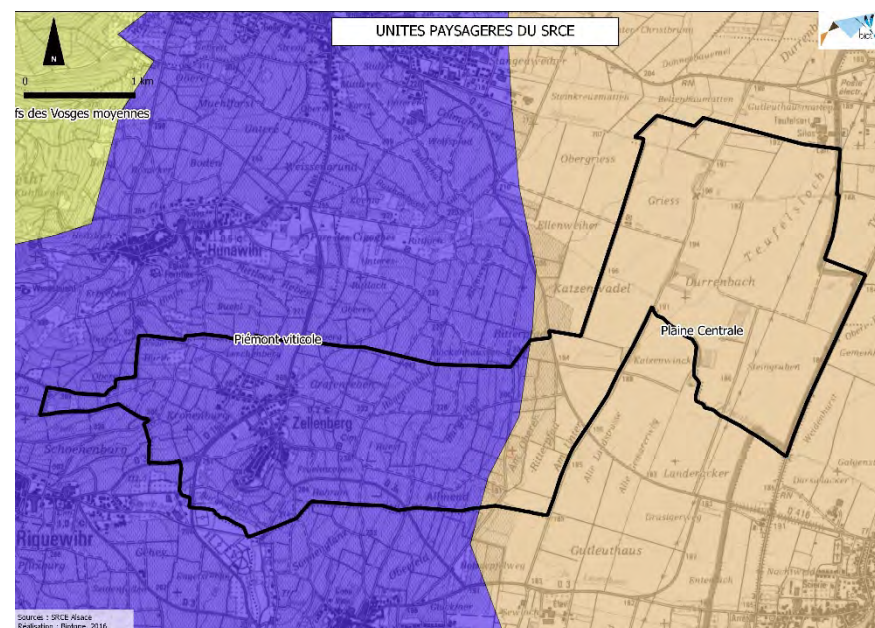
adapter ce schéma aux réalités locales et caler les continuités au plus près du territoire.

7.4.1 – Echelle nationale et régionale

Le SRCE Alsace distingue 4 grandes sous-trames, toutes présentes sur Zellenberg (surtout milieux agricoles intensifs) : milieux humides (boisements) ; milieux forestiers non humides ; milieux ouverts non humides (prairies) ; milieux agricoles et anthropisés (cultures annuelles, vignes).

La commune est à cheval sur 2 entités paysagères et naturelles identifiées dans le SRCE : le Piémont viticole et la Plaine Centrale.

Figure 53 : Unités paysagères du SRCE



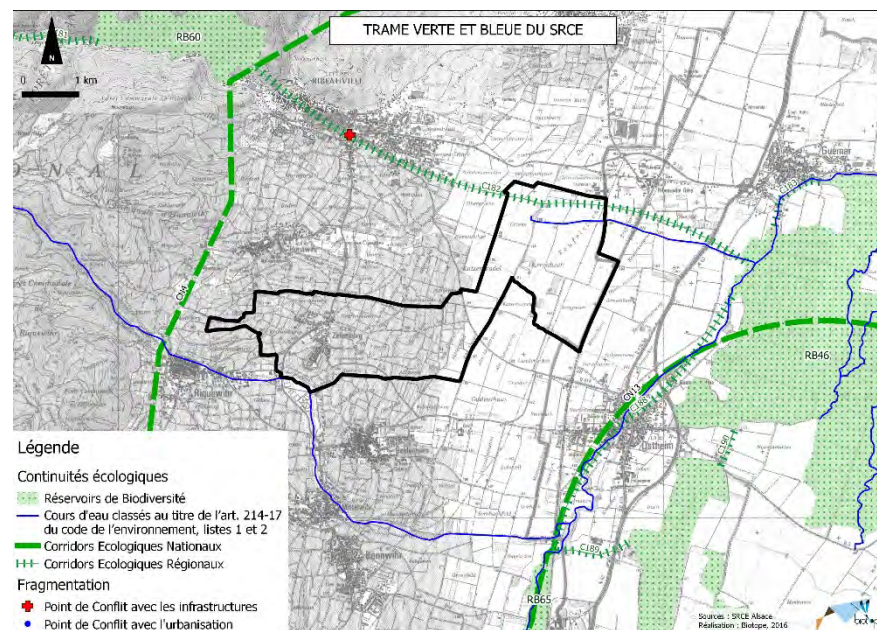
Un corridor écologique d'importance régionale, notamment pour le Chat sauvage et le Tarier des prés, est identifié au travers du SRCE sur la commune de Zellenberg (C182) : il est supporté en partie par un cours d'eau (Strengbach) et formé de milieux ouverts et forestiers humides. Ce corridor est fragmenté par la N83, la D416 et la D1B (point de conflit). Cependant, il est considéré en bon état, donc à préserver.

Ce corridor traverse Ribeauvillé et relie les réservoirs de biodiversité RB60 (Forêts et rochers des châteaux de Ribeauvillé) et RB46 (Ried Centre Alsace).

Deux corridors écologiques d'importance nationale cadrent la commune de Zellenberg (en dehors du territoire communal) :

- à l'Ouest de Zellenberg, « Piémont vosgien et collines sous-vosgiennes » (CN4), qui relie l'Allemagne à la Franche-Comté. Il représente une continuité des milieux ouverts thermophiles d'axe nord/sud ;
- au Sud-Est, « Vallée de la Fecht » (CN13), qui relie la Lorraine à l'Allemagne (Continuité Massif Vosgien/ Plaine/ Rhin/ Forêt Noire).

Figure 54 : Trame verte et bleue du SRCE



Une partie du ruisseau le Strengbach est classé au titre de l'article L. 214-17 du code de l'environnement pour le rétablissement de sa continuité écologique. Ce cours d'eau est à remettre en bon état.

7.4.2 – Echelle communale

Sur le territoire communal de Zellenberg, c'est surtout le continuum des milieux agricoles qui ressort. Il est représenté principalement par des modes de gestion intensifs (vignes à l'Ouest, cultures céréalières à l'Est), qui ont peu d'intérêt en termes de trame verte. On peut cependant noter la présence d'éléments ponctuels (milieux relais pour la biodiversité), notamment dans l'espace viticole (bandes enherbées, intérêt pour la

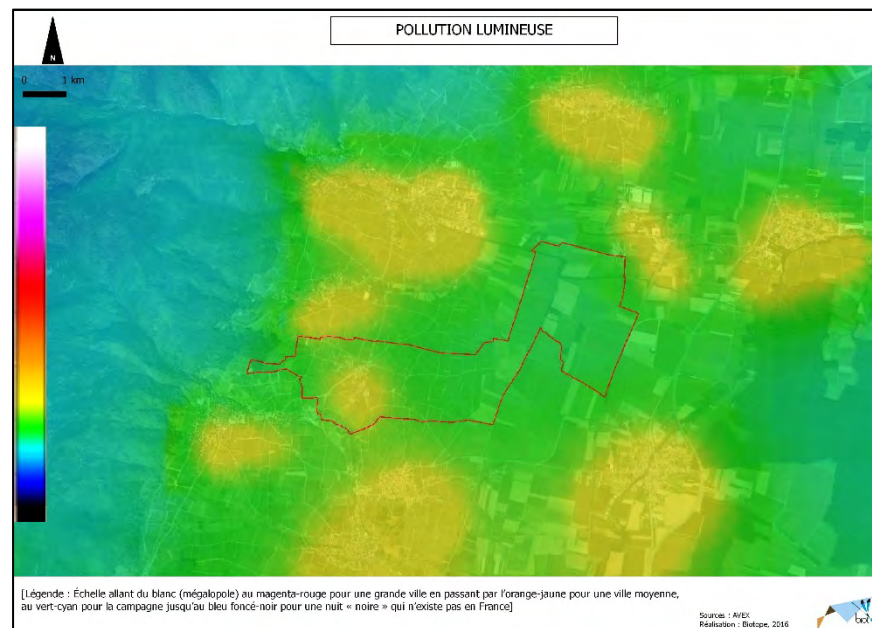
biodiversité si elles ne sont pas traitées ; haies ; arbres isolés ; ripisylve accompagnant le cours d'eau du Lauenbach à écoulement temporaire).

Les continuums des milieux aquatiques et forestiers sont confondus sur le territoire de Zellenberg au vu de la quasi-absence de milieux forestiers, hormis au niveau des ripisylves des ruisseaux du Strengbach et de l'Altenbach, ainsi qu'autour des plans d'eau (trame bleue). Ces éléments linéaires représentent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors de déplacement. Ils sont à préserver par un zonage N dans le PLU, voire à identifier comme élément remarquable du paysage. Le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau du Strengbach est un enjeu important, ceci étant souligné par le classement de la Continuité Ecologique (article L. 214-17 du code de l'environnement) qui doit « permettre d'assurer rapidement la compatibilité des ouvrages existants avec les objectifs de continuité écologique ».

La commune peut participer à la préservation et à l'amélioration du fonctionnement de ce réseau écologique à travers les zonages et le règlement du PLU.

De manière plus diffuse, la pollution lumineuse perturbe la faune (troubles du comportement, déviation des axes de migration, phénomènes de surprédation, etc.). Le halo lumineux (en jaune) ressort bien au niveau du bourg de Zellenberg et des communes voisines. Les coupures vertes doivent être préservées.

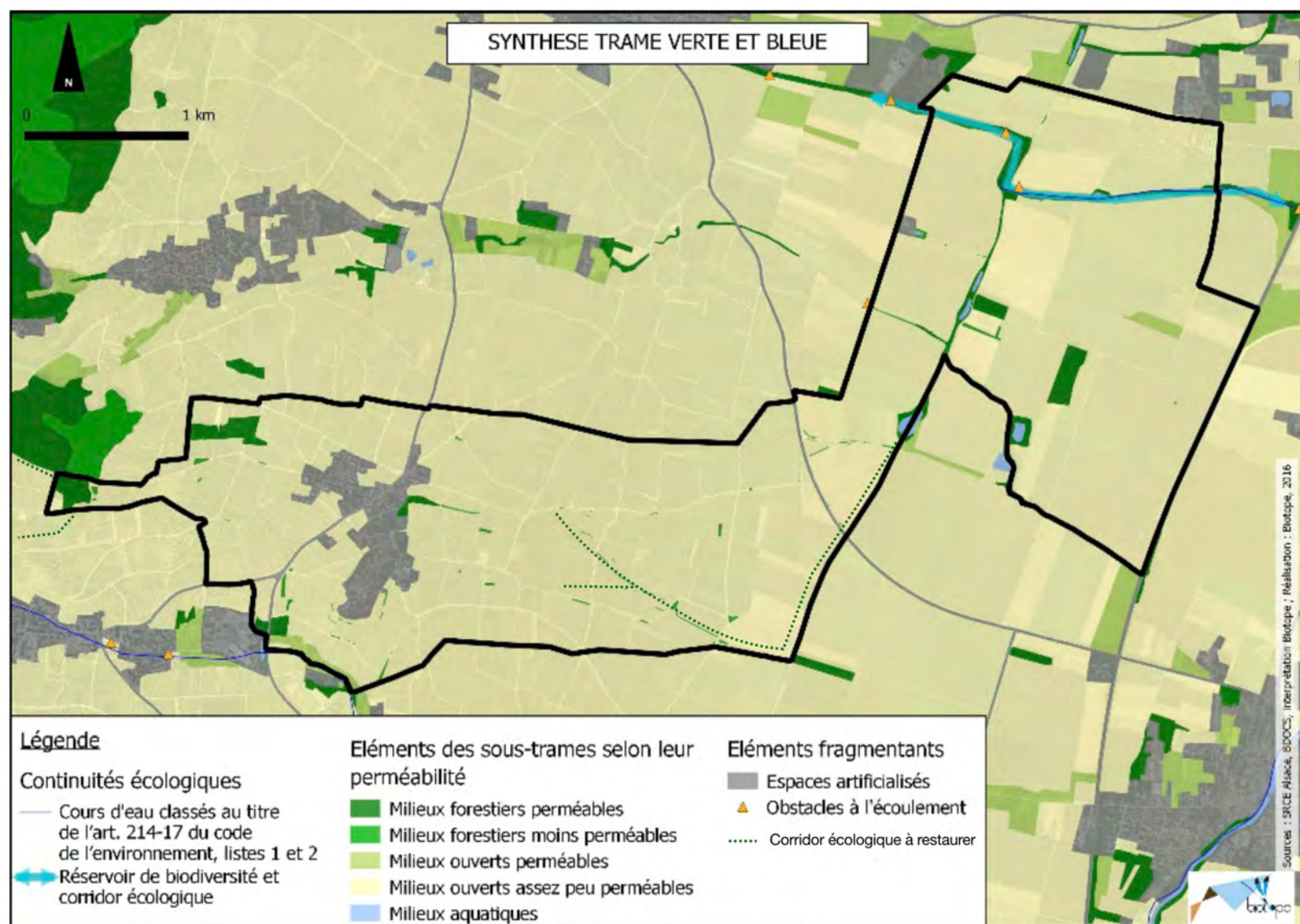
Figure 55 : Pollution lumineuse



Les enjeux en termes de trames verte et bleue pour la commune résident dans :

- le maintien des ripisylves autour des cours d'eau, notamment celui du Strengbach ;
- le maintien des bosquets et autres éléments boisés ;
- le maintien des éléments ponctuels, notamment dans l'espace viticole (bandes enherbées ; haies ; arbres isolés ; ripisylves) et cultivé.

Figure 56 : Carte de synthèse - Trame verte et bleue





7.5 ZONAGES REGLEMENTAIRES ET INVENTAIRES

7.5.1 - PNR des Ballons des Vosges

La commune de Zellenberg est en partie comprise dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Ce PNR, créé le 30 décembre 1989, est à cheval sur 3 régions (Alsace, Lorraine et Franche-Comté) et 4 départements (Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges et Territoire-de-Belfort), et regroupe 190 communes sur un territoire de plus de 2700 km². Le territoire occupe les parties les plus élevées du massif des Vosges, descendant jusqu'au piémont vosgien. Les milieux naturels sont variés et abritent une flore et une faune diversifiées. La couverture forestière est importante, de plus de 60%, et participe grandement à l'économie locale.

Le Parc a pour vocation la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de ce territoire de moyenne montagne. C'est ainsi que la charte du PNR expose un projet de développement économique basé sur la valorisation de ces richesses. Les signataires de cette charte s'engagent à un certain nombre de mesures en faveur de la nature et des paysages, la première orientation étant : « Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire. »

Le PLU devra être compatible avec la Charte du parc.

7.5.2 - Natura 2000

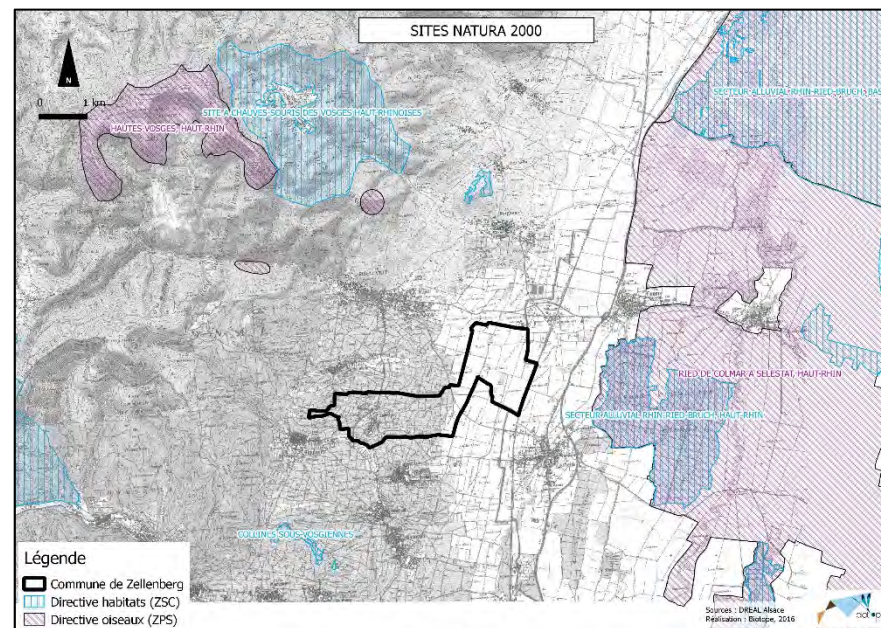
Le réseau des sites Natura 2000 émane des directives européennes « Habitats » (ZSC : Zones Spéciales de Conservation) et « Oiseaux » (ZPS : Zones de Protection Spéciale). Il s'agit d'un ensemble de sites proposés par les états membres pour la présence d'habitats et

d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire. Sur ces sites, la vocation est la conservation du patrimoine naturel ; l'État s'engage à maintenir les habitats et les espèces dans un état de conservation favorable. La gestion sur ces sites n'est généralement pas une protection stricte et imposée, mais se caractérise par une action concertée entre les différents acteurs présentée dans un document d'objectifs ou Docob.

La commune de Zellenberg n'est pas concernée par un zonage Natura 2000 au sein de son périmètre communal, mais plusieurs sites sont proches :

- La ZPS « Ried de Colmar à Sélestat, Haut-Rhin » (FR4213813), située à 1,5 km à l'Est de la commune au niveau du Ried de l'Ill, se justifie par la présence de 19 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux », dont 8 espèces nicheuses : le Martin pêcheur, le Pic noir, le Pic mar, le Pic cendré, la Pie grièche écorcheur, la Bondrée apivore, le Milan noir et le Râle des genêts. Le site s'étend sur 5 229 ha. Le Ried est l'une des plus grandes zones humides de l'Europe de l'Ouest. Le Ried du Haut-Rhin est utilisé par les oiseaux pour leur nidification mais également lors de leur migration. Il s'agit de la partie haut-rhinoise d'une ZICO au contour régional.
- la ZSC « Secteur Alluvial Rhin-Ried-Bruch, Haut-Rhin » (FR4202000) qui concerne également le Ried, s'étend sur 4259 ha et regroupe 9 habitats d'intérêt communautaire et 16 espèces d'intérêt communautaire (2 de mammifères, dont 1 espèce de chiroptères, 2 d'amphibiens, 6 de poissons, 5 d'invertébrés, 1 de plantes). Ce site est situé au plus proche à plus de 1,5 km à l'Est de Zellenberg.

- la ZSC « Collines sous-vosgiennes » (FR4201806), site éclaté qui s'étend sur 470 ha et comporte 7 habitats d'intérêt communautaire (pelouses, prairies de fauche, grottes, hêtraies) et 3 espèces d'intérêt communautaire : un chiroptère (le Grand Murin) et 2 invertébrés (l'Écaille chinée et le Lucane cerf-volant). Ce site est situé au plus proche à 2,5 km au Nord et au Sud-Ouest de Zellenberg.
- La ZPS « Hautes-Vosges, Haut-Rhin » (FR4211807), site éclaté d'une surface de 23 680 ha, qui se justifie par la présence de 10 espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux » : le Grand Tétrás, la Gélinothe des bois, la Chouette de Tengmalm, la Chevêchette d'Europe, le Grand-duc d'Europe, le Pic noir, le Pic cendré, le Faucon pèlerin, la Bondrée apivore et la Pie-grièche écorcheur. Ce site est situé au plus proche à plus de 3 km au Nord-Ouest de Zellenberg.
- la ZSC « Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises » (FR4202004), site éclaté qui s'étend sur 6 231 ha et comporte 19 habitats d'intérêt communautaire et 4 espèces d'intérêt communautaire : 3 mammifères (Lynx et 2 espèces de chiroptères : Grand Murin, Minioptère de Schreibers), 1 invertébré (Ecrevisse à pattes blanches). Ce site est situé au plus proche à plus de 3,5 km au Nord-Ouest de Zellenberg.

Figure 57 : Sites Natura 2000 à proximité de Zellenberg

7.5.3 - Zones Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF est un inventaire scientifique visant à désigner des zones remarquables sur la base de la présence d'espèces ou d'habitats à fort intérêt patrimonial. Il ne s'agit pas d'un périmètre réglementaire, mais d'un outil de connaissance et de prise en compte de l'environnement dans les politiques d'aménagement.

On distingue les ZNIEFF de type I de superficie réduite, homogènes d'un point de vue écologique et abritant au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, des ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Le territoire communal n'est pas concerné par des ZNIEFF.

7.5.4 – Espaces naturels sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles des départements (ENS) sont un outil de protection des espaces naturels par leur acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le code de l'urbanisme.

La commune de Zellenberg, par une délibération datée du 30/11/1999, a institué une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles.

La zone de préemption représente l'intégralité du ban communal, à l'exception des zones urbanisées, pour une superficie totale d'environ 470 hectares sur les 496 ha du ban communal. La vocation des ENS étant de protéger les espaces naturels véritablement sensibles, la zone de préemption de Zellenberg paraît en total décalage avec un tel objectif. En effet, l'essentiel de ces espaces ne recèlent que peu d'intérêt en termes de richesse écologique et d'habitat refuge de biodiversité. Pour prendre la mesure des chiffres, il importe de

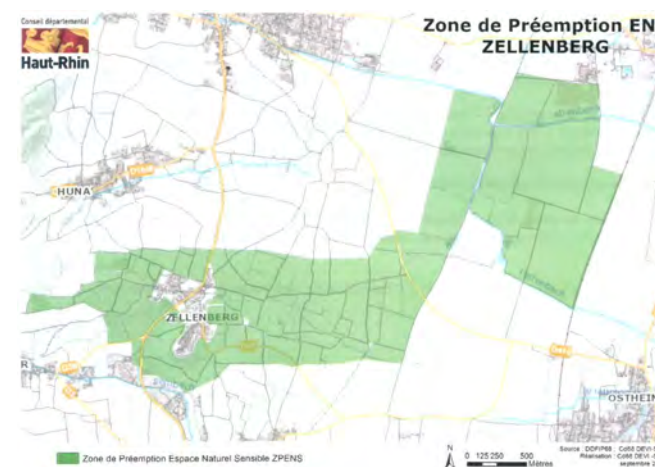
souligner qu'à ce jour l'ensemble des ENS du Haut-Rhin couvrent 1502 ha répartis sur 84 sites.

Outre la faible pertinence environnementale de la zone de préemption, celle-ci recouvre les périmètres AOC du vignoble et de vastes espaces agricoles dédiés à la culture céréalière. De ce fait, l'acquisition de ces espaces est également économiquement difficilement envisageable par le Département.

La conséquence de l'ensemble de ces éléments est que vingt années après l'instauration de la zone de préemption ENS de Zellenberg, le Département n'a procédé à aucune acquisition.

La commune disposant de l'ensemble des outils de protection des espaces naturels sensibles et des paysages via son PLU, elle a décidé, par délibération du 25 mars 2019, de demander au Département de réviser la zone de préemption ENS de la commune, ceci en couvrant une surface de 20 ha, soit 4% du ban communal, correspondant aux espaces protégés au titre de l'article 151-23 du code de l'urbanisme dans le plan de zonage du PLU.

Figure 58 : Zone de préemption ENS instaurée en 1999, en instance de révision



7.6 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL : HIERARCHISATION DES ENJEUX

Les principaux enjeux liés à la planification urbaine résident dans la conservation des corridors qui permettent les déplacements de la faune terrestre (haies, arbres isolés, forêts, etc.). D'autres enjeux relèvent de la protection et du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau ainsi que de la protection des habitats à enjeux pour la biodiversité (arbres à cavités, zones humides, boisements,...). L'occupation du sol est ainsi un indicateur de l'enjeu potentiel mais également les zonages (zones à dominante humides).

Ainsi, l'enjeu a été noté :

- potentiellement fort pour les forêts de feuillus, les ripisylves, les prairies (BDOCS 2012), bosquets, haies et arbres en milieux agricoles (BDOCS 2012 et photo-interprétation orthophoto de 2007), les zones humides potentielles (BDZDH 2008), au vu de leur intérêt pour la biodiversité et/ou la fonctionnalité écologique ;
- potentiellement moyen pour les forêts de résineux, les fourrés (BDOCS 2012) ;
- potentiellement faible pour le vignoble, les cultures annuelles (BDOCS 2012).

Le PLU devra privilégier les secteurs à intérêt potentiellement faible pour organiser le futur développement de la commune. De plus, une expertise écologique devra être effectuée pour confirmer l'intérêt faible des zones à urbaniser. Si on ne peut éviter ou réduire les incidences sur la biodiversité et la

fonctionnalité, des mesures de compensation devront être définies.



Tableau 19 : Caractéristiques et intérêts biologiques des différents milieux de la commune

Milieu	Caractéristiques	Valeur biologique
Vignes		Intérêt faible en raison de l'intensité des pratiques agricoles hormis les ourlets (transition entre la parcelle de vigne et les milieux adjacents (autres vignes, forêt, etc.), formée d'une strate végétale de faible développement et abritant une faune spécifique) et les inter-rangs enherbés.
Cultures céréalières		Intérêt faible en raison de l'intensité des pratiques agricoles
Eléments structurants du paysage (bosquets, haies, arbres isolés...)	Au sein de parcelles agricoles	Intérêt fort (bien que ponctuel) pour la faune (Oiseaux, Insectes, Reptiles et petits Mammifères) en jouant le rôle de zone refuge, ainsi qu'en terme de corridor écologique et de valeur paysagère. Faible intérêt en termes de diversité floristique.
Cours d'eau		Intérêt fort en tant qu'habitat et corridor écologique pour la faune
Habitats humides et aquatiques associés		Intérêt pour la Flore, les Insectes, les Oiseaux Intérêt fort pour les fonctions écologiques assurées
Milieux forestiers		Intérêt fort en tant que corridor écologique pour la faune (notamment pour les chiroptères)
Espaces verts en milieux urbanisés	Jardins des particuliers, espaces verts	Intérêt des espaces verts pour les Insectes (lépidoptères), les Oiseaux communs et les Mammifères. Rôle en termes de corridor écologique en « pas japonais »
Espace bâti, zones imperméabilisées	Bâti (combles), infrastructures, etc.	Favorable selon certaines conditions à certains Oiseaux, Chiroptères, petits Mammifères et Reptiles
Vignes		Intérêt faible en raison de l'intensité des pratiques agricoles hormis les ourlets (transition entre la parcelle de vigne et les milieux adjacents (autres vignes, forêt, etc.), formée d'une strate végétale de faible développement et abritant une faune spécifique) et les inter-rangs enherbés.
Cultures céréalières		Intérêt faible en raison de l'intensité des pratiques agricoles

Figure 59 : Hiérarchisation des enjeux

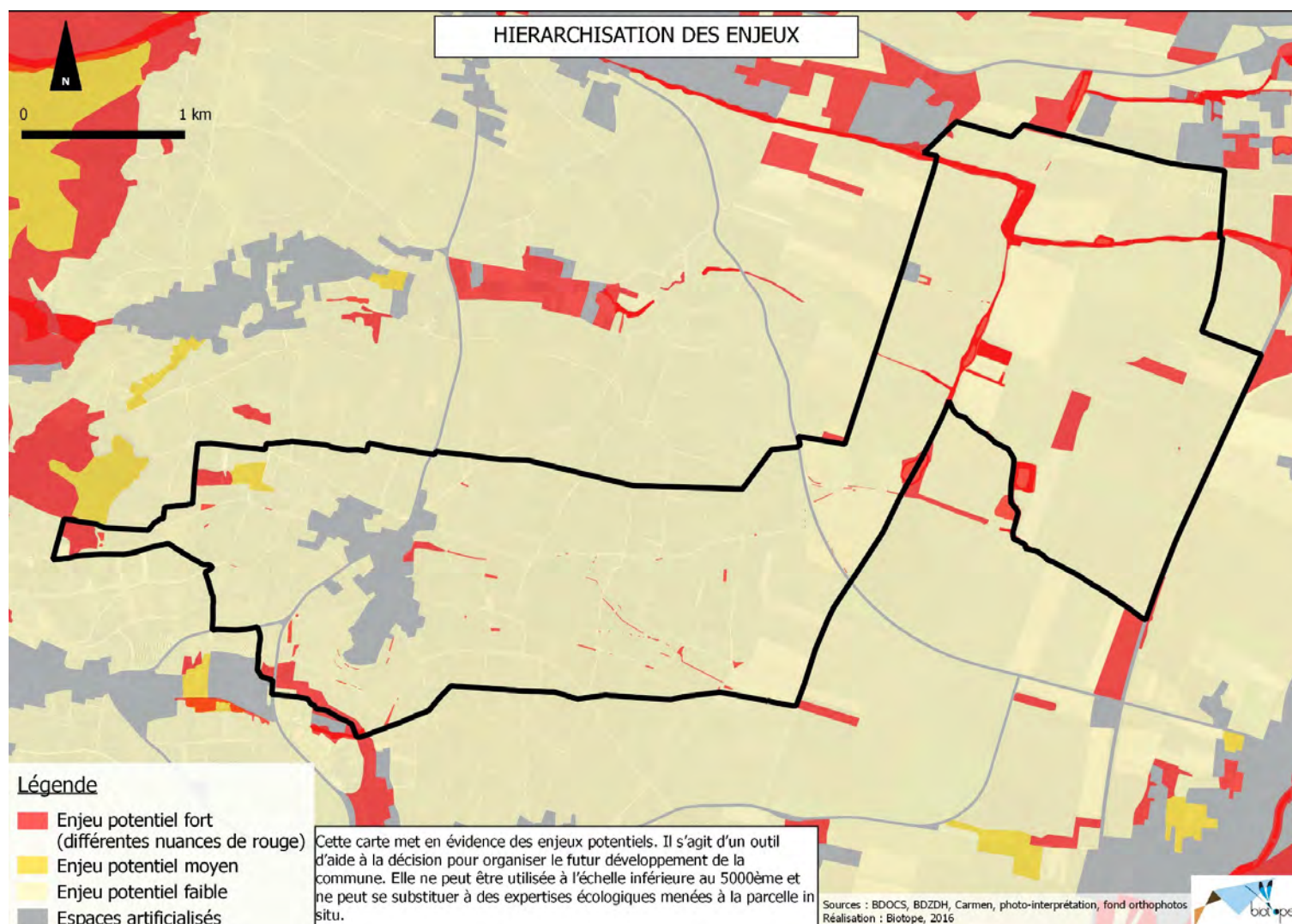
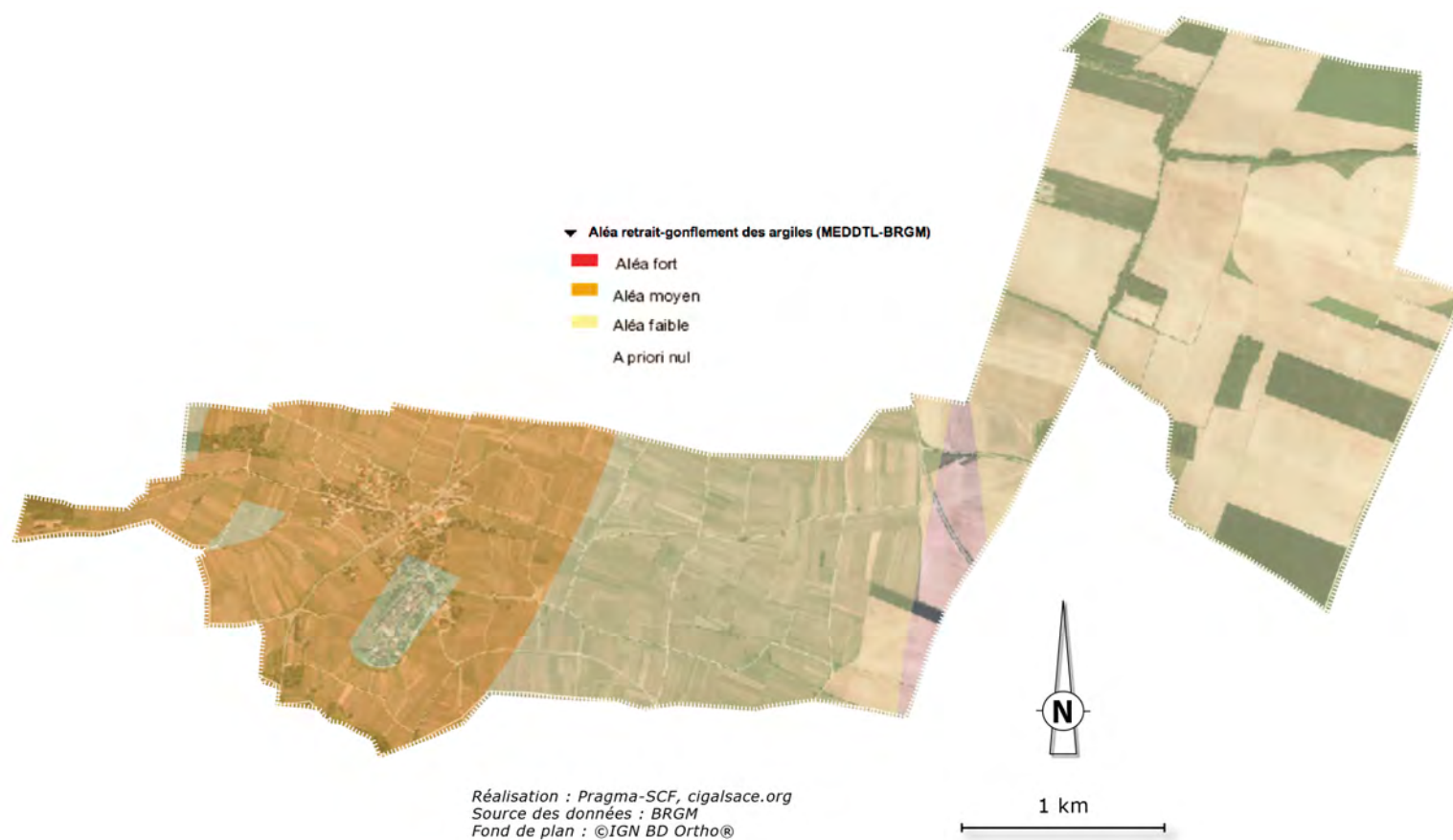


Figure 60 : Retrait-gonflement des sols argileux – Zellenberg





CHAPITRE 8 : RISQUES, NUISANCES ET CONTRAINTES

8.1 RISQUES NATURELS

8.1.1 - Le risque inondation, coulée de boue et mouvement de terrain

La commune de Zellenberg est soumise aux risques suivants : inondation, inondation par remontées de nappes naturelles, inondation par ruissellement et coulée de boue, mouvement de terrain, mouvement de terrain par glissement de terrain, mouvement de terrain par tassements différentiels.

La commune a fait l'objet de huit arrêtés de catastrophe naturelle :

Tableau 20 : Arrêtés de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO
Inondations et coulées de boue	25/05/1983	27/05/1983	20/07/1983	26/07/1983
Inondations et coulées de boue	08/08/1984	08/08/1984	16/10/1984	24/10/1984
Inondations et coulées de boue	01/07/1987	01/07/1987	27/09/1987	09/10/1987
Inondations et coulées de boue	10/07/1989	11/07/1989	05/12/1989	13/12/1989
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1995	21/12/1997	12/06/1998	01/07/1998

Inondations et coulées de boue	06/08/1999	06/08/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	30/05/2008	30/05/2008	07/08/2008	13/08/2008

L'arrêté de décembre 1999 est moins significatif. En effet, du fait de la tempête de décembre 1999, l'état de catastrophe naturelle a touché toute la France.

Les événements de 1983 sont liés à des perturbations exceptionnelles. Un mois de fortes pluies a entre autres causé des glissements de terrain sur le ban communal.

En décembre 1997, des mouvements de terrain sont relevés par la mairie. Ces mouvements ayant causé des fissures aux bâtiments de l'église, la mairie a sollicité un classement en « catastrophes naturelles ». En effet, entre 1995 et 1997, une alternance de périodes de fort excédent et de fort déficit pluviométrique par rapport à la normale (rapport météorologique délivré en 1998) a conduit à ce classement. L'église a dû faire l'objet de réparations en janvier 1999.

Les archives de la mairie font état de plusieurs glissements historiques : 1785, 1910, 1914, 1936 et 1939.

Un glissement de talus sur le versant sud-est de la colline du Schlossberg (sud-est de la commune) s'est également produit au printemps 2000.

Ces mouvements de terrain ne sont pas liés à des cavités souterraines fragilisant le sous-sol, mais à la nature des sols et à leur occupation.

La colline du Schlossberg correspond à un empilement de marnes et de grès du Lias-Dogger. Des grès calcaires et ferrugineux forment l'entablement qui supporte le village de Zellenberg. Ils sont probablement fissurés en raison de la proximité des nombreuses failles du champ de fracture de Ribeauvillé (voir 7.1.2 – Géologie et pédologie). A mi-pente, on observe des marnes brunes argileuses ; en pied de pente, les marnes sont grises, très argileuses et riches en fossiles. Ces formations superficielles sont soumises au phénomène de retrait-gonflement. Il semble de plus que le village est construit sur les ruines d'un ancien fort dont les douves ont été remblayées au 18^e siècle. Surtout, le sommet de la colline est ceinturé de remblais (probablement datant des années 1960) sur lesquels s'appuient constructions et sentiers viticoles. Ces remblais argileux reposent sur les marnes superficielles, leur compacité est variable, allant de très médiocre à élevée, et sont considérés comme « plastiques ». (Source : BRGM, *Diagnostic de mouvement de terrain à Zellenberg*, 2000)

8.1.1.1 Le risque retrait-gonflement des sols argileux

L'inventaire national du retrait-gonflement des argiles fait en effet état de l'existence de sols argileux sur le territoire de la commune. Ces sols argileux gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

Le phénomène de retrait-gonflement, bien qu'il soit sans danger pour la population, engendre des désordres qui peuvent avoir des conséquences financières importantes. Les variations de volume entraînent des tassements différentiels qui fissurent les bâtiments. Dans certains cas les fissurations sont telles que les bâtiments doivent être évacués et démolis. Ce phénomène est aggravé par le couvert végétal et l'imperméabilisation des zones urbanisées.

Le classement se fait selon 4 niveaux d'aléas (a priori nul, faible, moyen et fort). L'inventaire susvisé a permis d'identifier sur la commune des zones d'aléa faible ainsi qu'une zone d'aléa moyen recouvrant la colline du Schlossberg, et la presque totalité des secteurs habités.

Dans les zones où l'aléa est qualifié de faible, la survenance de sinistres est possible en cas de sécheresse importante, mais ces désordres ne toucheront qu'une faible proportion des bâtiments (en priorité ceux qui présentent des défauts de construction ou un contexte local défavorable, avec par exemple des arbres proches ou une hétérogénéité du sous-sol).

Zellenberg est la seule commune du Haut-Rhin qui a fait l'objet d'une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour ce phénomène (arrêté de 1998).

8.1.1.2 Les coulées d'eau boueuse

Les coulées d'eau boueuse peuvent présenter un risque pour la sécurité des personnes, occasionner des dégâts matériels, nuire à la qualité de l'eau et du sol.

Une cartographie du risque potentiel de coulée d'eau boueuse en Alsace a été réalisée à la demande de la DREAL et des conseils départementaux. Le zonage de la sensibilité potentielle à l'érosion des terres communales a été complété par des cartographies de la sensibilité à l'érosion à l'intérieur des bassins versants connectés aux zones urbaines.

Les cartographies suivantes illustrent les zones sensibles à l'érosion des sols sur la commune de Zellenberg, ainsi que les points d'entrée potentiels dans la zone urbaine d'éventuelles coulées.

Figure 61 : Risque potentiel de coulées d'eaux boueuses

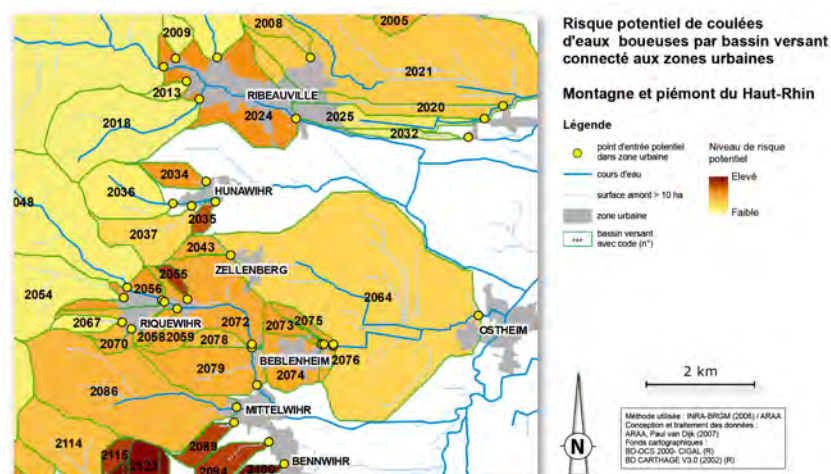
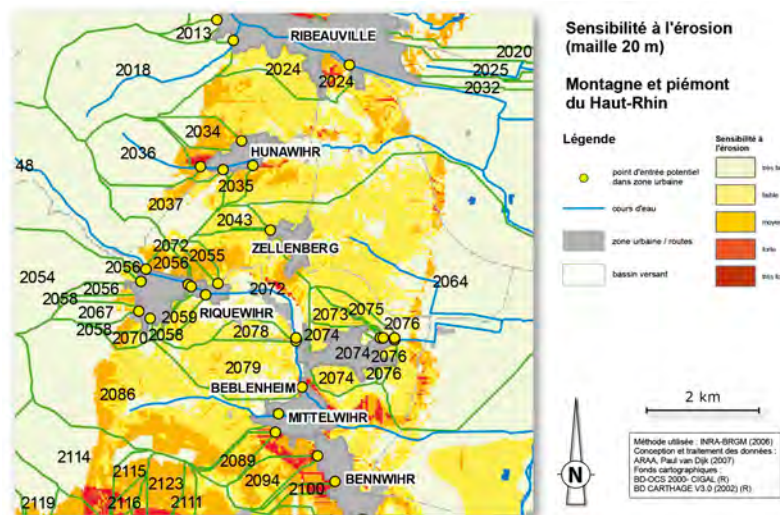


Figure 62 : Sensibilité à l'érosion



8.1.1.3 Le risque sismique

La commune se situe en zone de sismicité 3 (modérée) et est concernée par les décrets n° 2010-1254 du 22/10/2010 relatif à la prévention du risque sismique et n° 2010-1255 du 22/10/2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français qui sont applicables depuis le 1^{er} mai 2011. Les constructions et installations sont donc soumises aux règles parasismiques applicables.

8.1.1.4 Plan de Prévention des Risques Naturels

La commune de Zellenberg est comprise dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles « Mouvement de terrains » et « sur-sismique » de la région de Ribeauvillé approuvé par arrêté du 5 février 2007.

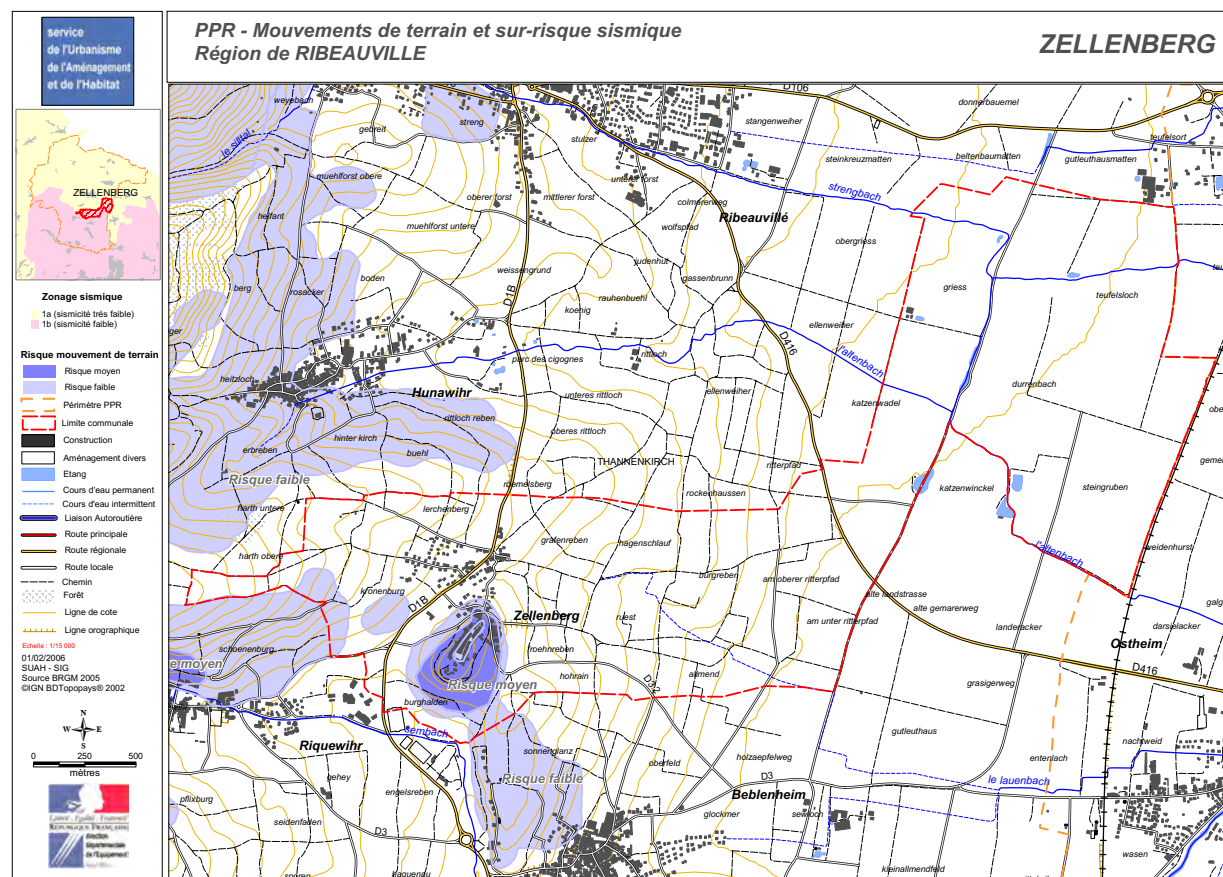
Le périmètre du PPR couvre le territoire de 14 communes autour de Ribeauvillé, dont la topographie est composée des versants orientaux des Vosges, des collines sous-vosgiennes et de la plaine du Rhin.

Cet arrêté a été pris suite à différents phénomènes survenus à la fin du 20^e siècle, notamment à Zellenberg où certains secteurs sont connus pour être régulièrement soumis aux mouvements de terrain.

C'est le cas de la colline du Schlossberg, au sommet de laquelle est construit le village, qui est le siège de glissements plus ou moins importants depuis le Moyen Âge. Les mouvements recensés de 1995 à 1997 ont donné lieu à un arrêté ministériel de catastrophe naturelle du 12/06/1998.

Le mouvement survenu dans le vignoble sur le versant sud au printemps 2000 a abouti à l'établissement d'un arrêté préfectoral de prescription pour un PPR « mouvements de terrain » du 22/12/2000 portant sur la commune de Zellenberg. Ce dernier a finalement été abrogé lors de la prescription du présent PPR.

Figure 63 : Carte des aléas - PPR Mouvements de terrain et sur-risque sismique - Région de Ribeauvillé – Zellenberg (village)



La typologie des phénomènes de mouvements naturels de terrain rencontrés sur le bassin de risque est la suivante :

- les glissements superficiels (versant sud-ouest du Burghalden ; colline du Schlossberg à Zellenberg),
- les mouvements de type fluage ou reptation (versant est du Schlossberg),
- les chutes de blocs (Zellenberg n'est pas concernée),
- les fontis (Zellenberg n'est pas concernée).

Les glissements superficiels sont localisés (en superficie et en profondeur) ou bien étendus (leur emprise concerne tout un versant de colline). Les coulées de boue et les phénomènes de ravinements superficiels sont rattachés aux glissements localisés. Dans leurs manifestations les plus profondes, les glissements présentent majoritairement une niche concave d'arrachement. L'épaisseur des matériaux mobilisés dépend du contexte, mais dépasse rarement 3 m à 5 m (cas de Zellenberg).

Les mouvements de type fluage ou reptation correspondent à des mouvements lents du sol (petites ondulations ou moutonnement) sur des épaisseurs peu importantes (environ 1 m).

Zellenberg n'est cependant pas concernée par les phénomènes de type chutes de blocs ou fontis.

Les aléas, favorisés par la pente, la nature géologique du sol, la présence et l'action de sources aquifères et notamment des nappes perchées, sont classés selon deux degrés d'intensité et il en découle deux zones de risques :

- le risque faible qui l'objet d'une zone bleu clair ;
- le risque moyen qui fait l'objet d'une zone bleu moyen.

Dans les deux zones, les principales mesures de prévention portent sur le respect des écoulements naturels et le raccordement aux dispositifs d'évacuation collectifs existants, ou en l'absence de ceux-ci, la mise en place de dispositifs autonomes avec rejet des effluents épurés vers le milieu hydraulique superficiel (en cas d'impossibilité, les prescriptions du plan de zonage d'assainissement communal s'appliquent).

Le projet de PPR ne comprend pas de zone de risque fort à caractère d'inconstructibilité.

D'autre part, la commune de Zellenberg connaît un risque de sismicité modéré. Le sur-risque sismique ne modifie pas la classification des risques de mouvement de terrain. Outre le respect des règles de constructions parasismiques en vigueur, il est recommandé de porter l'attention sur les dispositions constructives visant à un meilleur comportement des ouvrages et équipements.

8.2 AUTRES RISQUES

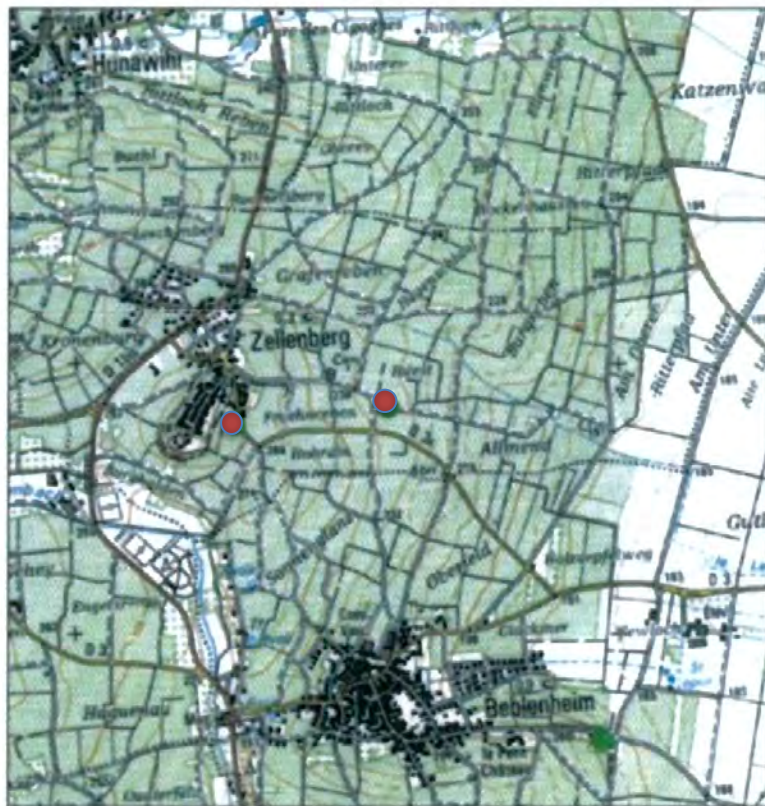
8.2.1 - Les sites et sols pollués

La commune de Zellenberg ne compte aucun site à l'inventaire BASIAS d'anciens sites industriels ou sites en activité susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement (base de données du Bureau de Recherches Géologiques et Minières). La base de données BASOL (site internet du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques) ne fait état d'aucun site potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics. Il n'existe aucun établissement recensé comme installation classée au titre de la protection de l'environnement (ICPE).

8.2.2 – Les anciennes décharges

Deux sites, résorbés, sont répertoriés à l'inventaire départemental. Ils sont localisés sur la carte ci-dessous (lieu-dit Schlossberg et lieu-dit Ruest).

Figure 64 : Localisation des anciennes décharges



8.2.3 - Le risque d'exposition au plomb

L'ensemble du territoire français est concerné par la recherche de plomb dans les habitations construites avant 1949.

8.2.4 - Le transport de matières dangereuses

Zellenberg ne figure pas sur la liste des communes soumises à un risque de transport de matières dangereuses (TMD).

8.2.5 - La pollution de l'air

Pour caractériser la qualité de l'air d'une ville, on utilise l'indice ATMO. Il s'agit d'un indicateur de la qualité de l'air, calculé chaque jour à partir de la surveillance de quatre polluants (dioxyde d'azote, ozone, dioxyde de soufre, particules fines de type PM10), sur une échelle graduée de 1 (excellent) à 10 (exécrable).

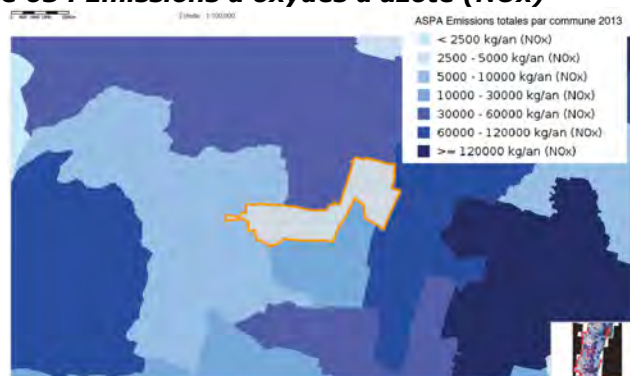
Le réseau de surveillance de la qualité de l'air en Alsace est géré par l'ASPA (Association pour la Surveillance et l'Étude de la Pollution Atmosphérique en Alsace).

Il publie quotidiennement l'indice de la qualité de l'air sur l'ensemble de la région.

Cet organisme produit également des résultats cartographiés par polluant : gaz acidifiant et précurseurs d'ozone, particules, gaz à effet de serre, composés organiques cancérogènes, métaux lourds...

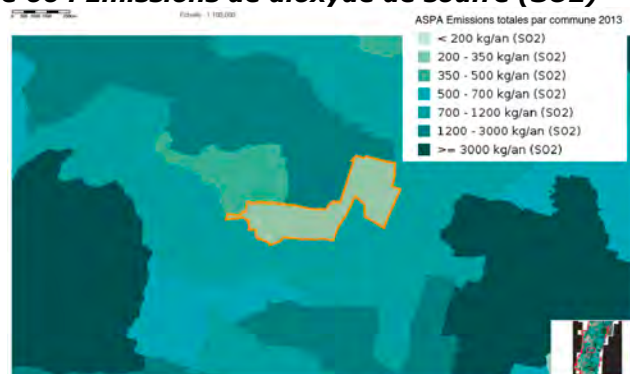
Selon les derniers résultats annuels par commune publiés (2013), les taux enregistrés à Zellenberg sont beaucoup moins élevés que dans les communes voisines.

Figure 65 : Emissions d'oxydes d'azote (NOx)



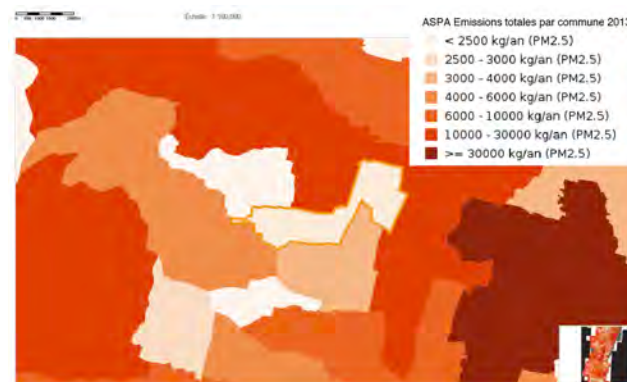
Les rejets de NOx (NO+NO₂) proviennent essentiellement de la combustion de combustibles de tous types (gazole, essence, charbons, fiouls, GN...).

Figure 66 : Emissions de dioxyde de soufre (SO2)



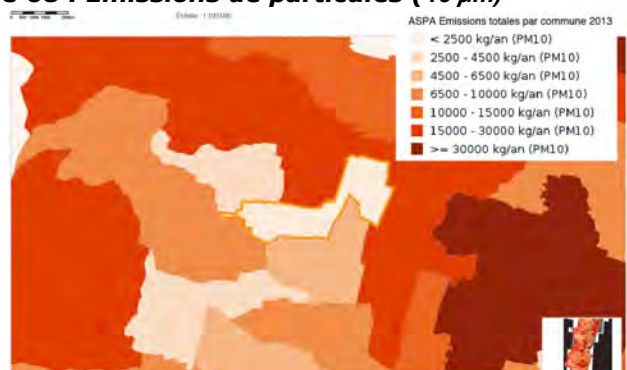
Les rejets de SO₂ sont dus majoritairement à la combustion de combustibles fossiles soufrés tels que le charbon et les fiouls (soufre également présent dans les cokes, essence,...).

Figure 67 : Emissions de particules (2,5 µm)



Les particules en suspension sont des aérosols, des cendres, des fumées particulières.

Figure 68 : Emissions de particules (10 µm)



Réalisation : cigalsace.org

Source des données : ASPA, ©IGN 1999, BD Carto ®

Selon le « Bilan de la qualité de l'air pour le Haut-Rhin – Situation au regard des valeurs réglementaires – Contribution au SRCAE », réalisé par l'ASPA en 2010, les

études montrent qu'aucun des sites de mesures dans le Haut-Rhin n'a présenté des concentrations moyennes annuelles supérieures à l'objectifs de qualité de l'air (mesures estivales et hivernales de 2009 pour le dioxyde de soufre, le dioxyde d'azote, les particules, l'ozone, le monoxyde de carbone, le benzène, le plomb, l'arsenic, le cadmium, le nickel et le benzo(a)pyrène), y compris aux abords de l'autoroute A35 à Mulhouse où les densités d'émissions de polluants sont importantes.

8.2.6 - La gestion des déchets

Les déchets peuvent constituer un risque pour l'environnement et la santé de l'homme ainsi qu'une source de nuisances pour les populations.

Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux, actuellement en cours de révision, prévoit, dans sa version antérieure de mars 2003, de prioriser les actions suivantes :

- Réduire les déchets
- Maximiser la valorisation matière des déchets via le recyclage ou le compostage
- Incinérer les déchets restants avec récupération d'énergie et épuration des fumées selon les normes européennes
- Appliquer le « principe de proximité »
- Réserver aux seuls déchets ultimes le stockage en décharge et diminuer progressivement les quantités enfouies

La gestion des déchets est une compétence de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé (CCPR), qui pratique depuis 2002 la redevance incitative et encourage le tri.

Les ordures ménagères sont collectées en porte-à-porte hebdomadairement, les déchets recyclables et non

recyclables sont à déposer dans les points tri ou en déchèterie.

Les communes du Pays de Ribeauvillé disposent toutes de points tri pour trier les déchets. Chaque point tri est équipé de trois types de bornes : verre, papier-carton et flaconnage plastique (depuis le 1^{er} janvier 2015, l'acier et l'aluminium sont également collectés, dans les mêmes bornes que les flaconnages plastique et le papier-carton). Ils sont vidés deux ou trois fois par semaine selon leur emplacement et leur utilisation. Un point tri existe à Zellenberg, il est situé rue du Vignoble.



Le point tri à Zellenberg

Une collecte des encombrants en porte-à-porte a lieu une fois par année.

Les habitants de Zellenberg ont également accès gratuitement aux déchetteries intercommunales situées à Ribeauvillé et à Riquewihr, mais doivent être munis d'un badge d'accès. Les déchetteries sont accessibles aux particuliers comme aux professionnels selon un certain nombre de passages annuel.

Les déchets dangereux ne sont pas pris en charge en déchèterie : amiante et dérivés, cadavres d'animaux, citernes non vidées et non dégazées, ordures ménagères, déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement

(médicaments, déchets hospitaliers, explosifs, produits irradiés, poisons,..), déchets industriels, déchets radioactifs, déchets des exploitations agricoles (produits phytosanitaires et leurs emballages, ficelles de palissage..), enrobés (bitume, macadam...), extincteurs, ordures ménagères, pneus.

La Communauté de Communes mène ponctuellement des opérations exceptionnelles : collecte de déchets d'amiante-ciment, collecte de pneus, commande groupée de composteurs ou de lombricomposteurs...

A noter que le Pays de Ribeauvillé s'est engagé en 2012 dans un programme Local de Prévention des Déchets avec le soutien de l'ADEME et en accord avec les objectifs de la loi Grenelle II.

Le tableau suivant donne quelques chiffres concernant les collectes des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes et sur le Département du Haut-Rhin à comparer avec les chiffres nationaux :

	Déchets totaux	OM	Collecte sélective (acier, aluminium, verre, plastiques, papiers/cartons et biodéchets)	Déchets occasionnels des ménages
	En kg/hab/an			
CC Pays de Ribeauvillé (2012)	683	140	142	400 dont environ 200 kg de déchets verts
Haut-Rhin (2012)	608	230	114	264 dont 82 de déchets verts
France (2011)	590	288	107	195

Selon les derniers chiffres publiés par la CCPR, le poids total par habitant s'élevait en 2014 à 573 Kg. Par contre,

la collecte des déchets verts représente toujours environ 200 kg/an/hab (la moyenne départementale est désormais de 62 kg). La CCPR recherche des solutions pour sensibiliser la population.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé s'est donnée pour ambition de réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilés par habitant à l'horizon 2017.

Au total, 28% des déchets sont incinérés, 26% compostés, 40% recyclés, 6% enfouis (chiffres de 2012).

Les déchets ménagers sont incinérés au Centre de valorisation énergétique de Colmar, rue du Landhof. L'énergie produite est valorisée par le réseau de chauffage urbain de Colmar.

Une unité de méthanisation gérée par un opérateur privé est située à Ribeauvillé. Celui-ci collecte près de 26 500 t/an de biodéchets provenant de gros producteurs (restaurants, cantines...).

8.2.7 - L'assainissement

L'assainissement est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Beblenheim et environs (SIABE).

Créé en 1969, le SIABE regroupe cinq communes : Bennwihr, Béblenheim, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg. Le syndicat gère pour les cinq communes membres une station d'épuration permettant de recevoir les effluents avec une capacité nominale de 5000 équivalents habitants hors période de vendanges et de 20 000 équivalents habitants pendant les vendanges.

Face aux pics de pollution viticole atteints en période de vendanges, un agrandissement de la station permettra d'augmenter la capacité à 50 000 équivalents habitants

avec possibilité de gérer des pointes à 90/100 000 équivalents habitants.

La population de ces 5 communes s'élève à environ 4700 habitants. Environ 85% de cette population est actuellement raccordée au réseau d'assainissement aboutissant à la station d'épuration, située à Béblenheim.

Zellenberg gère pour sa part le réseau communal de conduites et a mis en place un zonage d'assainissement collectif.

Figure 69 : Zonage d'assainissement – Zellenberg

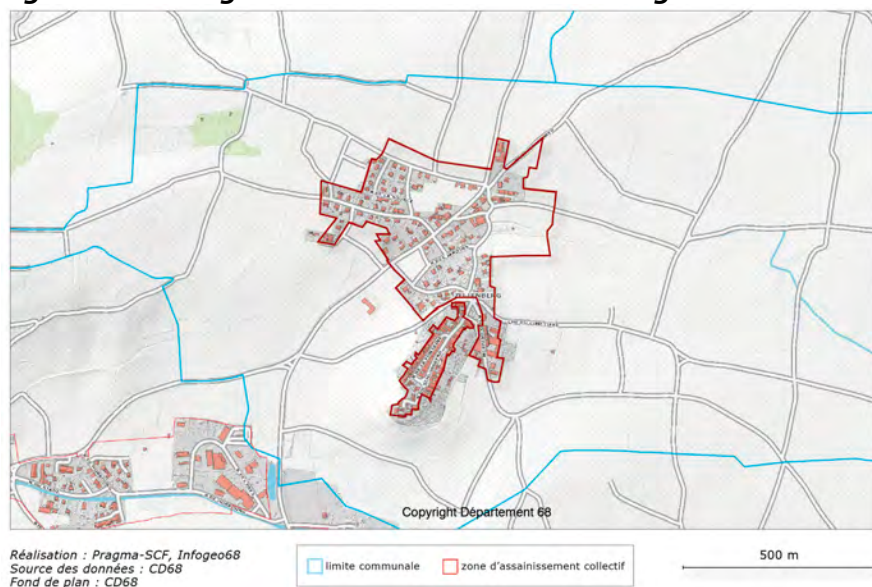
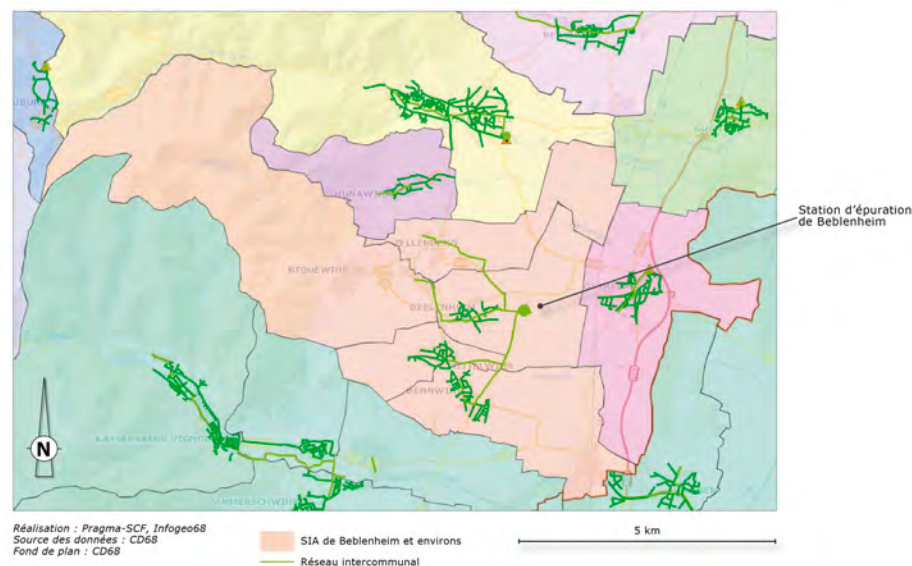


Figure 70 : Réseau d'assainissement – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Béblenheim et environs



La CC du Pays de Ribeauvillé assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif par l'intermédiaire d'un « Service Public d'Assainissement Non Collectif » (SPANC).

Chaque installation non raccordée au réseau public d'assainissement collectif doit être conforme aux normes en vigueur.

La Communauté de Communes compte plus de 700 habitations ou autres locaux qui ne sont pas raccordés au réseau public d'assainissement collectif. Environ 85% des installations d'ANC sont estimées non conformes principalement à cause de l'absence d'un dispositif de traitement des eaux usées à la suite du dispositif de prétraitement (fosse).

La CCPR est dotée d'un règlement qui s'applique à l'ensemble des installations d'ANC existantes ou à venir quelle que soit leur implantation dans le zonage d'assainissement de la commune.

Le règlement a pour objet de préciser les conditions et modalités des contrôles obligatoires et des autres prestations individualisées (assistance) effectuées par le SPANC vis-à-vis des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) situées sur le territoire couvert par la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.

Il définit les obligations mutuelles du SPANC et de ses usagers. Les règles précisées dans le règlement ne font pas obstacle au respect de l'ensemble des textes réglementaires et des décisions en vigueur en matière d'ANC (précisés en annexe n°2 du règlement).

La réglementation impose des travaux de mise en conformité dans les deux cas suivants:

- en cas de vente. Le délai de réalisation des travaux de mise en conformité est alors de 1 an après la date de l'acte de vente par le propriétaire-acquéreur.
- si le système présente un risque sanitaire environnemental. Le délai de réalisation des travaux est alors de 4 ans à la suite du contrôle.

Au-delà de sa mission de contrôle de conformité, le SPANC se tient à la disposition des habitants pour les aider dans leurs démarches.

A Zellenberg, 1 seul foyer dispose d'un système d'assainissement autonome.

8.3 NUISANCES

8.3.1 - Les nuisances sonores

Le bruit pose un problème de santé publique et constitue depuis plusieurs années une préoccupation majeure. Le PLU constitue un outil de prévention en permettant de prendre en compte en amont les contraintes acoustiques liées à l'implantation des voies de circulation, d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou d'équipements de loisirs. Une réflexion à ce stade permet d'apporter des réponses efficaces et économiques afin de prévenir les impacts sur la santé.

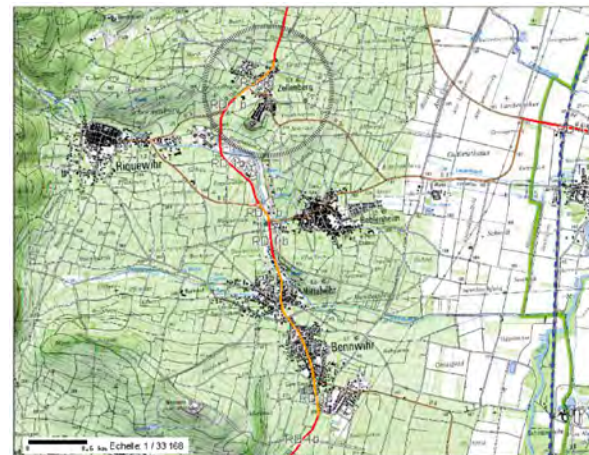
La commune est inscrite comme secteur affecté par le bruit dans l'arrêté préfectoral N°2013052-0009 du 21 février 2013 (modifiant l'arrêté n° 981720 du 24 juin 1998 modifié), portant classement des infrastructures de transports terrestres du département du Haut-Rhin et déterminant l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit à leur voisinage. Le classement sonore des infrastructures traversant ou impactant Zellenberg est transcrit dans le tableau ci-après.

Tableau 21 : Classement sonore des infrastructures terrestres

Route		Catégorie	Largeur du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la voie
RD 1b	de RD 3 II (11+464) à Beblenheim LA nord (12+495)	3	100 m
RD 1b	de Ribeauvillé LA (8+950) Zellenberg LA (10+665)	3	100 m
RD 1b	Zellenberg LA (11+250) à RD 3 II (11+464)	3	100 m
RD 1b	de Zellenberg LA (10+665) Zellenberg LA (11+250)	4	30 m

Réseau ferroviaire		Catégorie	Largeur du secteur affecté par le bruit de part et d'autre de la voie
Ligne Strasbourg/Bâle - 115.000	De la limite du Bas-Rhin (47,872) à Mulhouse (106,500)	1	300 m

La représentation cartographique du classement peut être consultée à la Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin – Service Transports, Risques, Sécurité. Elle est mise en ligne sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin : www.haut-rhin.pref.gouv.fr.

Figure 71 : Classement sonore des infrastructures – Carte de type B

Source : <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr>

Zellenberg est concernée par les cartes stratégiques de bruit de la voie ferrée (mise en œuvre de la directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement). La cartographie du bruit permet une représentation des niveaux de bruit aux abords de l'infrastructure, mais également de dénombrer la population exposée et d'élaborer des plans d'action appelés Plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Le PPBE (première échéance) du Haut-Rhin a été approuvé le 30 octobre 2012 - Arrêtés 2012304-0006 du 30 octobre 2012 et 2012144 - 0002 du 23 mai 2012 et publié sur le site Internet de la Préfecture du Haut-Rhin (<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Bruit-des-infrastructures-de-transports-terrestres/Plan-de-prevention-contre-le-bruit-dans-l->

environnement-PPBE). Il s'agit d'un plan d'action réalisé avec consultation du public. Ce document n'est pas opposable, mais constitue un document d'orientation dont l'objectif est la réduction des niveaux de bruit aux abords de l'infrastructure.

Les cartes de bruit ne représentent pas des mesures de bruit aux abords des voies, mais plutôt un niveau de gêne. Les niveaux de bruit sont exprimés en Lden (jour, soir, nuit), indicateur de gêne donnant un poids plus fort le soir (+ 5dB(A)) et la nuit (+10dB(A)) au niveau de bruit. Ce n'est donc pas un niveau de bruit réel ou mesuré, mais une indication pondérée.

Les cartes stratégiques du bruit des grandes infrastructures terrestres du Haut-Rhin ont été réalisées par l'Etat pour le département du Haut-Rhin, approuvées par arrêté préfectoral N° 2014226-0036 du 14 août 2014 et publiées sur le site Internet de la Préfecture du Haut-Rhin (<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Cartes-et-donnees>).

Dans les secteurs impactés par les nuisances sonores des infrastructures présentées ci-dessous, les nouvelles constructions d'habitation, d'établissements de santé ou d'enseignement ainsi que les hôtels devront présenter une isolation acoustique renforcée en application du Code de la Construction.

Le règlement du PLU se devra de rendre obligatoire en droit ces dispositions. La voie ferrée traverse cependant le ban communal dans son extrémité est, à l'écart des secteurs habités, qui ne sont donc pas impactés par le bruit.

Figure 72 : Voie ferrée - Carte de bruit stratégique de type A (Lden)

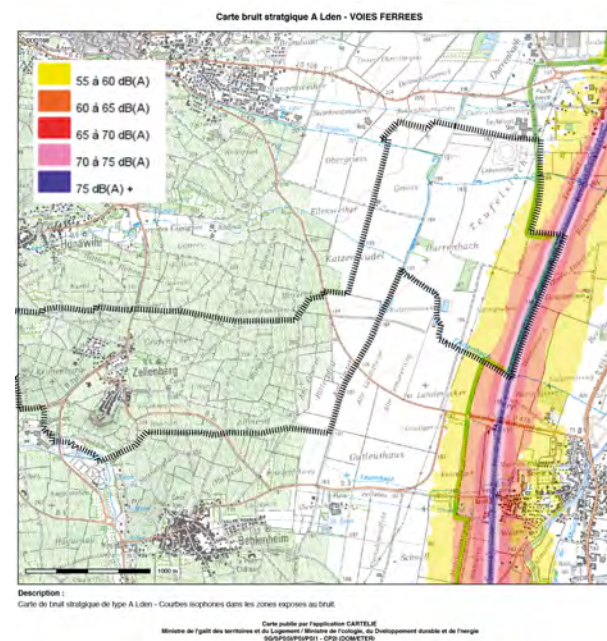


Figure 73 : Voie ferrée - Carte de bruit stratégique de type A (LN)

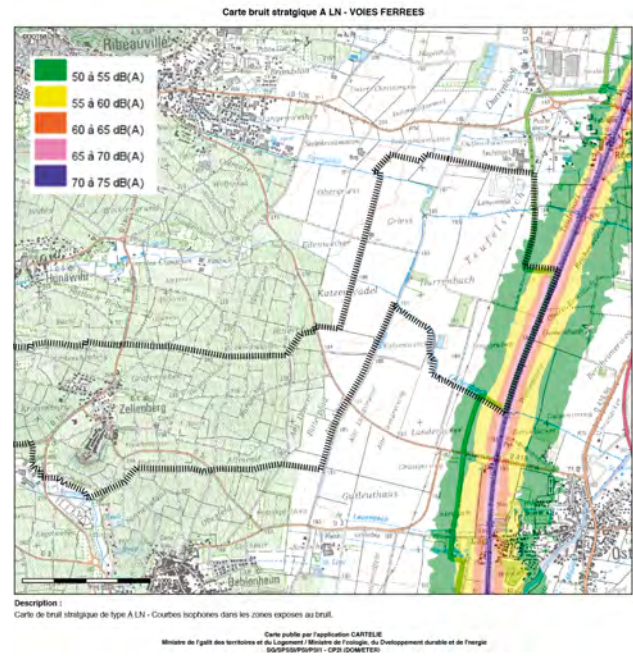
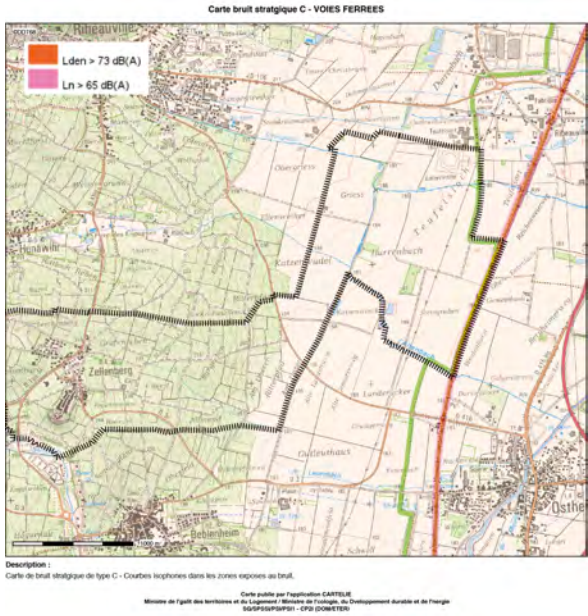


Figure 74 : Voie ferrée - Carte de bruit stratégique de type C



8.4 CONTRAINTES ET PRESCRIPTIONS

8.4.1 – Alimentation en eau potable

Les communes du SIAEP de Beblenheim et environs (2211 habitants) sont alimentées en eau par un forage du Syndicat Mixte du Niederwald. Cette ressource en eau a été déclarée d'utilité publique le 26/06/1998 et dispose de périmètres de protection.

Le Syndicat Intercommunal d'Eau potable de Beblenheim et environs a été institué entre les communes de Beblenheim, Bennwihr, Hunawihr, Mittelwihr, Riquewihr et Zellenberg.

Il a pour objet :

- L'acheminement d'eau potable achetée au Syndicat mixte de production d'eau potable du Niederwald depuis la bache de reprise d'Ostheim jusqu'à un réservoir central pour alimenter en quantité suffisante les communes associées.
- La distribution de cette eau depuis le réservoir central vers les communes associées jusqu'au départ de la distribution communale à partir des différents réservoirs syndicaux.
- Le comptage volumétrique et la vente d'eau à chaque commune associée.
- La gestion et l'entretien de toutes les installations faisant partie du patrimoine syndical.
- La réalisation de nouveaux réservoirs de stockage jugés nécessaires par le Syndicat.

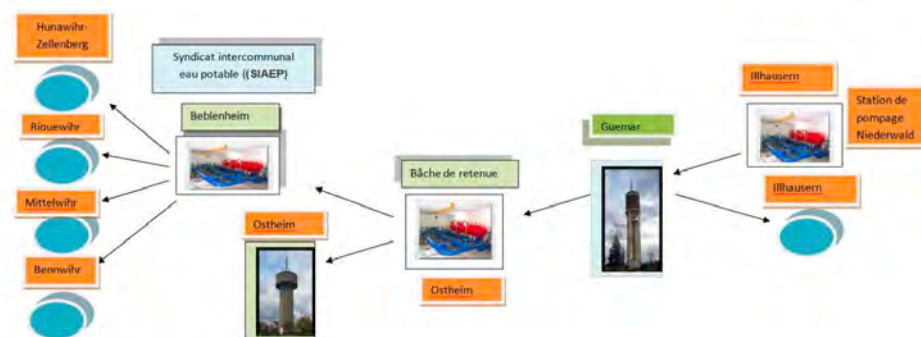
Le forage est situé dans la forêt du Niederwald, sur le ban de Guémar, aux portes d'Illhaeusern. Le forage a été effectué en 1987 à 46 m de profondeur dans la nappe phréatique, entre deux couches imperméables non polluées par les nitrates agricoles qui affectent la

nappe phréatique superficielle. L'eau extraite des couches superficielles est impropre à la consommation puisque dépassant largement les normes admises. Ces problèmes sont à l'origine de la création du Syndicat mixte en 1983.

Le forage est équipé de 2 pompes de 60m³/h vers le château d'eau de Guémar et de deux pompes de 180m³/h vers la bache d'Ostheim qui permet le pompage vers le réservoir de Beblenheim et le château d'eau d'Ostheim.

Elle est ensuite dirigée par pompage vers Zellenberg et Hunawihr transitant par le réservoir de la Hart d'une capacité de 400 m³.

Figure 75 : Circuit de l'eau



Source : L'Appariteur, Commune de Zellenberg, 1-4, juillet 2014.

La consommation annuelle de l'ensemble des 9 communes desservies est environ de 600 000 m³/an (le Syndicat alimente également les communes de Guémar, Illhaeusern et Ostheim).

Les réserves de la nappe phréatique de la Plaine du Rhin sont estimées à 35 milliards de mètres cubes sur la partie alsacienne seulement.

L'approvisionnement est assuré sous réserve d'installations de distribution suffisamment dimensionnées.

A Zellenberg, une réfection du réseau d'eau potable alimentant le vieux village a été réalisée en 2014.

8.4.1.1 Qualité de l'eau distribuée

L'eau est très dure (très calcaire). Elle est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés au captage, au réservoir et sur le réseau de distribution.

En 2014, l'eau distribuée par le SIAEP de Beblenheim et environs était conforme aux limites de qualité physico-chimiques en vigueur. Sur le plan bactériologique, elle est de bonne qualité.

(Source : ARS)

8.4.2 - SDAGE Rhin-Meuse

La loi sur l'eau de 1992 a créé deux nouveaux outils de planification : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Le SDAGE fixe pour chaque bassin hydrographique métropolitain les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau.

Zellenberg est concernée par le SDAGE du bassin Rhin-Meuse 2016-2021, approuvé le 30 novembre 2015.

Les documents d'urbanisme - les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et à défaut les Plans locaux d'urbanisme (PLU) - doivent être compatibles avec les

orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par le SDAGE (voir articles L.111-1-1, L.122-1-13 et L.123-1-10 du Code de l'urbanisme).

Afin d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE et de préserver ou améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, sur le bassin Rhin-Meuse, 6 enjeux ont été identifiés :

1. Améliorer la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et à la baignade ;
2. Garantir la bonne qualité de toutes les eaux, tant superficielles que souterraines ;
3. Retrouver les équilibres écologiques fondamentaux des milieux aquatiques ;
4. Encourager une utilisation raisonnable de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins du Rhin et de la Meuse ;
5. Intégrer les principes de gestion équilibrée de la ressource en eau dans le développement et l'aménagement des territoires.
6. Développer, dans une démarche intégrée à l'échelle des bassins du Rhin et de la Meuse, une gestion de l'eau participative, solidaire et transfrontalière.

Ces enjeux ont été déclinés dans le projet de SDAGE sous forme de 32 orientations fondamentales, 99 sous-orientations et 267 dispositions.

8.4.3 - SAGE Ill-Nappe-Rhin

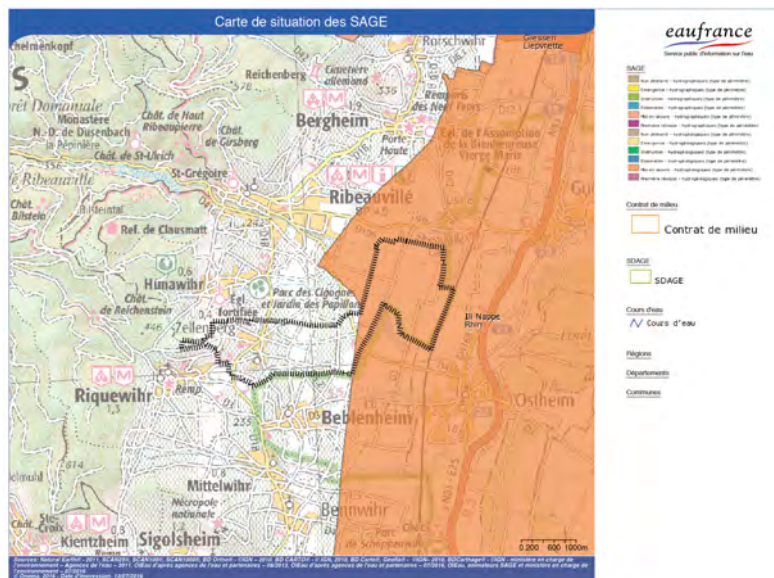
Zellenberg est concernée par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Ill-Nappe-Rhin révisé approuvé par l'arrêté du 1^{er} juin 2015.

Le SAGE Ill-Nappe-Rhin précise les orientations du SDAGE Rhin-Meuse au niveau de deux grands milieux aquatiques :

- les eaux superficielles des cours d'eau de la plaine d'Alsace entre l'Ill et le Rhin, et du piémont oriental du Sundgau, des canaux situés entre l'Ill et le Rhin, des zones humides de la plaine d'Alsace (Ried, bande rhénane),
- les eaux souterraines de la nappe phréatique rhénane.

Le SAGE Ill-Nappe-Rhin s'étend sur 322 communes réparties entre Lauterbourg au Nord et Leymen au sud. Son périmètre correspond globalement à la plaine d'Alsace (superficie des communes concernées : 3580 km²).

Figure 76 : Périmètre du SAGE Nappe Ill Rhin sur la commune de Zellenberg



Toutes les communes faisant partie du SAGE sont concernées par les mesures de gestion des eaux souterraines qu'il prescrit. Pour la gestion des eaux superficielles, seul le territoire situé entre l'Ill et le Rhin est concerné. Zellenberg est donc concernée par la gestion des eaux souterraines dans la partie est du ban communal.

Les principaux enjeux* du SAGE Ill-Nappe-Rhin sont les suivants :

Enjeu 1 : Garantir la qualité des eaux souterraines sur l'ensemble de la nappe alluviale rhénane d'Alsace afin de permettre partout, au plus tard d'ici 2027, une alimentation en eau potable sans traitement. Les pollutions présentes dans la nappe seront résorbées durablement.

Enjeu 2 : Restaurer la qualité des cours d'eau et satisfaire durablement les usages. Les efforts porteront sur :

- la restauration et la mise en valeur des lits et des berges,
- la restauration de la continuité longitudinale,
- le respect d'objectif de débit en période d'étiage.

Enjeu 3 : Renforcer la protection des zones humides, des espaces écologiques et des milieux aquatiques remarquables.

Enjeu 4 : Prendre en compte la gestion des eaux dans les projets d'aménagement et le développement économique.

Enjeu 5 : Assurer une cohérence globale entre les objectifs de protection contre les crues et la préservation des zones humides.

Enjeu 6 : Limiter les risques dus aux inondations par des mesures préventives, relatives notamment à l'occupation des sols.

Ces enjeux sont déclinés en objectifs généraux, objectifs de résultat et programme d'actions.

* Dans un souci de compréhension des enjeux des différents SAGE par les porteurs de projet et de clarification des compétences, les enjeux « Zones humides » et « Inondation » relèvent du périmètre « Eaux superficielles » des SAGE.

Le SAGE a une portée juridique en matière d'environnement, de pratiques agricoles et d'urbanisme.

8.4.4 - Les servitudes d'utilité publique

La commune est grevée par un certain nombre de servitudes d'utilité publique dont les effets en matière d'utilisation du sol priment sur les dispositions du P.L.U.

Il appartient au P.L.U. de ne pas édicter de règles s'opposant à l'application de ces servitudes :

- AC1 Protection des monuments historiques
- I4 Lignes électriques (moyenne et haute tension)
- PPR Voir 8.1.1.4 Plan de Prévention des Risques Naturels
- PT3 Câbles téléphoniques
- T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
- T5 Aérodrome : dégagement
- T7 Aérodrome : installations particulières

Le plan des servitudes est joint au projet de PLU.

8.4.5 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

La commune est couverte par le Schéma de Cohérence Territoriale Montagne-Vignoble-Ried approuvé le 15 décembre 2010, dont la révision est en cours.

Dans le cas où la révision du SCoT serait approuvée après le PLU et si ce dernier ne respectait pas les dispositions du SCoT en vigueur, le PLU devra être mis en compatibilité dans les 3 ans.

8.5 RISQUES, NUISANCES ET CONTRAINTES : LES ENJEUX

La commune de Zellenberg n'est pas soumise à des risques naturels ou technologiques élevés, mais à des aléas modérés dont il importe de bien prendre la mesure.

8.5.1	Ne pas aggraver les risques de mouvement de terrain liés à l'érosion de la colline du Schlossberg.
8.5.2	Prendre en compte le risque de rétractation de sols argileux (classé faible à moyen) dans les constructions et dont le périmètre concerne plusieurs secteurs bâtis du village.
8.5.3	Appliquer les normes parasismiques dans les constructions.
8.5.4	Prendre en compte les nuisances sonores liées à la RD 1b.

CHAPITRE 9 : BILAN ENERGETIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

9.1 GAZ A EFFET DE SERRE

9.1.1 – Les objectifs nationaux

La concentration dans l'atmosphère des gaz à effet de serre est une des causes du changement climatique. La France s'est donnée comme objectif de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (année de référence 1990).

Il existe différents gaz à effet de serre. Le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du climat (GIEC) en a recensé plus d'une quarantaine. Le plus commun est la vapeur d'eau et le plus connu est le dioxyde de carbone (CO₂). Tous deux sont naturellement présents dans l'atmosphère. Il y a aussi le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), l'ozone (O₃), et des gaz créés par l'Homme, tels que les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆), par exemple.

9.1.2 – Les initiatives locales

Le Grand Pays de Colmar, dont fait partie Zellenberg, s'est engagé de façon volontaire depuis juin 2008 dans une démarche Plan Climat Energie Territorial (PCET) avec le soutien de la l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Il s'agit d'une démarche collective qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations énergétiques et à promouvoir les énergies renouvelables, tout en renforçant l'attractivité du territoire. Le Plan Climat se base sur la mise en œuvre d'actions concrètes et sur une mutualisation des savoir-faire.

La démarche s'est structurée localement selon différentes étapes : l'établissement d'un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques (en partenariat avec l'ASPA), la définition d'objectifs stratégiques quantifiés et opérationnels en faveur du climat, l'établissement d'un programme d'actions, comportant notamment des réalisations exemplaires et démonstratives, la mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Les objectifs sont, d'ici à 2020 (objectifs des « 3 X 20 » de l'Union Européenne) :

- De réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre,
- D'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique,
- De porter à plus de 20 % la part des énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, hydraulique...).

Ce sont les objectifs également inscrits dans le Schéma régional du Climat de l'Air et de l'Energie d'Alsace.

Sur le territoire du Grand Pays de Colmar, les émissions de gaz à effet de serre étaient de 6,7 tonnes équivalent CO₂ par habitant en 2009. A l'horizon 2050, elles devront passer sous la barre des 2 tonnes équivalent CO₂ par habitant.

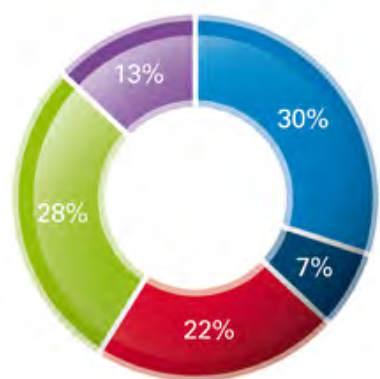
Le Grand Pays de Colmar a défini des axes stratégiques d'intervention pour son Plan Climat. Il s'agit des thématiques :

- «Bâtiment et Habitat»
- «Transport et Mobilité»
- «Exemplarité de la collectivité à travers l'éclairage public»
- «Communication et Sensibilisation»

Une dernière thématique intitulée « agir dans d'autres domaines » a été créée pour traiter certains sujets jugés importants, mais n'entrant pas dans les axes prioritaires initialement identifiés.

Le Grand Pays de Colmar a créé des groupes de travail thématiques qui ont permis d'approfondir les axes retenus. C'est ainsi que sont nées 40 actions concrètes constituant le corps du plan d'actions du Plan Climat du Grand Pays de Colmar.

Figure 77 : Répartition des émissions de GES en 2009 – Grand Pays de Colmar



**ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE
EN 2009**
SUR LE SECTEUR DU GPC

- Transformation d'énergie
- Industrie
- Résidentiel / tertiaire
- Agriculture
- Transports (routier + autres)

Source : ASPA INVENT'AIR V2011

9.1.3 – Le diagnostic communal

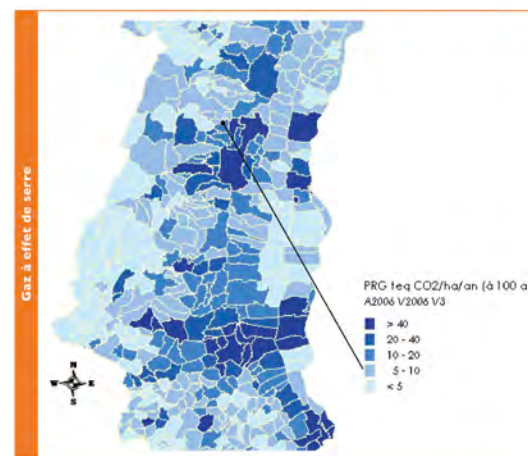
9.1.3.1 GES

A un niveau plus local, les données de l'ASPA ont permis de cartographier le PRG (Pouvoir de Réchauffement Global), un indicateur intégrateur des GES (Gaz à Effet de Serre).

Le pouvoir de réchauffement global (PRG) traduit l'effet de serre additionnel induit par l'émission de certains gaz. La définition utilisée par l'ASPA est basée sur celle du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat) qui date de 1995. L'ASPA ne prend en compte que le CO₂, le CH₄ et le N₂O (qui représentent environ 97 % des GES pris en compte par le GIEC).

Le PRG est exprimé en tonnes équivalent CO₂ à horizon 100 ans.

Zellenberg se situait en 2006 dans une fourchette comprise entre 5 et 10 tonnes, un chiffre dans la moyenne du Grand Pays de Colmar. Les derniers chiffres de 2013 indiquent un taux à la baisse de 1,9 tonnes.



9.1.3.2 Consommation d'énergie

A titre indicatif, la consommation d'énergie finale (consommation des utilisateurs finaux : ménages et entreprises), en kilotonne équivalent pétrole, évaluée à Zellenberg d'après les dernières données de l'ASPA est de 794 kt. Il est à noter qu'au niveau de l'Alsace, la consommation est en baisse depuis 2006. Il sera intéressant de comparer sur une longue période les données communales.

9.2 RESSOURCES ET POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES

9.2.1 – Energie éolienne

Zellenberg ne figure pas sur la liste des communes favorables pour le développement éolien telle qu'établie par le Schéma régional éolien de juin 2012, volet du Schéma régional Climat Air Energie (SRCAE).

9.2.2 – Energie solaire

Compte tenu du taux d'ensoleillement annuel en Alsace, l'énergie thermique récupérable par des capteurs thermiques, et dans une moindre mesure par des panneaux photovoltaïques, suffit pour chauffer par exemple les eaux sanitaires et économiser ainsi 10% à 15% de la consommation annuelle d'énergie.

Par exemple, en moyenne annuelle, la production photovoltaïque dans le nord de la France est de 900 kWh/kWc et dans le sud de 1300 kWh/kWc. A Zellenberg, il est possible d'atteindre 1030 kWh/kWc sur une toiture à 45° orientée sud.

9.2.3 – Géothermie

L'Alsace est potentiellement propice à la géothermie profonde, plus particulièrement dans la zone d'effondrement du bassin rhénan, en raison d'un sous-sol composé de roches fracturées situées à 5 000 mètres de profondeur. L'eau de pluie s'infiltre dans le sol et se réchauffe au contact des roches : sa température peut atteindre plus de 200 degrés à ces profondeurs. L'eau devient ainsi plus légère et remonte naturellement au travers des failles existantes, créant un vaste réservoir souterrain.

Les utilisations directes de la géothermie profonde sont nombreuses et énergétiquement très efficaces. Cette production d'énergie renouvelable décarbonée, si elle permet de maîtriser les émissions de GES, comporte toutefois des risques de micro-séismes induits et d'entartrage des installations et de colmatage des fissures qui peuvent rendre nécessaire des techniques de fracturation hydraulique et « chimique » controversées.

Le projet pilote européen de géothermie profonde à Soultz-sous-Forêts (Bas-Rhin) est le premier site au monde dit *EGS* (Enhanced Geothermal System) à avoir été raccordé au réseau électrique.

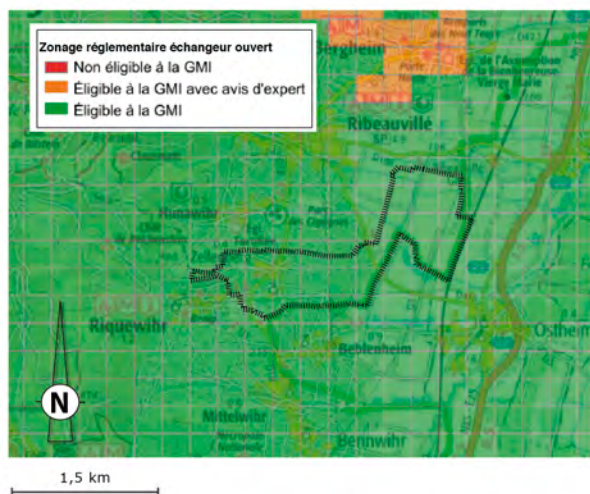
Quant à la géothermie de surface, il est essentiel dans tout projet, d'en minimiser l'impact sur les eaux souterraines et de protéger les intérêts du maître d'ouvrage et des tiers concernés (mouvements de terrain, assèchement de puits, pollution de la ressource en eau...).

Si la nappe alluviale rhénane représente un potentiel majeur pour la géothermie très basse énergie, les zones complexes en bordure de la plaine d'Alsace offrent des potentialités variables. Les projets nécessitent un

encadrement strict en raison des risques liés aux aquifères captifs. Seules les nappes dans les formations gréseuses du Trias peuvent être propices.

Du point de vue réglementaire, Zellenberg est situé en zone « verte », éligible à la GMI (Géothermie de Minime Importance), avec un secteur en zone « orange », (échangeur à boucle fermée) éligible mais avec avis d'expert, selon la carte des zones réglementaires des arrêtés ministériels relatifs à la Géothermie de minime importance parus au journal officiel du 5 juillet 2015. En zone verte, la réalisation d'un forage ne nécessite qu'une simple télé-déclaration.

Figure 78 : Zonages réglementaires – GMI



Source : <http://www.geothermie-perspectives.fr/>

9.2.4 – Biomasse

La biomasse représente l'ensemble des matières organiques végétales ou animales, exploitables à des fins énergétiques. Trois types de biomasse sont disponibles :

- la biomasse solide : le bois brut (bois énergie) et ses dérivés (déchets de bois), ainsi que les résidus agricoles,
- la biomasse liquide : issue des plantes comme l'huile de colza ou de tournesol,
- le biogaz : issu de la méthanisation, naturelle ou industrielle.

Ces potentialités ne sont pas exploitées à l'échelle de la commune, mais un centre de méthanisation existe à Ribeauvillé.

La méthanisation consiste en la fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Cette technique conduit à la production d'un mélange gazeux appelé

biogaz (principalement du méthane) et d'un digestat. La combustion du méthane, par l'intermédiaire d'un cogénérateur, produit de l'électricité et de la chaleur.

L'installation de Ribeauvillé a démarré en décembre 2011, les premiers kWh ont ainsi été produits dès janvier 2012. Son méthaniseur est alimenté par environ 30 000 tonnes/an de biodéchets dont :

- 40 % de produits agricoles : 6 000 t de lisiers, 1 000 t de petit lait, 2 à 3 000 t de moûts de raisins, colza, etc.,
- des déchets d'abattoirs,
- des matières liquides,
- des déchets de l'agro-alimentaire (lait de soja, sirop de glucose...),
- ainsi que des déchets de restauration, de grandes et moyennes surfaces, de restaurations collectives et d'ensilage.

L'installation de méthanisation produit environ 4 millions de m³ de biogaz par an qui est cogénéré pour produire :

- de l'électricité d'une part : 9 800 MWh électriques / an (correspondant aux besoins de 2 860 ménages) et injectée à 100 % au réseau électrique (contrat de 15 ans avec EDF).
- de la chaleur d'autre part : 11 640 MWh thermiques / an (correspondant aux besoins d'environ 500 ménages), 37 % sont affectés à l'unité de méthanisation et aux bâtiments de l'exploitation et 63 % alimentent, via un réseau de chaleur, le centre de balnéoludisme du Casino Lucien Barrière à Ribeauvillé (contrat pour une période de 12 ans).

La méthanisation produit également un résidu, appelé le digestat. Source de minéraux, il est épandu sur les terres agricoles avoisinantes mais ne génère aucune recette.

Le projet présente un excellent bilan environnemental, l'installation produisant 5 fois plus d'énergie qu'elle n'en consomme, et permettant ainsi d'éviter le rejet de 5 290 tonnes de CO₂/an.

9.2.5 – Hydro-électricité

Il n'y a pas sur le territoire de la commune de production d'énergie d'origine hydraulique ni de potentiel à exploiter en ce sens.

9.2.6 – Bois énergie

Le bois, sous forme de bûches, est l'un des moyens de chauffage les moins chers, sous réserve d'utilisation d'appareils bien dimensionnés et performants, qui assurent une bonne combustion, voire une possibilité d'accumulation de la chaleur.

Tout concourt à l'augmentation de son usage dans les années à venir, aussi bien pour les particuliers que pour les projets industriels et collectifs.

Selon l'ONF, la matière première en bois énergie ne manque pas en Alsace. Et cette évolution représente une réelle opportunité en favorisant la commercialisation de produits de moindre valeur comme les rémanents d'exploitation, les produits de dépressage ou de premières éclaircies sur pied dans les parcelles récemment reboisées...

En conclusion, l'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Par exemple, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes. La performance énergétique des nouveaux bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, les modes de transport alternatifs à la voiture, des formes urbaines compactes qui réduisent les trajets, le comportement plus économe des citoyens sont autant de voies de progrès sur lesquelles le PLU peut jouer un rôle.

9.3 GAZ A EFFETS DE SERRE : LES ENJEUX

Pour Zellenberg, la contribution aux objectifs globaux de réduction de la production des gaz à effets de serre définis pour 2050 peut s'appuyer sur les leviers suivants :

9.3.1	Réduction des émissions liées aux transports grâce à l'évolution des normes, des progrès techniques et de la généralisation progressive de la voiture électrique qu'il importe de promouvoir.
9.3.2	Réduction des émissions liées aux transports grâce à la montée en puissance de l'auto-partage.
9.3.3	Développement et valorisation des circulations douces pour limiter l'usage de la voiture en particulier dans les déplacements de courte distance.
9.3.4	Réduction des émissions grâce à la généralisation de l'éco-construction (isolation et énergies renouvelables dans les nouvelles réalisations) et à un renforcement ambitieux de l'isolation des constructions, notamment celles anciennes de la cité médiévale.
9.3.5	

C- LE DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR



CHAPITRE 10 : BILAN DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

10.1 UNE CONCRETISATION SATISFAISANTE DES OBJECTIFS DU POS

Le Plan d'Occupation des Sols de Zellenberg a été approuvé le 4 septembre 1987. Après trente années de validité, d'un point de vue opérationnel, le bilan du POS peut être considéré comme relativement positif.

Le potentiel d'extension urbaine immédiatement urbanisable (zone NAc) a été mobilisé au tiers, soit 1,5 environ. Le site NAc « ouest » (1 – sur la carte ci-après), a permis une urbanisation bien intégrée au site puisque restant sous les lignes de crêtes vue depuis le village vers Ribeauvillé.

L'urbanisation du site NAc « centre » (5), planté de vignes, a fait l'objet de conditions d'ouverture à l'urbanisation trop contraignante pour permettre le déblocage foncier attendu.

L'urbanisation du site NAc « est » (6) a fait l'objet de l'une ou l'autre démarche de concrétisation, mais la double valeur du foncier, viticole et bâtissable, a conduit au statuquo il y a une dizaine d'année.

L'urbanisation du site NA « nord » (4) n'a jamais été rendue possible par son versement en zone NAc

immédiatement constructible. Ce statuquo est heureux, puisque l'urbanisation du site aurait entraîné une fragilisation irréversible de la silhouette urbaine du village en rendant celle-ci visible depuis la montée le long de la route des Vins en venant d'Hunawihr.

Concernant la poche urbaine d'entrée sud du village (2), son statut viticole l'a préservé de l'urbanisation. Cette évolution est heureuse, puisque le statut stratégique d'entrée de village et de porte d'accueil du site n'avait pas été valorisé par le POS, qui y permettait une constructibilité sans objectifs spécifiques.

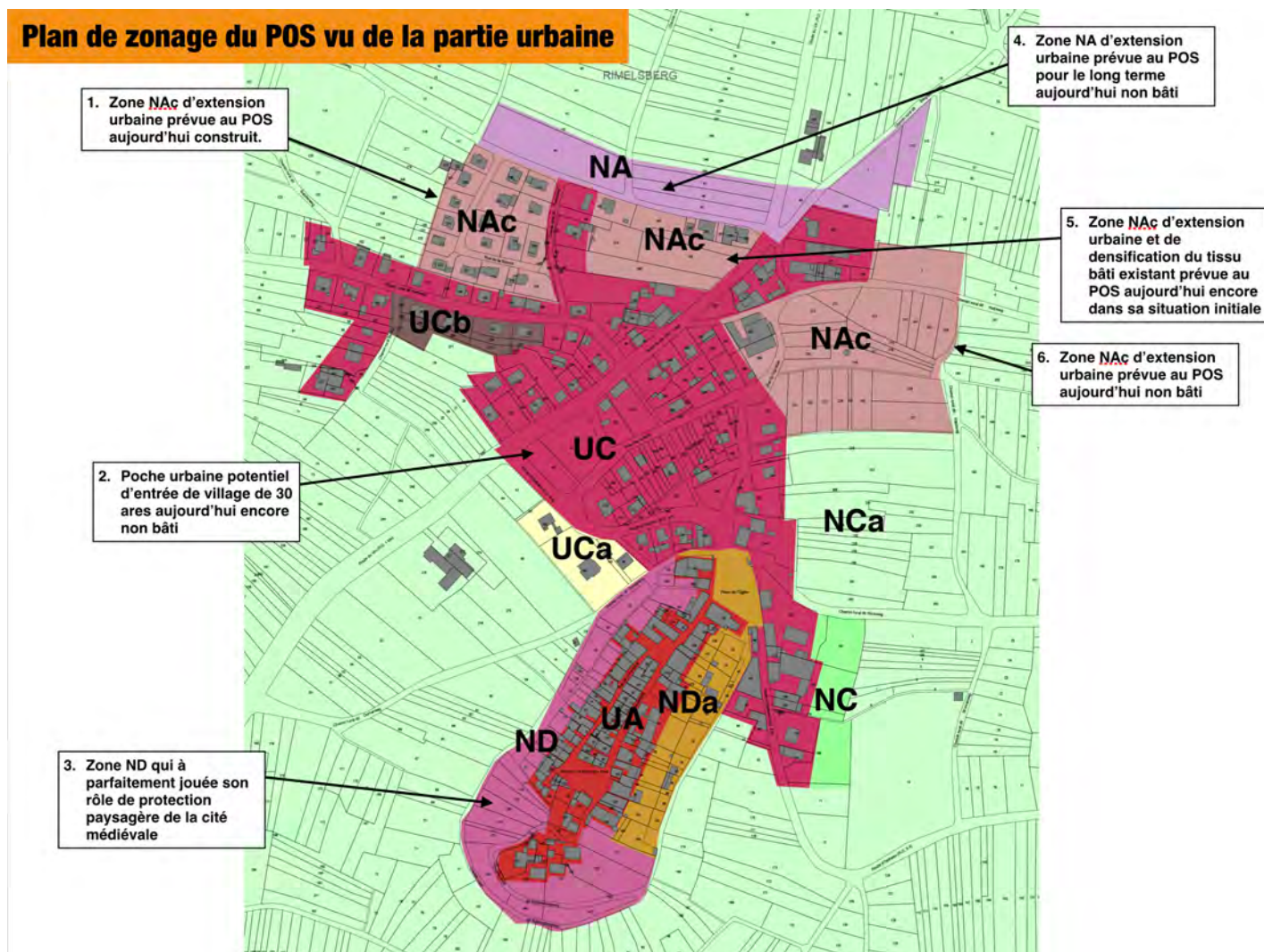
Concernant la zone ND (3) elle a parfaitement joué, par le détail de son trait, son rôle de protection paysagère de la cité médiévale.

Concernant la densification des zones UA et UC, elle n'appelle pas de remarques spécifiques.

Concernant les zones viticoles, agricoles et naturelles, elles ont rempli leur rôle aucune remarque particulière ne s'impose.

Pour finir, l'application du règlement du POS n'a pas soulevé de souci particulier et a permis de préserver l'équilibre de la forme urbaine et de la typologie du bâti existante.

Figure 79 : Bilan du POS



ANNEXES

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zellenberg et les communes limitrophes.....	6
Figure 2 : Situation géographique de Zellenberg dans le Haut-Rhin	8
Figure 3 : Population de Zellenberg.....	11
Figure 4 : Part des moins de 20 ans en 2012.....	13
Figure 5 : Taille des ménages.....	17
Figure 6 : Nombre de logements – CC du Pays de Ribeauvillé	18
Figure 7 : Nombre de logements à Zellenberg	18
Figure 8 : Type de logements (répartition en %).....	19
Figure 9 : Statut d’occupation à Zellenberg	19
Figure 10 : Statut des logements à Zellenberg	20
Figure 11 : Age des logements	21
Figure 12 : Structure des logements à Zellenberg	22
Figure 13 : Ancienneté d’emménagement	22
Figure 14 : Localisation des équipements communaux à Zellenberg....	24
Figure 15 : Caves viticoles, hébergement et restauration	28
Figure 16 : Zellenberg- réseau routier.....	32
Figure 17 : Evolution du trafic routier à Zellenberg entre 2002 et 2014	33
Figure 18 : Accidents corporels de 2010 à 2014 (zoom sur Zellenberg)	33
Figure 19 : Lignes départementales d’autocar à Zellenberg	34
Figure 20 : Pistes cyclables du Haut-Rhin autour de Zellenberg.....	36
Figure 21 : Enjeux de la mobilité piétonne	37
Figure 22 : Offre de stationnement au centre de Zellenberg	38
Figure 23 : Occupation du sol selon Corine Land Cover	42
Figure 24 : Ilots de culture (d’après le RPG anonyme)	43
Figure 25 : Localisation des exploitations.....	45
Figure 26 : Zonage AOC et Grands Crus – Zellenberg(zoom)	46
Figure 27 : Forêt communale de Zellenberg	47
Figure 28 : Carte d’état-major du XIX ^e siècle.....	48
Figure 29 : Genèse de l’urbanisation à Zellenberg	51
Figure 30 : Parcelles bâties en 1934	52
Figure 31 : Parcelles bâties en 1951	52
Figure 32 : Parcelles bâties en 1966	53
Figure 33 : Parcelles bâties en 1979	53
Figure 34 : Parcelles bâties en 1991	54
Figure 35 : Parcelles bâties en 2001	54
Figure 36 : Parcelles bâties en 2017	55
Figure 37 : Potentiel de densification	56
Figure 38 : Structure paysagère.....	57
Figure 39 : Le village ancien en promontoire.....	58
Figure 40 : Localisation des alignements routiers d’intérêt paysager ..	65
Figure 41 : Périmètres de protection des Monuments historiques	68
Figure 42 : Carte synthèse des enjeux paysagers	69
Figure 43 : Topographie.....	72
Figure 44 : Géologie.....	73
Figure 45 : Pédologie.....	73
Figure 46 : Aquifères.....	74
Figure 47 : Hydrographie	75
Figure 48 : Relevés - station de Colmar	75
Figure 49 : Occupation du sol	76
Figure 50 : Espaces agricoles déclarés à la PAC.....	76
Figure 51 : Zones humides potentielles.....	77
Figure 52 : Enjeux sur les espèces faisant l’objet d’un programme régional d’actions	78
Figure 53 : Unités paysagères du SRCE.....	79
Figure 54 : Trame verte et bleue du SRCE.....	80
Figure 55 : Pollution lumineuse.....	81
Figure 56 : Carte de synthèse - Trame verte et bleue	82
Figure 57 : Sites Natura 2000 à proximité de Zellenberg	84
Figure 58 : Zone de préemption ENS	85
Figure 59 : Hiérarchisation des enjeux	88
Figure 60 : Retrait-gonflement des sols argileux – Zellenberg	90

Figure 61 : Risque potentiel de coulées d'eaux boueuses	93
Figure 62 : Sensibilité à l'érosion	93
Figure 63 : Carte des aléas - PPR Mouvements de terrain et sur-risque sismique - Région de Ribeauvillé – Zellenberg (village)	94
Figure 64 : Localisation des anciennes décharges.....	96
Figure 65 : Emissions d'oxydes d'azote (NOx)	97
Figure 66 : Emissions de dioxyde de soufre (SO2)	97
Figure 67 : Emissions de particules (2,5 µm)	97
Figure 68 : Emissions de particules (10 µm)	97
Figure 69 : Zonage d'assainissement – Zellenberg	100
Figure 70 : Réseau d'assainissement – Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Beblenheim et environs	100
Figure 71 : Classement sonore des infrastructures – Carte de type B	102
Figure 72 : Voie ferrée - Carte de bruit stratégique de type A (Lden)	103
Figure 73 : Voie ferrée - Carte de bruit stratégique de type A (LN) ...	104
Figure 74 : Voie ferrée - Carte de bruit stratégique de type C	104
Figure 75 : Circuit de l'eau.....	105
Figure 76 : Périmètre du SAGE Nappe Ill Rhin sur la commune de Zellenberg	107
Figure 77 : Répartition des émissions de GES en 2009 – Grand Pays de Colmar	111
Figure 78 : Zonages réglementaires – GMI.....	113
Figure 79 : Bilan du POS	118

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Evolution de la population 1975-2011 - Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé	10
Tableau 2 : Soldes naturels et migratoires.....	12
Tableau 3 : Répartition des tranches d'âge à Zellenberg entre 1990 et 2012	13
Tableau 4 : Part des moins de trente ans	13
Tableau 5 : Répartition des tranches d'âge en 2007 et 2012	13
Tableau 6 : Population active à Zellenberg	14
Tableau 7 : CC du Pays de Ribeauvillé – Situation de l'emploi	14
Tableau 8 : Situation de l'emploi à Zellenberg.....	15
Tableau 9 : Lieu de travail actifs ayant un emploi	16
Tableau 10 : CC du Pays de Ribeauvillé – Taille des ménages entre 1999 et 2011.....	17
Tableau 11 : Nombre de logements commencés par type à Zellenberg de 2004 à 2013	19
Tableau 12 : CC du Pays de Ribeauvillé – Evolution du parc de logements entre 1990 et 2012	20
Tableau 13 : Permis de construire	21
Tableau 14 : Effectifs du RPI selon les niveaux et la provenance des élèves.....	25
Tableau 15 : Liste des hébergements et restaurants – commune de Zellenberg.....	29
Tableau 16 : Comptages routiers à la hauteur de Zellenberg.....	31
Tableau 17 : Recensements agricoles	44
Tableau 18 : Bilan de la consommation foncière à Zellenberg.....	50
Tableau 19 : Caractéristiques et intérêts biologiques des différents milieux de la commune	87
Tableau 20 : Arrêtés de catastrophe naturelle	91
Tableau 21 : Classement sonore des infrastructures terrestres	102



PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com